



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC

ÉTAT DE SITUATION

2024

Compilation statistique, analyse et rédaction

Direction de la recherche

Direction générale de la gouvernance, analyse et performance

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction générale des communications

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Remerciements : Anik Labonté, Véronique Christophe, Ali Ousman Ali, Karl Diabate, Hanane Miftah, Stéphanie Collins, Nancy Émond, Laurence Alain et Julie Dubreuil.

En raison de l'arrondissement des données, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Direction de la recherche
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Courriel : cepe@mess.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté sur la page Web du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/emploi-solidarite-sociale/organismes-lies/cepe>. La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-02119-8 (Version électronique)

© Gouvernement du Québec



MOT DU PRÉSIDENT

En 2022, le Québec comptait 561 000 personnes à faible revenu, soit 6,6 % de la population québécoise. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2020, alors que le taux de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (MPC) était de 4,8 %. Ce taux reste cependant inférieur à celui observé avant la pandémie, qui s'établissait à 8,9 % en 2019.

Rappelons que les mesures mises en place par le gouvernement fédéral au début de la pandémie de COVID-19 avaient conduit à une baisse exceptionnelle du taux de faible revenu en 2020, démontrant l'efficacité de ce type d'intervention pour réduire le taux de faible revenu. Depuis, les effets d'une économie inflationniste, couplés à l'insuffisance des investissements dans les services sociaux, ont conduit de nombreuses personnes et familles dans la précarité. Il est donc crucial de rester vigilants face à la pauvreté, car la proportion de la population québécoise touchée par la pauvreté risque d'augmenter dans les prochaines années.

Vivre avec un revenu sous la MPC, c'est ne pas avoir les moyens de couvrir l'ensemble de ses besoins de base, tels que se nourrir, se loger, se vêtir et se déplacer. Cette situation, qui touche plus d'un demi-million de nos concitoyens et concitoyennes en 2022, engendre un cercle vicieux d'exclusion sociale, touchant divers aspects de la vie. Les personnes vivant avec un tel faible revenu sont, en effet, plus à risque d'être confrontées à l'insécurité alimentaire, de vivre dans des logements inadéquats, parfois même de se retrouver en situation d'itinérance ou à la rue, de voir leur santé physique et mentale se dégrader. Elles sont également plus à risque de faire l'objet de préjugés, de stigmatisation et de discrimination. Ces conditions de vie dégradantes affectent leur santé, leur bien-être et leur espérance de vie, plus faibles que chez les mieux nantis, mais aussi leur dignité. Elles renforcent leur sentiment de marginalisation et d'exclusion. En situation de faible revenu, l'énergie est souvent utilisée pour survivre et il est difficile de penser à l'avenir. Pour beaucoup, c'est l'effet le plus dommageable de l'exclusion.

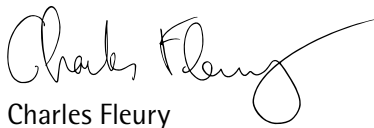
Les personnes seules, de façon plus marquée des hommes seuls, et les familles monoparentales, majoritairement avec des femmes à leur tête, sont les plus exposées à la pauvreté en 2022, souvent aggravée par l'isolement social et la solitude. La pauvreté est également plus concentrée dans certaines régions comme Montréal et le Nord-du-Québec, où vivent de nombreuses personnes issues des Premières Nations et Inuites, de l'immigration et des minorités racisées. Ces groupes, souvent sous-représentés dans les statistiques, nécessitent une attention particulière. Il en va de même pour d'autres groupes marginalisés, tels que les personnes en situation de handicap et les minorités sexuelles et de genre. Le CEPE est conscient de ces enjeux et a entrepris une réflexion pour mieux les documenter. Il est également conscient que les personnes vivant à faible revenu subissent souvent plusieurs formes de discrimination de manière simultanée. Il est donc nécessaire de repenser son approche visant à documenter les facteurs d'exclusion sociale.

Un élément positif ressort de ce rapport. Lorsqu'on se compare aux autres provinces canadiennes, le Québec se classe au premier rang, présentant le plus faible taux de faible revenu. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais d'une volonté et d'une mobilisation citoyenne de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de mener le Québec au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Une volonté qui s'est concrétisée avec l'adoption unanime, en 2002, par l'Assemblée nationale du Québec, de [la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#). Si la bataille contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'est pas encore gagnée, nous devons prendre acte du progrès accompli et réaliser qu'il est possible de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale lorsque l'on adopte des politiques publiques favorables à l'équité.

À ce sujet, le CEPE constate l'absence de mesure visant l'amélioration du soutien au revenu dans *Mobiliser. Accompagner. Participer.*, plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029, lancé en juin 2024.

Le problème d'accès aux données en temps opportun, évoqué dans le dernier État de situation, persiste et devient particulièrement préoccupant en raison de l'augmentation du coût de la vie au Québec ces dernières années. Nous ne disposons toujours pas de données statistiques en temps réel permettant de suivre l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les données statistiques sur l'exclusion sociale sont particulièrement problématiques, car elles sont collectées de manière irrégulière. Alors que les banques alimentaires voient leur nombre d'utilisateurs augmenter, nous ne pouvons que regretter de ne pas pouvoir faire un état de situation actuel de l'insécurité alimentaire, les dernières données datant de 2020 ou de 2022 et les indicateurs disponibles sont incomplets. Cela est d'autant plus regrettable que les statistiques sur le recours aux banques alimentaires ne fournissent pas un portrait nécessairement représentatif de la population souffrant d'insécurité alimentaire. Face à ce constat, le CEPE doit intensifier ses représentations auprès des producteurs de données pour obtenir et diffuser des résultats aussi complets et actuels que possible, et ainsi répondre au mandat qui lui a été confié, à la suite de l'adoption de la loi. Des données actuelles et complètes sont en effet nécessaires pour permettre au Québec de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Bien que nous avançons collectivement dans la bonne direction, avec notamment l'Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté menée par l'Institut de la statistique du Québec, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir à suivre efficacement l'évolution des différentes dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le président du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charles Fleury', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Charles Fleury



FAITS SAILLANTS

Indicateurs du CEPE pour mesurer le faible revenu

- Le CEPE utilise la Mesure du panier de consommation (MPC) afin de suivre les situations de faible revenu sous l'angle de la couverture des besoins de base. Cette mesure établit un seuil de revenu disponible nécessaire pour couvrir les besoins de base (section 1.1.1).
- En 2023, au Québec, le seuil de faible revenu selon la MPC pour une famille de quatre personnes variait entre 45 765 \$ en région rurale et 48 424 \$ dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Pour une personne seule, il était de 22 883 \$ en région rurale et de 24 212 \$ dans la RMR de Montréal. En raison de l'inflation marquée des dernières années, les seuils pour une famille de quatre ont augmenté d'environ 17 % entre 2020 et 2023 (section 1.1.2).

État du faible revenu des personnes, des familles et de certains groupes

- En 2022, il y avait 561 000 personnes en situation de faible revenu selon la MPC. Bien qu'il s'agisse d'une diminution depuis 2015¹, on constate qu'il y a eu une augmentation du nombre de personnes à faible revenu en 2021 et en 2022 (section 1.1.2).
 - Le nombre de personnes à faible revenu a diminué pour toutes les tranches d'âge en 2020. Une augmentation de nombre de personnes à faible revenu pour les 64 ans et moins a été observée en 2021 et en 2022. Pour les personnes de 65 ans et plus, une augmentation a été constatée en 2021, suivie d'une diminution en 2022.
- En 2022, le taux de faible revenu selon la MPC a atteint 6,6 % (section 1.1.2). Certains groupes de la population ont des taux de faible revenu supérieurs à la moyenne :
 - Les personnes seules sont plus à risque, affichant un taux de faible revenu trois fois plus élevé que la moyenne (19,3 %). Elles sont encore plus à risque si elles sont âgées de moins de 65 ans (24,8 %). Parmi les personnes seules de moins de 65 ans, on constate un écart d'environ 3,0 % du taux de faible revenu selon le sexe, ce dernier étant de 26,0 % chez les hommes et de 23,3 % chez les femmes.
 - Les familles monoparentales dirigées par des femmes sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu.
 - Les personnes déclarant appartenir à une minorité visible ainsi que les personnes immigrantes de 15 ans et plus ont des taux de faible revenu supérieurs à la moyenne québécoise.
 - Les personnes qui s'identifient comme Autochtones sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu.
 - On constate que le fait d'occuper un emploi réduit le risque de vivre en situation de faible revenu, mais ne protège pas entièrement les travailleuses et les travailleurs. On constate aussi que les travailleuses et les travailleurs autonomes ont un taux de faible revenu plus élevé que celui de l'ensemble de la population.

1. L'année 2015 a été utilisée comme année de référence, puisqu'il s'agit de la plus ancienne année pour laquelle la MPC en base 2018 a été estimée.

- En 2024, tous les types d'unités familiales bénéficiant d'une aide financière de dernier recours (avec ou sans revenu de travail autorisé de 200 \$ ou 300 \$) n'avaient pas un revenu suffisant pour atteindre le seuil de la MPC. Il n'était donc pas possible pour ces familles de couvrir tous leurs besoins de base définis par cette mesure de faible revenu (partie sur le faible revenu, section 1.5).
- Les inégalités de revenu se sont accrues depuis 1990. En 1990, les ménages se situant dans le neuvième décile de revenu avaient un revenu moyen environ huit fois plus élevé que celui des ménages du premier décile. En 2022, cet écart s'est accru. Le revenu moyen des ménages du neuvième décile de revenu est désormais neuf fois plus élevé que celui des ménages du décile inférieur (section 1.4).
- Le patrimoine net est la différence entre l'ensemble des actifs des unités familiales et l'ensemble des dettes des unités familiales. En 2023, les inégalités de patrimoine restaient très accentuées, même si elles avaient légèrement diminué. Le quintile inférieur possédait, en effet, 0,4 % des actifs nets, alors que le quintile supérieur en détenait 64,6 % (section 1.4).
- Le revenu excédentaire mesure la différence entre le revenu familial disponible et le seuil de la MPC. On constate qu'entre 2015 et 2021, l'écart entre le revenu excédentaire des familles du premier quintile et celui des familles du dernier quintile a augmenté (section 1.4).

État de l'exclusion sociale

Les mesures d'exclusion sociale sont des données fournissant les indicateurs de la marginalisation, causée par différentes situations de vie, dont l'insécurité alimentaire, le logement précaire, le travail précaire, la scolarité insuffisante, la santé précaire et la faiblesse des réseaux de soutien.

- On constate qu'en 2020 et 2021 une proportion plus importante de personnes à faible revenu ont déclaré avoir connu une insécurité alimentaire modérée ou sévère, comparativement aux années antérieures (section 2.2.1).
- En 2021, les unités familiales à faible revenu consacraient 51,3 % de leur revenu disponible au logement (section 2.2.1).
- La même année, les unités familiales qui estimaient vivre dans un logement inadéquat représentaient 12,3 % de la population à faible revenu (section 2.2.1).
- L'itinérance constitue une forme extrême d'exclusion sociale en matière de logement. Dans la nuit du 11 octobre 2022, un dénombrement effectué dans 13 régions du Québec a permis d'estimer à 10 000 le nombre de personnes en situation d'itinérance visible (section 2.2.1).
- Le chômage de longue durée (53 semaines et plus) marginalise les personnes en recherche d'emploi, représentant ainsi une forme d'exclusion sociale liée à l'accès au travail. En 2023, le Québec affichait la plus faible proportion de chômeurs et chômeuses de longue durée depuis 2015, soit 5,5 % des chômeurs et chômeuses (section 2.2.3).
- En 2021, 10,4 % de l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans n'avait pas de diplôme d'études secondaires (DES), alors que cette proportion atteignait 22,4 % chez les personnes de 25 à 64 ans à faible revenu (section 2.2.4).
- En 2020, une plus grande proportion de femmes de 65 ans et plus que d'hommes du même groupe d'âge estimaient bénéficier d'un réseau de soutien social actif. Toutefois, plus de femmes que d'hommes disaient vivre l'isolement ou l'exclusion (section 2.2.5).

État du faible revenu et de la défavorisation selon les régions administratives du Québec

- La mesure de faible revenu à 50 % de la médiane des revenus québécois après impôt (MFR50-Apl) est utilisée pour comparer les régions administratives du Québec, car la MPC n'est pas disponible à ce niveau. En 2022, le taux de faible revenu selon la MFR50-Apl pour les familles était de 8,0 %. C'est dans les régions du Nord-du-Québec et de Montréal que l'on retrouve les taux les plus élevés de faible revenu. De plus, le Nord-du-Québec est la seule région où ce taux a augmenté au cours des dix dernières années (sections 1.1.3 et 1.1.4).
- En 2021, selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) de l'INSPQ², Montréal comptait la plus grande proportion de personnes vivant dans des zones très défavorisées à la fois matériellement et socialement, suivie par la Mauricie et l'Outaouais (section 1.1.5).

Où nous situons-nous par rapport aux autres provinces canadiennes?

- En 2022, le Québec était la province canadienne affichant le plus bas taux de faible revenu mesuré selon la MPC. Les deux régions métropolitaines de recensement (RMR) du Québec pour lesquelles des données sont disponibles sont la RMR de Québec, en première position, parmi les RMR du Canada, ayant le plus bas taux de faible revenu, et la RMR de Montréal, au deuxième rang (section 1.2.1).
- En matière d'inégalités, selon le coefficient de Gini, le Québec est la deuxième province canadienne présentant le niveau le plus faible d'inégalités de revenu. Il est devancé par l'Île-du-Prince-Édouard (section 1.2.2).

Où nous situons-nous au niveau international?

- La mesure de faible revenu à 60 % de la médiane des revenus après impôt (MFR60-Apl) est utilisée afin de comparer le Québec aux autres pays. En 2021, le Québec faisait statistiquement partie du deuxième peloton des pays comptant les plus bas taux de faible revenu (section 1.3.1).

Par rapport à d'autres pays, le Québec a connu une stabilité relative des inégalités de revenu au cours des dernières années, avec une augmentation modérée de l'indice de Gini, qui est passé de 0,264 en 2021 à 0,270 en 2022 (section 1.3.2).

2. INSPQ, *Indice de défavorisation sociale et matérielle*, 2021 : <https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale>.



TABEAU DE BORD

DU CEPE

L'État de situation présente les dernières données disponibles d'une vingtaine d'indicateurs révélant la situation du Québec, pour neuf thématiques liées au faible revenu et à l'exclusion sociale. Ces indicateurs constituent le tableau de bord de suivi du CEPE. Les années de référence diffèrent selon l'indicateur, dépendamment de la disponibilité des données.

- Taux de faible revenu : En 2021 : 4,2 % et en 2022 : 6,6 % - Écart de la pauvreté : En 2021 : 32,5 % et en 2022 : 32,5 % - Intensité de la pauvreté : En 2021 : 2,1 % et en 2022 : 1,5 % - Gravité de la pauvreté : En 2021 : 0,7 % et en 2022 : 0,5 % Prévalence 	- Seuil de faible revenu, RMR de Montréal, famille de 4 : En 2022 : 46 027 \$ et en 2023 : 48 424 \$ - Taux de travail à faible revenu : En 2020 : 1,3 % et en 2022 : 1,1 % - Seuil implicite, aide financière de dernier recours, personne seule : En 2024 : 11 845 \$ - Revenu excédentaire des familles du premier quintile de revenu : En 2015 : -6 495 \$ et en 2021 : -1 458 \$ Revenu 	Coefficient de Gini : En 2021 : 26,4 % En 2022 : 27,0 % Inégalités 
Proportion des ménages à faible revenu ayant eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers : En 2017-2018 : 27,1 % En 2019-2020 : 18,1 % Alimentation 	- Proportion du revenu disponible des familles à faible revenu consacrée au logement : En 2020 : 55,2 % En 2021 : 51,3 % - Proportion des familles locataires à faible revenu jugeant leur logement inadéquat : En 2020 : 8,2 % En 2021 : 12,3 % Logement 	Non disponible Santé 
- Proportion des personnes au chômage de longue durée : En 2022 : 7,6 % En 2023 : 5,5 % - Proportion des travailleurs à temps partiel involontaire : En 2022 : 1,7 % En 2023 : 1,6 % Travail 	Proportion des personnes de 25 à 64 ans à faible revenu et sans diplôme d'études secondaires : En 2020 : 28,4 % En 2021 : 22,4 % Éducation 	Proportion des jeunes ne disposant pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable dans leur communauté : 16,7 % en 2016-2017 (autres données non disponibles) Réseaux 



TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	IX
Liste des figures	XIII
Liste des abréviations, sigles et acronymes	XV
Introduction	1
1. Faible Revenu et inégalités	2
1.1 Faible revenu selon deux mesures	3
1.1.1 Mesure du panier de consommation	4
1.1.2 Seuils de la MPC	5
1.1.3 Mesure de faible revenu	14
1.1.4 Faible revenu selon la région administrative du Québec	17
1.1.5 Défavorisation mesurée selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale	18
1.2 Comparaisons interprovinciales	22
1.2.1 Comparaisons provinciales des taux de faible revenu	22
1.2.2 Comparaisons provinciales des inégalités de revenu	25
1.3 Comparaisons internationales des taux de faible revenu et des inégalités de revenu	27
1.3.1 Comparaisons internationales des taux de faible revenu	27
1.3.2 Comparaisons internationales des inégalités de revenu	29
1.4 Faible revenu et inégalités de revenu	31
1.4.1 Évolution par ratio interdécile	31
1.4.2 Écart, intensité et gravité des situations de faible revenu	33
1.4.3 Évolution selon les inégalités de patrimoine	35
1.5 Effet des mesures fiscales et des transferts pour les personnes à faible revenu	40
1.5.1 Personnes seules	43
1.5.2 Personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi	44
1.5.3 Familles monoparentales avec un enfant	44
1.5.4 Couples avec un revenu et sans enfants	44
1.5.5 Familles biparentales avec un revenu et deux enfants (famille de référence selon la MPC)	45
1.6 Situation de faible revenu des personnes sur le marché du travail	46
1.6.1 Travailleuses et travailleurs à faible revenu selon la catégorie d'emploi	49
1.6.2 Travailleuses et travailleurs à faible revenu, à l'exception des travailleuses et travailleurs autonomes	51

2. Exclusion sociale	54
2.1 Mesures et indicateurs de l'exclusion sociale selon le CEPE	54
2.2 Portrait de l'exclusion sociale selon cinq dimensions	56
2.2.1 Conditions matérielles	56
2.2.2 Santé	61
2.2.3 Travail et emploi	61
2.2.4 Éducation	64
2.2.5 Réseaux personnel et institutionnel	68
Conclusion	72
Annexe A	73
Annexe B	80
Présentation de l'analyse	80
Préséance des indicateurs du CEPE	81
Sources des données	81
Présentation des données	81
Qualité des données	81
Indexation des données monétaires	82
Actualité des données	82
Annexe C	83
Tableaux de données	83
Annexe D	113
Indicateurs de la situation de faible revenu	113
Écart	113
Intensité	114
Gravité	114
Références	115



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1

Seuils de la MPC (base 2018), pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, Québec, 2023, en dollars.6

Tableau 2

Évolution des seuils de la MPC (base 2018), pour une famille de quatre, pour différentes agglomérations, Québec, 2020 à 2023 (en dollars)6

Tableau 3

Taux de faible revenu des personnes (MPC base 2018) selon certaines caractéristiques démographiques, Québec, 2022 (en pourcentage)13

Tableau 4

Seuils de la MFR50-Apl en dollars courants selon la taille du ménage, Québec, 2015-2022 (en dollars) ...15

Tableau 5

Taux de faible revenu (MFR50-Apl) des personnes de 16 ans et plus, selon l'âge et le sexe, Québec, 2011-2022 (en pourcentage)16

Tableau 6

Proportion de la population ayant une combinaison d'indices de défavorisation matérielle et sociale dans le même quintile, selon la région administrative de résidence, Québec, 202121

Tableau 7

Revenu moyen des personnes par décile de revenu, en dollars constants de 2022, et variation du pouvoir d'achat, Québec, 1990 et 2022 (en dollars constants et en pourcentage). 32

Tableau 8

Lexique des mesures sociales et fiscales de la situation de faible revenu, Québec, 2024 40

Tableau 9

Seuils de la MPC (base 2018) pour certains types d'unités familiales dans la RMR de Montréal, en dollars, pour 2023 et 202442

Tableau 10

Seuils nominaux et estimés de la MFR50-Apl, pour certains types d'unités familiales, Québec, 202442

Tableau 11

Taux de couverture de la MPC offert par le revenu disponible en 2019, 2023 et 2024, Québec47

Tableau 12

Rang du Québec parmi les provinces canadiennes pour les huit ménages types analysés selon des indicateurs choisis, 2024.....47

Tableau 13

Taux de faible revenu (MPC base 2018) de la population de 18 à 64 ans et taux des salariés à faible revenu à plus de 910 heures par année, à l'exception des travailleuses et travailleurs autonomes, selon la province de résidence, Canada, 2018-2021 (en pourcentage).51

Tableau 14

Proportion des personnes ayant travaillé plus de 910 heures ainsi que la population totale de 18 à 64 ans à faible revenu, selon le sexe, l'âge, l'unité familiale et la région démographique (MPC base 2018), Québec, 2018-2021 53

Tableau 15	
Indicateurs de l'exclusion sociale selon le CEPE, Québec, 2021.	55
Tableau 16	
Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois, selon le statut de revenu (selon la MPC), Québec, 2007-2008 à 2019-2020 (en pourcentage)	57
Tableau 17	
Proportion des personnes connaissant l'insécurité alimentaire, selon le niveau de revenu, entre 2018 et 2021 (en pourcentage)	58
Tableau 18	
Proportion du revenu disponible des unités familiales consacrée au logement, Québec, 2012-2021 (en pourcentage)	59
Tableau 19	
Proportion d'unités familiales locataires qui jugent leur logement inadéquat, selon la norme nationale d'occupation, selon le statut de faible revenu, Québec, 2012-2021 (en pourcentage)	60
Tableau 20	
Proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée sur l'ensemble de la population au chômage, ensemble et selon le sexe, Québec, 1995-2023 (en pourcentage)	62
Tableau 21	
Proportion d'emplois à temps partiel et à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois, Québec, 2005-2023 (en pourcentage)	63
Tableau 22	
Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires, selon le statut de faible revenu, Québec, 2012-2021 (en pourcentage)	66
Tableau 23	
Nombre de points selon le niveau de compétence en littératie (en nombre)	67
Tableau A1	
Méthodes de mesures du faible revenu, Québec, 2024	83
Tableau A2	
Nombre (x1000) de personnes à faible revenu (MPC base 2018) selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, Québec, 2015-2022	84
Tableau A3	
Taux de faible revenu (MPC base 2018) des personnes selon l'âge, le sexe et les unités familiales, Québec, 2015-2022 (en pourcentage)	86
Tableau A4	
Familles à faible revenu (MFR50-Apl) selon la région administrative, Québec, 2021.	87
Tableau A5	
Taux de faible revenu des familles (MFR50-Apl), selon la région administrative et la variation, Québec, 2011-2021 (en pourcentage)	88
Tableau A6	
Taux de faible revenu (MPC base 2018) de l'ensemble des personnes, selon la province, variation et rang, 2015-2022 (en pourcentage)	89
Tableau A7	
Taux de faible revenu (MPC base 2018) des personnes de moins de 18 ans, selon la province, variation et rang, Canada, 2015-2022	90

Tableau A8

Taux de faible revenu (MPC base 2018) des personnes de 18 à 64 ans, selon la province, variation et rang, Canada, 2015-2022 (en pourcentage) 90

Tableau A9

Taux de faible revenu (MPC base 2018) des personnes de 65 ans et plus, selon la province, variation et rang, Canada, 2015-2022 (en pourcentage) 91

Tableau A10

Taux de faible revenu des personnes (MPC base 2018) selon la RMR et variation, Canada, 2015-2022 (en pourcentage) 91

Tableau A11

Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté et rang du Québec, Canada et provinces, 1990-2022 92

Tableau A12

Coefficients de Gini, pays sélectionnés membres de l'UE27, Norvège, Suisse, États-Unis, Québec et Canada, 2015-2022 93

Tableau A13

Écart de faible revenu d'après la MPC (base 2018), selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, Québec, 2015-2022 94

Tableau A14

Indicateurs complémentaires du faible revenu : ampleur, intensité et gravité, d'après la MPC (base 2018), pour l'ensemble des personnes, selon l'âge et la variation, Québec, 2015, 2021 et 2022 95

Tableau A15

Actif, dette et actif net (richesse) des unités familiales, selon le quintile d'actif net, en dollars constants de 2019, Québec, 2005, 2012, 2016 et 2019 96

Tableau A16

Revenu familial excédentaire (MPC base 2018), en dollars constants de 2018, ajusté selon la taille de la famille, selon le quintile, variation et écart entre Q5 et Q1, Québec, 2015-2021 97

Tableau A17

Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites relativement aux seuils de faible revenu pour les personnes seules, Québec, 2004 et 2024. 98

Tableau A18

Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites relativement aux seuils de faible revenu pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 et 2024. 99

Tableau A19

Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites relativement aux seuils de faible revenu pour les familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2004 et 2024 101

Tableau A20

Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites relativement aux seuils de faible revenu pour les couples avec un revenu et sans enfants, Québec, 2004 et 2024. 103

Tableau A21

Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites relativement aux seuils de faible revenu pour les familles biparentales avec revenu et deux enfants, Québec, 2004 et 2024 105

Tableau A22

Proportion des personnes connaissant l'insécurité alimentaire, selon le groupe d'âge, le sexe, le mode de vie familial et le degré d'insécurité, Québec, 2020 à 2022 106

Tableau A23

Besoins impérieux en logement, selon le mode d'occupation du logement et les centres de population, Québec, 2021 107

Tableau A24

Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, Québec, 2010-2023..... 109

Tableau A25

Proportion des personnes de 25 à 64 ans, avec un niveau de scolarité inférieur au secondaire, selon le groupe d'âge et le sexe, OCDE et Québec, 2018-2023.....110

Tableau A26

Proportion des personnes avec un niveau inférieur à 1/égal à 1, en littératie et numératie, selon le sexe et l'âge, Québec, 2012.....111

Tableau A27

Proportion des jeunes du secondaire estimant leur soutien social faible, selon le sexe et le milieu de soutien, Québec, 2016-2017111

Tableau A28

Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, selon le besoin de soutien social et la mobilisation du réseau de soutien, Québec, 2019-2020.....112



LISTE DES FIGURES

Figure 1	
Taux de croissance annuel de l'IPC global pour le mois de mai, au Québec	7
Figure 2	
Évolution de certaines composantes de l'IPC entre mai 2020 et mai 2024.....	8
Figure 3	
Taux de faible revenu des personnes (MPC base 2018) selon l'âge, Québec, 2015-2022 (en pourcentage).....	10
Figure 4	
Taux de faible revenu (MPC base 2018) selon le type d'unité familiale, Québec, 2015-2022 (en pourcentage).....	12
Figure 5	
Taux de faible revenu (MFR50-Apl) des familles, selon la région administrative, Québec, 2022 (en pourcentage).....	17
Figure 6	
Croisement des quintiles de défavorisation matérielle et sociale	19
Figure 7	
Taux de faible revenu (MPC base 2018) pour l'ensemble des personnes, selon la province, Canada, 2022 (en pourcentage).....	22
Figure 8	
Taux de faible revenu des personnes (MPC base 2018) et intervalles de confiance, selon la RMR, Canada, 2022 (en pourcentage)	24
Figure 9	
Coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces, 2022	25
Figure 10	
Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces sélectionnées, 1990-2022	26
Figure 11	
Taux de faible revenu (MFR60-Apl) de l'ensemble de la population, pour quelques pays membres de l'UE sélectionnés, pour l'UE, la Norvège, la Suisse, le Canada et le Québec, 2021	28
Figure 12	
Évolution du coefficient de Gini d'après le revenu après impôt ajusté, pays sélectionnés, Canada et Québec, 2000-2022 (entre 0 et 1)	30
Figure 13	
Répartition des actifs totaux des unités familiales selon le quintile d'avoir net, Québec, 2023 (en pourcentage).....	36
Figure 14	
Répartition des dettes totales des unités familiales selon le quintile d'avoir net, Québec, 2023 (en pourcentage).....	37

Figure 15	Proportions de la richesse totale des unités familiales selon le quintile d'avoir net, Québec, 2023	38
Figure 16	Revenu familial excédentaire selon le quintile, Québec, 2021 (en dollars constants de 2018)	39
Figure 17	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt pour Montréal, personnes seules, Québec, 2024	43
Figure 18	Revenu disponible selon les seuils implicites et seuils de faible revenu après impôt pour Montréal, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2024	45
Figure 19	Taux de faible revenu (MPC base 2018) des salariées et salariés de 18 à 64 ans n'étant pas aux études à temps plein, Québec, 2018-2021 (en pourcentage)	50
Figure 20	Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans sans DES, selon le sexe, OCDE et Québec, 2019 à 2022 (en pourcentage)	65
Figure 21	Proportion des jeunes du secondaire estimant leur soutien social faible, selon le sexe et le milieu de soutien, Québec, 2016-2017 (en pourcentage)	69
Figure 22	Aspects du réseau de soutien social des personnes de 65 ans et plus, selon le sexe, Québec, 2020 (en pourcentage)	71
Figure A1	Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites relativement aux seuils de faible revenu pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2024	100
Figure A2	Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites relativement aux seuils de faible revenu pour les familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2024	102
Figure A3	Seuils implicites, seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture des seuils implicites relativement aux seuils de faible revenu pour les couples avec un revenu et sans enfants, Québec, 2024	104
Figure A4	Proportion de personnes au chômage de longue durée, ensemble de la population active et selon l'âge, Québec, 1995-2023	108
Figure A5	Proportions de salariés occupant des emplois à temps partiel involontairement selon le sexe parmi la population occupée, Québec, 2005-2023	108



LISTE

DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AD	Aire de diffusion
AFDR	Aide financière de dernier recours
Apl	Après impôts
Avl	Avant impôts
CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CIS	Crédit d'impôt pour solidarité
CIUSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
DES	Diplôme d'études secondaires
ECI	Enquête canadienne sur l'incapacité
ECSA	Enquête canadienne sur la santé des aînés
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
EFC	Enquête sur les finances des consommateurs
EQSJS	Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
EU-SILC	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie
IDMS	Indice de défavorisation matérielle et sociale
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFR	Mesure de faible revenu
MPC	Mesure du panier de consommation
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
N^{bre}	Nombre
NNO	Norme nationale d'occupation
ND	Non disponible
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
Pp	Point de pourcentage
PAGIEPS	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale
PEICA	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
RMR	Région métropolitaine de recensement
SFR	Seuil de faible revenu

INTRODUCTION

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) fait état annuellement de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale au Québec.

Afin de dresser un portrait de la situation de la pauvreté et de l'exclusion, le présent État de situation se divise en deux parties.

La première partie porte sur les aspects économiques de la pauvreté et traite de différentes mesures de faible revenu ainsi que des mesures qui leur sont complémentaires. En plus de présenter des mesures de faible revenu, comme la Mesure du panier de consommation (MPC) et la Mesure de faible revenu (MFR), cette partie compare notamment la situation de faible revenu et la défavorisation entre les différentes régions du Québec. Elle compare aussi la situation de faible revenu et celle des inégalités aux échelles interprovinciale et internationale. Cette partie renseigne le lecteur sur les mesures complémentaires liées au faible revenu et aux inégalités (comme le ratio interdécile, l'écart, l'intensité et la gravité du faible revenu, les inégalités de patrimoine ainsi que le revenu familial excédentaire), sur l'effet des mesures fiscales et des transferts pour les personnes à faible revenu et sur la situation de celles-ci sur le marché du travail.

La deuxième partie regroupe des indicateurs d'exclusion sociale définis par le CEPE dans son avis de 2015. Ces indicateurs permettent de mettre en lumière certains aspects de l'exclusion. Ils sont répartis en cinq dimensions : les conditions matérielles, la santé, le travail et l'emploi, l'éducation et les réseaux personnel et institutionnel.

Les concepts sont définis dans un glossaire pour en faciliter la compréhension par des non spécialistes, et les données présentées sont accompagnées de tableaux détaillés en annexe. Les indicateurs utilisés étaient les plus récents au moment de la rédaction de l'État de situation 2024. L'année de référence n'est cependant pas la même pour chaque indicateur et varie selon le moment où l'enquête y correspondant a été effectuée. Les années peuvent varier entre 2020 et 2023, selon le cas.

1. FAIBLE REVENU ET INÉGALITÉS

La pauvreté touche divers aspects de la vie d'une personne. Cette partie de l'État de situation porte sur les aspects économiques de la pauvreté et traite de différentes mesures de faible revenu ainsi que des mesures qui leur sont complémentaires, permettant ainsi de tracer un portrait détaillé de la situation du faible revenu du Québec. Cette partie se divise en six sections.

La section 1.1 présente les fondements et les résultats de deux mesures de faible revenu appliquées à différents types de familles. Elle décrit les seuils et les taux de faible revenu de la Mesure du panier de consommation (MPC) et de la Mesure de faible revenu (MFR), les deux indicateurs retenus par le CEPE. Elle décrit aussi la situation des différentes régions administratives du Québec sous l'angle du faible revenu et de la défavorisation matérielle et sociale.

La section 1.2 permet d'effectuer des comparaisons interprovinciales en matière de faible revenu et d'inégalité. Cette section présente notamment le taux de faible revenu selon la MPC à l'échelle canadienne et les taux de faible revenu observés dans les autres provinces. Ces comparaisons permettent de situer le Québec par rapport aux autres provinces.

La section 1.3 présente les indicateurs internationaux de faible revenu et des inégalités. Les comparaisons internationales permettent d'évaluer l'évolution du Québec vers l'atteinte de l'un des objectifs fixés par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, c. L-7), soit faire partie « des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres », mesuré selon la MFR.

La section 1.4 présente des mesures complémentaires liées au faible revenu et aux inégalités. En effet, les indicateurs du ratio interdécile, de l'écart, de l'intensité et de la gravité du faible revenu, des inégalités de patrimoine ainsi que du revenu familial excédentaire permettent de mieux caractériser la situation des personnes touchées par la pauvreté, en complément de ce que révèlent les taux de faible revenu.

La section 1.5 illustre l'effet des mesures fiscales et des transferts sur les personnes à faible revenu. Elle détaille différents seuils de transfert et de mesures fiscales selon divers types de ménages et de familles.

La section 1.6 présente l'ampleur de la situation de faible revenu chez les personnes sur le marché du travail. En effet, l'accès à un emploi ne se traduit pas nécessairement par des revenus supérieurs au seuil de faible revenu.

1.1 FAIBLE REVENU SELON DEUX MESURES

La détermination d'une mesure de faible revenu est une démarche complexe. Le calcul repose à la fois sur des éléments objectifs (données sur les prix, formules de calcul, etc.) et subjectifs (sélection des biens et services, choix d'un niveau de vie jugé acceptable, etc.). Comprendre cette réalité nécessite des critères précis pour identifier les ménages à faible revenu, les caractériser et évaluer l'évolution de leur situation. La précision de la mesure est essentielle pour développer des aides gouvernementales ciblées et efficaces.

En général, une famille économique ou un individu³ est considéré à faible revenu lorsque son revenu est inférieur à un seuil de subsistance déterminé. Ce seuil est relatif au pouvoir d'achat ou aux revenus de l'ensemble de la population. Le choix du ou des critères qui déterminent cette limite économique dépend de l'indicateur retenu pour mesurer le faible revenu.

Avis à l'origine des indicateurs de revenu présentés

En 2009, le CEPE s'est penché sur quelques mesures de faible revenu afin d'en évaluer la pertinence. Les principales mesures qui ont été retenues sont la MPC et la Mesure de faible revenu avant ou après impôt (MFR-AvI ou MFR-ApI). En plus de ces deux mesures, le CEPE a également examiné les seuils de faible revenu avant et après impôt (SFR). Les caractéristiques de ces trois mesures sont présentées dans le tableau A1 de l'annexe C.

Dans son avis de 2009, le CEPE recommandait l'utilisation de la MPC comme mesure de référence permettant de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Le CEPE estimait que cette mesure était la plus cohérente sur le plan théorique et qu'elle possédait l'avantage de bien correspondre à la compréhension courante d'une composante incontournable de la pauvreté, c'est-à-dire le niveau de revenu disponible pour couvrir les besoins de base⁴. Cependant, il est important de noter que, selon le CEPE, la MPC ne constitue pas un seuil de sortie de la pauvreté, celui-ci étant difficile à déterminer. De plus, les critères permettant de déterminer les besoins de base pour établir la MPC sont d'une importance cruciale pour l'interprétation des résultats⁵.

Le CEPE recommande d'utiliser la MFR uniquement pour faire des comparaisons interrégionales et internationales. Cette recommandation est basée sur le fait que la MFR est une mesure standardisée qui permet des comparaisons cohérentes entre différentes régions et différents pays. Fondée sur les seuils de revenu médian, elle offre une vision plus uniforme de la pauvreté relative. En complément, la MFR permet également d'apporter un éclairage sur les inégalités. En effet, bien qu'elle ne soit pas une mesure d'inégalité en soi, elle révèle néanmoins des inégalités, car elle est axée sur la médiane des revenus, contrairement à la MPC.

Finalement, bien que les SFR puissent être utiles pour l'examen de longues séries chronologiques si elles ne concernent qu'une seule province canadienne à la fois, il a été convenu de ne plus les inclure dans l'État de situation du CEPE, étant donné que cette mesure se base sur un panier de consommation établi à partir de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 et que les types de dépenses ont considérablement évolué au cours des 30 dernières années⁶. De plus, cette mesure ne permet pas de comparaisons interprovinciales ou internationales.

3. Dans son avis de 2009, le CEPE recommandait d'utiliser les individus et les unités familiales comme unités d'analyse. Il proposait de définir les unités familiales à l'aide du concept de famille économique proposé par Statistique Canada.

4. Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, 2009 (avis au ministre).

5. L'annexe B fournit les notes méthodologiques concernant la qualité des données.

6. Depuis cette date, les seuils ne sont indexés au coût de la vie qu'à l'aide de l'indice des prix à la consommation pancanadien.

Cette section présente donc la situation du faible revenu à partir de deux indicateurs principaux : la MPC et la MFR.

1.1.1 MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION

La MPC est une mesure absolue de faible revenu basée sur le coût d'un ensemble de biens et services correspondant à un niveau de vie de base modeste (Gustajtis, 2023; Chen *et al.*, 2023). Elle permet de suivre les situations de faible revenu sous l'angle de la couverture des besoins de base. La MPC constitue la mesure officielle de la pauvreté au Canada. Elle est inscrite dans la Loi sur la réduction de la pauvreté (2019) et a été retenue par le CEPE comme mesure de référence (CEPE, 2009).

La MPC est fondée sur le coût d'un panier de consommation de base comprenant cinq types de dépenses : nourriture⁷, vêtements et chaussures⁸, logement⁹, transport ainsi que d'autres nécessités regroupant des dépenses telles que l'ameublement, le téléphone, les produits domestiques, les articles ménagers, les soins personnels et le matériel de lecture (Samir *et al.*, 2020; Gustajtis et Heisz, 2022). Le coût de ce panier varie selon la province, le nombre de personnes dans une famille et la collectivité de résidence. La composition du panier est déterminée sur la base d'une famille modèle composée d'un homme et d'une femme âgés de 25 à 49 ans et de deux enfants (une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans)¹⁰.

Une famille est considérée à faible revenu si son revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC qui s'applique à elle en fonction de sa taille et de sa région de résidence. Le revenu disponible, aux fins de la MPC, est le revenu après impôt réellement disponible pour la consommation. Il inclut l'ensemble des revenus d'un ménage, y compris divers transferts gouvernementaux, duquel sont soustraits les impôts, les cotisations sociales, différents prélèvements obligatoires ainsi que certaines dépenses incontournables (ex. : frais de garde, pensions alimentaires, soins de santé non assurés) (Samir *et al.*, 2020).

L'année de référence la plus récente du panier de consommation est 2018, puisque la MPC de cette année a été construite à partir d'un panier de biens et services de 2018. On parle alors de la MPC en base 2018. Les prix des composantes du panier sont ensuite indexés pour les années subséquentes, tout en reflétant les habitudes de consommation de 2018 et les prix de l'année courante. Ainsi, cette mesure est influencée par la hausse des prix.

7. La composante nourriture (MPC base 2018) est fondée sur le panier de provisions nutritif – Canada de 2019, élaboré par Santé Canada.

8. Inclut les articles jugés essentiels par le Conseil de planification sociale de Winnipeg et le niveau de vie acceptable (NVA) de 2012 de Winnipeg Harvest.

9. Les frais liés à la composante logement (MPC base 2018) incluent le loyer d'un logement non subventionné de trois chambres à coucher, conforme à la NNO et sans besoin de réparations majeures. Ils couvrent également les services publics (comme l'électricité, le carburant, le chauffage, l'eau, et autres), les appareils électroménagers (tels qu'une cuisinière électrique, un réfrigérateur, une laveuse et une sècheuse) ainsi qu'une assurance locataire de base.

10. Les seuils de faible revenu pour les autres tailles d'unités familiales peuvent être obtenus en ajustant le seuil de référence d'une collectivité donnée au moyen d'une échelle d'équivalence. Cet ajustement en fonction des différentes tailles de familles tient compte du fait que les besoins de la famille économique augmentent avec sa taille, mais à un rythme décroissant. C'est-à-dire qu'à mesure que le nombre de membres de la famille augmente, certains types de coûts diminuent (ex. : logement, nourriture, etc.) (Hatfield, Pyper et Gustajtis, 2010; Fréchet *et al.*, 2010b).

Troisième examen de la MPC

En vertu de la Loi sur la réduction de la pauvreté (L.C. 2019, ch. 29, art. 315), Statistique Canada est responsable d'ajuster régulièrement la MPC pour refléter le coût actuel d'un panier de biens et services essentiels correspondant à un niveau de vie modeste au Canada (Heisz, 2019, p. 4). En 2023, Statistique Canada, en collaboration avec Emploi et Développement social Canada, a entamé le troisième examen approfondi de la MPC (Devin, 2023). Ce processus devrait aboutir, en 2025, à la publication d'un rapport détaillant les résultats et à l'établissement d'une nouvelle base pour la MPC (base 2023). L'examen comprend une série d'activités de consultation menées auprès de Canadiennes et Canadiens de milieux et d'expertises variés afin d'obtenir des commentaires et des recommandations en vue de réviser ou d'améliorer la méthodologie de la MPC.

La Mesure de faible revenu selon la MPC a été ajustée à trois reprises depuis 2002 :

- base 2000, utilisée pour les années 2000 à 2012;
- base 2008, utilisée pour les années 2006 à 2019;
- base 2018, utilisée pour les années 2015 à 2022.

Chaque mise à jour permet de refléter davantage la réalité contemporaine. Par exemple, pour la base 2018, Statistique Canada a intégré les services cellulaires, un logement locatif de trois chambres pour la famille modèle et la possession d'un véhicule en milieu urbain (au lieu de l'utilisation exclusive des transports en commun disponibles).

1.1.2 SEUILS DE LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION

En 2023¹¹, le seuil de faible revenu selon la MPC pour une famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) était de 48 424 \$ dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Il s'agit du seuil le plus élevé, suivi par ceux de la RMR de Québec (47 768 \$), des agglomérations de 100 000 à 499 999 habitants (45 821 \$), des agglomérations de 30 000 à 99 999 habitants (45 250 \$), des agglomérations de moins de 30 000 habitants (45 281 \$) et, finalement, des régions rurales (45 765 \$) (tableau 1 et tableau A2).

TABLEAU 1

SEUILS DE LA MPC (BASE 2018), POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, QUÉBEC, 2023, EN DOLLARS

	Régions rurales	Moins de 30 000 habitants	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	RMR de Québec	RMR de Montréal
1 personne	22 883	22 641	22 625	22 911	23 884	24 212
2 personnes	32 361	32 019	31 997	32 400	33 777	34 241
3 personnes *	39 634	39 214	39 188	39 682	41 368	41 936
4 personnes **	45 765	45 281	45 250	45 821	47 768	48 424
5 personnes ***	51 167	50 626	50 591	51 229	53 406	54 140
6 personnes ****	56 050	55 458	55 420	56 119	58 504	59 307
7 personnes ou + *****	60 541	59 901	59 860	60 615	63 191	64 059

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la MPC, la composante et l'année de base : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601>. Compilation de la Direction de la recherche.

Famille ayant au moins : * un enfant de moins de 16 ans; ** deux enfants de moins de 16 ans; *** trois enfants de moins de 16 ans; **** quatre enfants de moins de 16 ans; ***** cinq enfants de moins de 16 ans.

Pour une personne vivant seule, le revenu disponible nécessaire pour se procurer le panier de consommation de base est de 24 212 \$ si elle habite la RMR de Montréal et de 23 884 \$ si elle habite la RMR de Québec (tableau 1). Il est établi à 22 911 \$ pour une agglomération de 100 000 à 499 999 habitants, à 22 625 \$ pour une agglomération de 30 000 à 99 999 habitants, à 22 641 \$ pour une agglomération de moins de 30 000 habitants et à 22 883 \$ pour une région rurale. Les coûts de transport et de logement expliquent en grande partie les différences entre les seuils de la MPC dans les différentes agglomérations du Québec.

Pour une famille de quatre personnes, les seuils de la MPC ont augmenté d'environ 17 % dans différentes agglomérations entre 2020 et 2023 (tableau 2). Cette hausse met en évidence l'inflation marquée observée au cours des dernières années.

TABLEAU 2

ÉVOLUTION DES SEUILS DE LA MPC (BASE 2018), POUR UNE FAMILLE DE QUATRE, POUR DIFFÉRENTES AGGLOMÉRATIONS, QUÉBEC, 2020 À 2023 (EN DOLLARS)

	Régions rurales	Moins de 30 000 habitants	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	RMR de Québec	RMR de Montréal
2020	39 040	38 622	38 685	39 202	40 924	41 506
2021	40 417	39 982	39 984	40 505	42 258	42 845
2022	43 545	43 082	43 022	43 566	45 411	46 027
2023	45 765	45 281	45 250	45 821	47 768	48 424
Évolution entre 2020 et 2023	17,2 %	17,2 %	17,0 %	16,9 %	16,7 %	16,7 %

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la MPC, la composante et l'année de base : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601>. Compilation de la Direction de la recherche.

Les seuils pour les autres tailles de familles sont établis à partir de ceux pour une famille de quatre personnes.

Coût de la vie

La hausse soutenue des prix des biens et services, notamment en 2021 et en 2022, a eu un effet important sur le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu. Dans cette section, l'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour illustrer la hausse du coût de la vie, puisqu'il est couramment employé comme indicateur de la variation du niveau général des prix à la consommation et de l'inflation.

La figure 1 présente l'augmentation annuelle de l'IPC pour l'ensemble du panier de biens et services en mai pour les années 2015 à 2024. L'IPC a augmenté de 19,9 % entre mai 2020 et mai 2024. Cette forte hausse de l'inflation est notamment attribuable à la hausse des prix du logement locatif et de l'essence (surtout en 2022), qui a eu des répercussions sur tous les biens et services nécessitant un transport, comme les aliments, l'ameublement et le transport collectif.

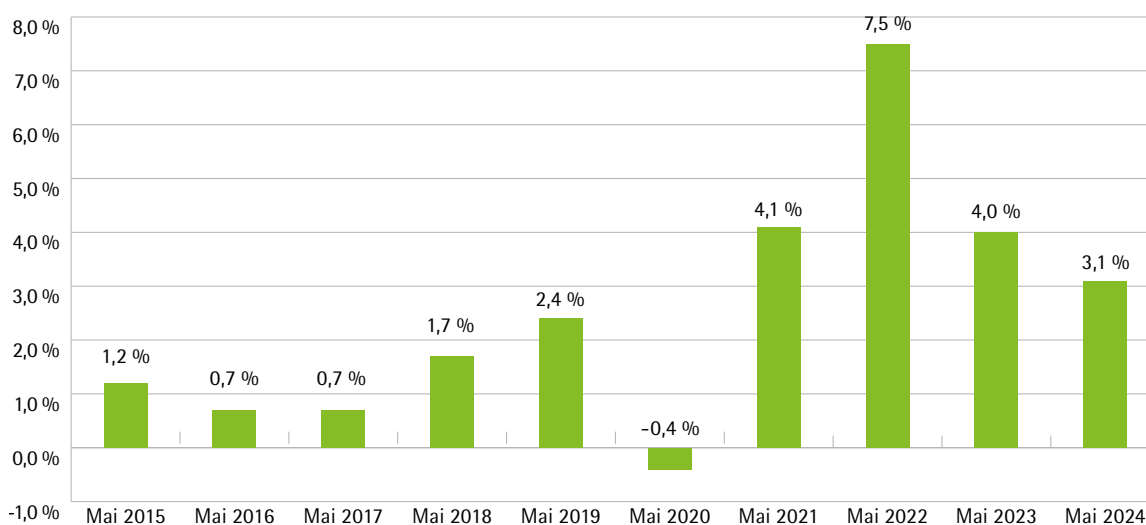
Pour estimer l'IPC total, chacun des biens et services composant le panier de consommation se voit attribuer une part du panier qui est proportionnelle à sa part dans les dépenses totales de consommation des ménages québécois¹². En 2023, pour la moyenne des Canadiens, les dépenses alimentaires, de logement et de transport représentaient plus de 60 % des dépenses des ménages.

Entre mai 2020 et mai 2024, la composante de l'alimentation a augmenté de 23,4 %, celle du transport de 27,0 %, et celle du logement de 23,8 %. Des précisions sur chacune de ces composantes sont fournies dans la note figurant sous la figure 2.

Comme le seuil de la MPC n'est pas recalculé chaque année, la hausse des prix a une grande importance. Ainsi, le seuil de la MPC actuellement utilisé pour 2023 est celui de 2015, indexé par composante du panier de biens et services de la MPC.

FIGURE 1

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE L'IPC GLOBAL POUR LE MOIS DE MAI, AU QUÉBEC

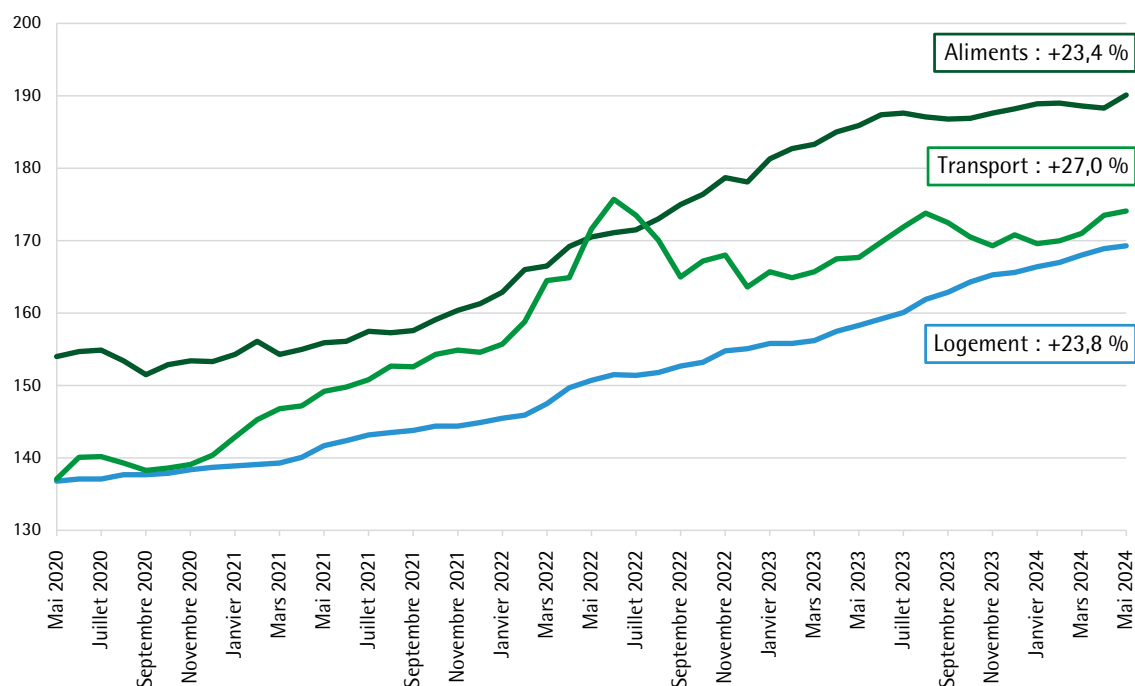


Source : Statistique Canada. [Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé](#), 8 juillet 2024.

12. Statistique Canada, *Une analyse de la mise à jour du panier de l'Indice des prix à la consommation de 2024, sur la base des dépenses de 2023*, 18 juin 2024 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/62f0014m/62f0014m2024004-fra.htm>.

FIGURE 2

ÉVOLUTION DE CERTAINES COMPOSANTES DE L'IPC ENTRE MAI 2020 ET MAI 2024



Source : Statistique Canada. [Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé](#), 8 juillet 2024.

Note : Lors de la production de l'État de situation, les données de mai 2024 étaient les plus récentes disponibles. Les aliments incluent les aliments achetés en magasin et les aliments achetés au restaurant. Le logement inclut le logement locatif, le logement en propriété ainsi que les frais liés à l'eau, au combustible et à l'électricité. Le transport inclut le transport privé et le transport public. Le transport privé comprend l'achat ou la location d'un véhicule et son utilisation (essence, entretien, réparations et autres dépenses : assurances, permis, etc.). Le transport public inclut les services d'autobus, de métro, de taxi et le transport interurbain (train, transport aérien).

En 2023, le seuil de faible revenu selon la MPC pour une famille de quatre personnes variait entre 45 765 \$ en région rurale et 48 424 \$ dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. De plus, ce seuil variait selon la taille de la famille. Pour les personnes seules, il était de 22 883 \$ en région rurale et de 24 212 \$ dans la RMR de Montréal. En raison de l'inflation marquée des dernières années, les seuils pour une famille de quatre ont augmenté d'environ 17 % entre 2020 et 2023.

➤ 1.1.2.1 TAUX DE FAIBLE REVENU SELON LA MPC

Une analyse du taux de faible revenu selon les caractéristiques sociodémographiques permet de comprendre davantage l'hétérogénéité des situations de pauvreté, en identifiant les profils des personnes les plus susceptibles de vivre une situation de faible revenu. Les statistiques les plus récentes portent sur l'année 2022. Elles sont calculées selon la MPC. Les faits saillants sont présentés selon trois catégories : le sexe, l'âge et le type d'unité familiale. Une comparaison avec les années précédentes permet de constater l'évolution des situations selon les différents profils. Le terme *famille* utilisé ici désigne la famille de recensement¹³.

13. Famille de recensement : couple marié (avec ou sans enfants), couple en union libre (avec ou sans enfants) ou famille comptant un parent seul.

En 2022¹⁴, selon la MPC (base 2018), le taux de faible revenu pour l'ensemble de la population du Québec a connu une augmentation notable par rapport à 2020 et 2021, atteignant 6,6 %, soit 561 000 personnes en situation de faible revenu. Ce taux était de 4,8 % en 2020, soit 407 000 personnes, et de 5,2 % en 2021, ce qui correspond à 439 000 personnes. Le taux de faible revenu reste cependant inférieur à ceux observés en 2019 et dans la décennie précédente (tableaux A2 et A3).

Les figures 3 et 4 indiquent l'évolution des taux de faible revenu au Québec selon la MPC pour différents groupes d'âge et types de familles de 2015 à 2022.

Âge

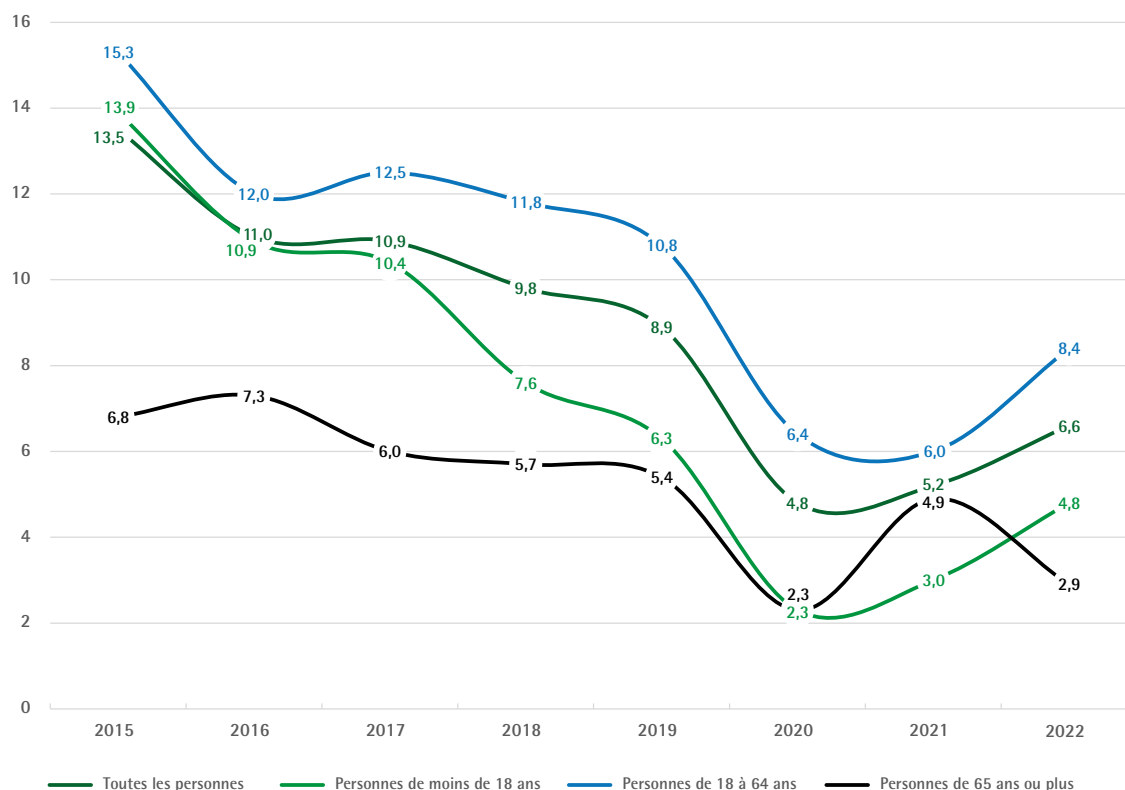
- Les **personnes de moins de 18 ans** ont vu leur taux de faible revenu passer de 3,0 % en 2021 à 4,8 % en 2022, soit de 48 000 personnes en 2021 à 80 000 personnes en 2022. Cette augmentation est cohérente avec celle du faible revenu observée chez les adultes de 18 à 64 ans (figure 3), qui sont, pour beaucoup d'entre eux, les parents de ces personnes. Cette augmentation pourrait indiquer également une détérioration de la situation économique des ménages, possiblement attribuable à la fin des aides temporaires liées à la pandémie et à l'augmentation du coût de la vie. En 2022, ce groupe représentait 14,3 % des personnes en situation de faible revenu.
- Chez les **personnes de 18 à 64 ans**, le taux de faible revenu a, lui aussi, augmenté, passant de 6,0 % en 2021 à 8,4 % en 2022, soit de 307 000 personnes en 2021 à 430 000 personnes en 2022. En 2022, ils représentent 76,6 % du total de la population en situation de faible revenu.
- Chez les **personnes de 65 ans et plus**, le taux de faible revenu a diminué, passant de 4,9 % en 2021 à 2,9 % en 2022, soit de 83 000 personnes en 2021 à 51 000 personnes en 2022. Cette baisse peut s'expliquer en partie par deux mesures clés : l'augmentation permanente de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes de 75 ans et plus (gouvernement du Canada, 2024) et l'augmentation du Supplément de revenu garanti pendant la pandémie¹⁵ (Emploi et Développement social Canada, 2022). Ces ajustements ont contribué à renforcer la sécurité financière des personnes âgées, réduisant ainsi le nombre de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. Ce groupe représentait 9,1 % des personnes en situation de faible revenu en 2022.

14. Le plus récent taux de faible revenu selon la MPC est disponible pour l'année 2022.

15. Ce paiement non imposable vise à compenser les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti (SRG) et de l'Allocation qui ont vu une réduction de leurs prestations ou qui ne les reçoivent plus depuis juillet 2021, en raison des prestations liées à la pandémie qui ont été reçues en 2020.

FIGURE 3

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (MPC BASE 2018) SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 2015-2022
(EN POURCENTAGE)



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501>. Compilation de la Direction de la recherche.

Sexe

- En 2022, un peu plus d'hommes que de femmes vivaient en situation de faible revenu. La répartition du nombre d'individus en situation de faible revenu selon le sexe était de 53 % chez les hommes et de 47 % chez les femmes. Au total, 262 000 femmes (6,0 % des femmes au sein de la population québécoise¹⁶) vivaient en situation de faible revenu, dont 75 % (196 000) étaient âgées de 18 à 64 ans. Chez les hommes, 300 000 personnes (soit 6,9 % des hommes au sein de la population québécoise) vivaient en situation de faible revenu. Parmi eux, 78 % (234 000) étaient âgés de 18 à 64 ans.

16. Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population selon l'âge et le genre, Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2023 : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/697> (consulté le 6 septembre 2024).

Type d'unité familiale

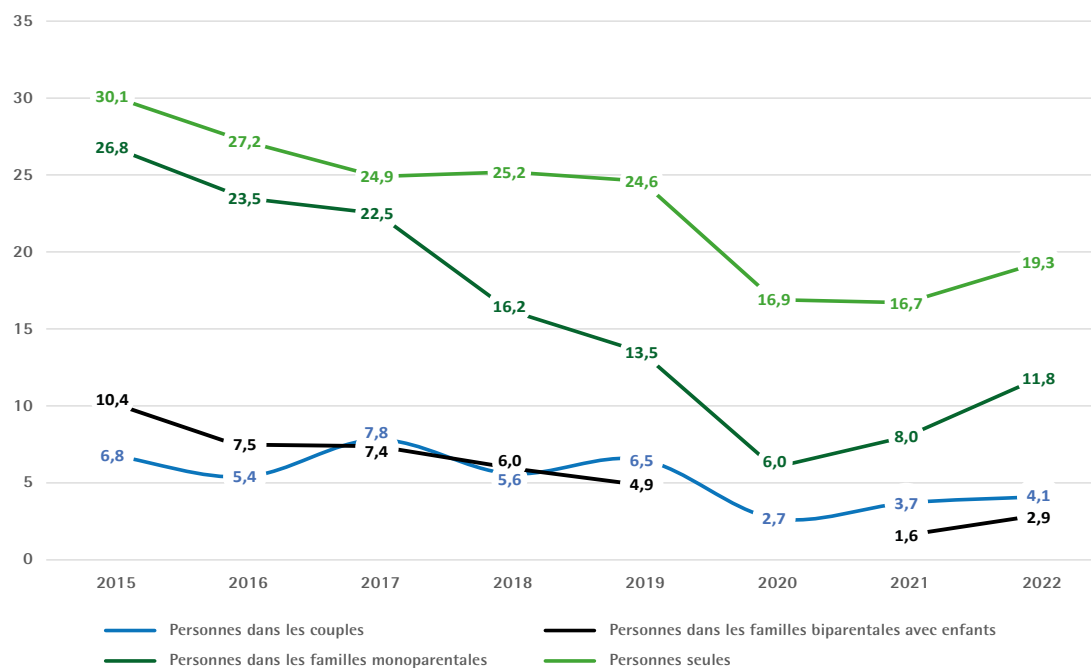
La figure 4 montre que, malgré la hausse postpandémique, les niveaux de 2022 demeurent inférieurs à ceux de 2019, et ce, pour l'ensemble des unités familiales.

- En 2022, 323 000 **personnes vivant seules** étaient en situation de faible revenu, ce qui correspond à 57,6 % de la population à faible revenu. Cela constitue une baisse de 4,8 points de pourcentage (pp) par rapport à 2021, mais une hausse de 4,9 pp par rapport à 2019.
Ce groupe continue d'afficher les taux de faible revenu les plus élevés. En 2020, le taux était de 16,9 %. Il a légèrement diminué pour s'établir à 16,7 % en 2021, mais a atteint 19,3 % en 2022, soit une augmentation de 2,6 pp par rapport à 2021.
- En 2022, 238 000 **personnes vivant dans des familles de deux personnes ou plus** étaient en situation de faible revenu, soit 42,4 % de la population à faible revenu. On observe une hausse de 4,8 pp par rapport à 2021, mais une baisse de 4,8 pp par rapport à 2019.
 - Le taux de faible revenu des personnes vivant en couple est passé de 2,7 % en 2020 à 3,7 % en 2021, soit une augmentation de 1 point de pourcentage, puis à 4,1 % en 2022, une augmentation additionnelle de 0,4 point de pourcentage.
 - Les données montrent que le taux de faible revenu des personnes vivant en couple avec des enfants est passé de 1,6 % en 2021 à 2,9 % en 2022, soit une augmentation de 1,3 point de pourcentage.
- En 2023, 64 000 **personnes vivant dans des familles monoparentales** étaient considérées en situation de faible revenu (11,4 %). Parmi elles, les familles monoparentales dirigées par des femmes (81,2 %) étaient plus de quatre fois plus susceptibles d'être en situation de faible revenu que celles dirigées par un homme (18,8 %).

En 2020, le taux de faible revenu des familles monoparentales était de 6,0 %, en forte baisse par rapport à 26,8 % en 2015, ce qui représente une diminution de 20,8 pp (figure 4). Cependant, les données de 2021 et 2022 révèlent une détérioration progressive de leur situation économique : leur taux de faible revenu est remonté à 8 % en 2021, une augmentation de 2 pp par rapport à 2020, et a atteint 11,8 % en 2022, soit une augmentation additionnelle de 3,8 pp. Bien que le taux de faible revenu des familles monoparentales ait diminué de manière significative depuis 2015, il reste nettement supérieur à celui des familles biparentales.

FIGURE 4

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2015-2022 (EN POURCENTAGE)



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0136-01 Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013601>. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : La statistique pour l'année 2020 concernant les personnes vivant dans les familles biparentales avec enfants ne peut pas être présentée, en raison du manque de fiabilité de la donnée. (E : À utiliser avec prudence.)

La situation de faible revenu touche plus fortement certains groupes démographiques, comme les personnes déclarant appartenir à une minorité visible, les personnes qui s'identifient comme Autochtones et les immigrants (tableau 3).

- Entre 2020 et 2022, le nombre de personnes déclarant appartenir à une minorité visible¹⁷ et vivant sous le seuil de faible revenu a augmenté de manière notable. En 2020, environ 90 000 personnes étaient considérées à faible revenu, ce qui représente 6 % de cette population. En 2021, ce nombre est passé à 120 000 personnes, soit 7,6 %. En 2022, la tendance à la hausse s'est poursuivie, ce nombre atteignant 164 000 personnes, soit 9,6 % de la population des minorités visibles.
- En 2022, environ 10 000 personnes s'identifiant comme Autochtones vivaient sous le seuil de faible revenu, soit 9,4 % de cette population. Les données pour 2020 et 2021 ne sont pas publiées par Statistique Canada, en raison de leur faible fiabilité¹⁸.
- Pour les immigrants âgés de 15 ans et plus, le nombre de personnes à faible revenu a également augmenté. En 2020, ce nombre était de 64 000, représentant 4,9 % de cette population. En 2021, ce nombre est passé à 89 000, soit 6,7 % de celle-ci. En 2022, ce nombre a encore augmenté pour atteindre 120 000 personnes, représentant 8,7 % des immigrants âgés de 15 ans et plus.

TABLEAU 3

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (MPC BASE 2018) SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES, QUÉBEC, 2022 (EN POURCENTAGE)

Caractéristiques démographiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population des minorités visibles	ND	ND	ND	ND	ND	6,0	7,6	9,6
Population autochtone	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	9,4
Immigrants âgés de 15 ans et plus	24,3	16,7	17,8	12,7	10,7	4,9	6,7	8,7

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0093-01 Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon certaines caractéristiques démographiques, Enquête canadienne sur le revenu (2021) : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110009301>. Compilation de la Direction de la recherche.

17. Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles désignent « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

18. Les personnes ayant déclaré être Autochtones, soit membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, ou les personnes qui ont déclaré appartenir à plus d'un de ces groupes. Les personnes vivant dans les réserves ou les établissements autochtones des provinces sont exclues du champ de l'enquête. Les données relatives aux personnes déclarant être Inuits et à celles déclarant des identités multiples sont incluses dans le total Autochtones, mais elles ne sont pas présentées séparément, en raison de la taille restreinte des échantillons.

Les personnes seules sont plus à risque, affichant un taux de faible revenu trois fois plus élevé que la moyenne (19,3 %). Elles sont encore plus à risque si elles sont âgées de moins de 65 ans (24,8 %). Parmi les personnes seules de moins de 65 ans, on constate un écart d'environ 3 % du taux de faible revenu selon le sexe, ce dernier étant de 26 % chez les hommes et de 23,3 % chez les femmes.

Les familles monoparentales dirigées par des femmes sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu.

Les personnes déclarant appartenir à une minorité visible ainsi que les personnes immigrantes de 15 ans et plus ont des taux de faible revenu supérieurs à la moyenne québécoise.

Les personnes qui s'identifient comme Autochtones sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu.

1.1.3 MESURE DE FAIBLE REVENU

La MFR est une mesure relative de faible revenu, c'est-à-dire qu'elle est basée sur la position relative du revenu d'une personne ou d'une famille par rapport à la répartition observable des revenus dans l'ensemble de la société. Cette mesure est indépendante de la couverture des besoins; rien ne permet par conséquent de dire si le seuil correspond ou non à la satisfaction des besoins de base. Selon la MFR, un ménage est considéré comme ayant un faible revenu si celui-ci est inférieur à la moitié de la médiane des revenus de l'ensemble de la population, ajustée selon la taille et la composition du ménage.

Les plus récentes données sur la MFR proviennent de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et concernent l'année 2022. Ces données sont privilégiées à celles de Statistique Canada¹⁹, puisque l'ISQ utilise le revenu médian québécois, et Statistique Canada, le revenu médian canadien pour toutes les provinces.

➤ 1.1.3.1 SEUIL DE LA MFR

La MFR équivaut au revenu total de l'unité familiale, lequel comprend le revenu de marché et tous les revenus provenant des transferts gouvernementaux provinciaux et fédéraux. La MFR ajuste les seuils de faible revenu selon la part de la médiane de revenu (50 % ou 60 %) et calcule le revenu des ménages (tableau 4)²⁰.

En 2022, pour les personnes seules, le seuil de la MFR50-Apl²¹ au Québec était de 27 331 \$ et, pour une famille de quatre personnes (un couple et 2 enfants), il était de 54 662 \$.

19. Statistique Canada. Tableau 11-10-0232-01 Seuils de la Mesure de faible revenu (MFR) selon la source de revenu et la taille du ménage : <https://doi.org/10.25318/1110023201-fra> (consulté le 16 décembre 2024).

20. Pour le calcul des seuils de la MFR au Québec, on utilise le revenu médian québécois produit par l'ISQ, plutôt que le revenu médian canadien publié par Statistique Canada, puisque le revenu de marché est moindre au Québec.

21. Le seuil de la MFR peut être calculé avant impôt (MFR50-Avl) ou après impôt (MFR50-Apl). Le concept de revenu total sert à calculer les seuils avant impôt. Le revenu total comprend la somme des revenus du marché ainsi que tous les revenus de transfert provenant des gouvernements fédéral et provincial, qu'ils soient imposables ou non. Les revenus de transfert comprennent notamment les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et celles de la Régie des rentes du Québec (RRQ), les prestations de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, les prestations d'assistance sociale, d'assurance-emploi, et tous les autres transferts gouvernementaux.

TABLEAU 4

SEUILS DE LA MFR50-API EN DOLLARS COURANTS SELON LA TAILLE DU MÉNAGE, QUÉBEC, 2015-2022 (EN DOLLARS)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 personne	19 796	20 328	21 107	21 841	23 086	24 330	25 842	27 331
2 personnes	27 995	28 748	29 850	30 887	32 649	34 407	36 547	38 652
3 personnes	34 287	35 209	36 559	37 829	39 987	42 140	44 760	47 339
4 personnes	39 591	40 655	42 215	43 681	46 173	48 660	51 685	54 662
5 personnes	44 264	45 454	47 197	48 837	51 623	54 403	57 785	61 114
6 personnes	48 489	49 792	51 702	53 498	56 550	59 596	63 301	66 947

Source : Enquête canadienne sur le revenu (2012-2021), fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec : https://statistique.quebec.ca/fr/document/faible-revenu-menages-et-particuliers/tableau/seuils-mesure-faible-revenu-avant-impot-taille-menage#tri_type_revenu=5.
Compilation de la Direction de la recherche.

➤ 1.1.3.2 TAUX DE LA MFR

L'évolution du taux de faible revenu des personnes de 16 ans et plus entre 2015 et 2022 est présentée dans le tableau 5. Selon la mesure de faible revenu à 50 % de la médiane des revenus québécois après impôt (MFR50-API)²², le taux de faible revenu des personnes de 16 ans et plus a diminué depuis 2015, passant de 11,1 % en 2015 à 9,1 % en 2022. Cette diminution n'a toutefois pas été constante et a fluctué au cours de ces années. Il a notamment atteint 8,2 % en 2020, année marquée par la pandémie. Cette baisse peut s'expliquer en partie par les mesures gouvernementales de soutien du revenu mises en place lors de la pandémie.

En 2022, le taux de faible revenu a légèrement diminué, après avoir augmenté en 2021. Cette diminution du taux de faible revenu depuis 2021 est attribuable à la forte baisse du taux de faible revenu des personnes de 65 ans et plus. Ce changement contraste avec la tendance des années antérieures, puisque, depuis 2017, le taux de faible revenu des personnes de 65 ans et plus était plus élevé que celui des personnes de moins de 65 ans. En effet, entre 2021 et 2022, le taux de faible revenu a augmenté pour tous les groupes d'âge, sauf pour les 65 ans et plus. Le taux des 65 ans et plus a diminué de 8,1 % pour la même année.

22. La médiane du revenu après impôt sert à calculer les seuils après impôt. Ce concept équivaut au revenu total, duquel est soustrait l'impôt fédéral et provincial. Source : Institut de la statistique du Québec, *Revenu - Définitions et informations utiles* : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/faible-revenu-menages-et-particuliers/publication/cdmi-revenu> (consulté le 30 juillet 2024).

Le tableau 5 permet de constater également qu'entre 2015 et 2022, le taux de faible revenu des hommes est plus bas que celui des femmes.

TABEAU 5

TAUX DE FAIBLE REVENU (MFR50-API) DES PERSONNES DE 16 ANS ET PLUS, SELON L'ÂGE ET LE SEXE, QUÉBEC, 2011-2022 (EN POURCENTAGE)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tous les particuliers de 16 ans et plus	11,1	10,2	11,5	11,2	11,3	8,2	9,9	9,1
Hommes	10,9	10,0	10,6	10,7	10,5	7,4	9,2	8,8
Femmes	11,3	10,4	12,4	11,8	12,0	9,1	10,6	9,3
Âge								
Moins de 65 ans	11,5	10,3	11,0	10,7	9,8	6,7	7,0	8,5
Hommes	11,6	10,2	10,7	10,8	10,0	6,8	7,2	8,8
Femmes	11,3	10,3	11,2	10,6	9,6	6,6	6,8	8,2
Moins de 25 ans	14,0	11,9	10,7	13,0	11,6	6,0	5,5	7,3
Hommes	16,6	11,8	9,8	12,6	11,7	6,0	6,6	7,7
Femmes	11,2	11,9	11,6	13,4	11,4	6,0	4,2	6,9
25-44 ans	10,2	9,3	10,7	8,7	8,4	5,0	6,2	7,4
Hommes	9,4	8,6	10,3	9,3	9,1	4,6	6,7	7,5
Femmes	11,0	10,1	11,2	8,0	7,6	5,6	5,8	7,3
45-64 ans	11,7	10,5	11,3	11,9	10,6	8,5	8,4	10,0
Hommes	11,9	11,0	11,4	11,6	10,2	9,2	7,9	10,5
Femmes	11,6	10,0	11,1	12,1	10,9	7,7	8,8	9,5
65 ans et plus	9,8	10,1	13,6	13,1	16,3	13,3	18,9	10,8
Hommes	7,9	9,4	10,3	10,5	12,6	9,6	16,0	9,1
Femmes	11,4	10,8	16,5	15,4	19,5	16,6	21,6	12,4

Sources : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (1996-1997), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996-2011, données révisées entre 2006 et 2011 pour faciliter les comparaisons avec la période débutant en 2012) et Enquête canadienne sur le revenu (2012-2021), fichiers maîtres. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec. Disponible à l'adresse suivante : https://statistique.quebec.ca/fr/document/faible-revenu-menages-et-particuliers/tableau/taux-faible-revenu-mesure-menages-particuliers#tri_type_menage=15&tri_type_revenu=10.

En 2022, le taux de faible revenu des personnes de 16 ans et plus mesuré selon la MFR50-Apl était de 9,1 %. La diminution du taux de faible revenu depuis 2021 est attribuable à la forte diminution du taux de faible revenu des personnes de 65 ans et plus.

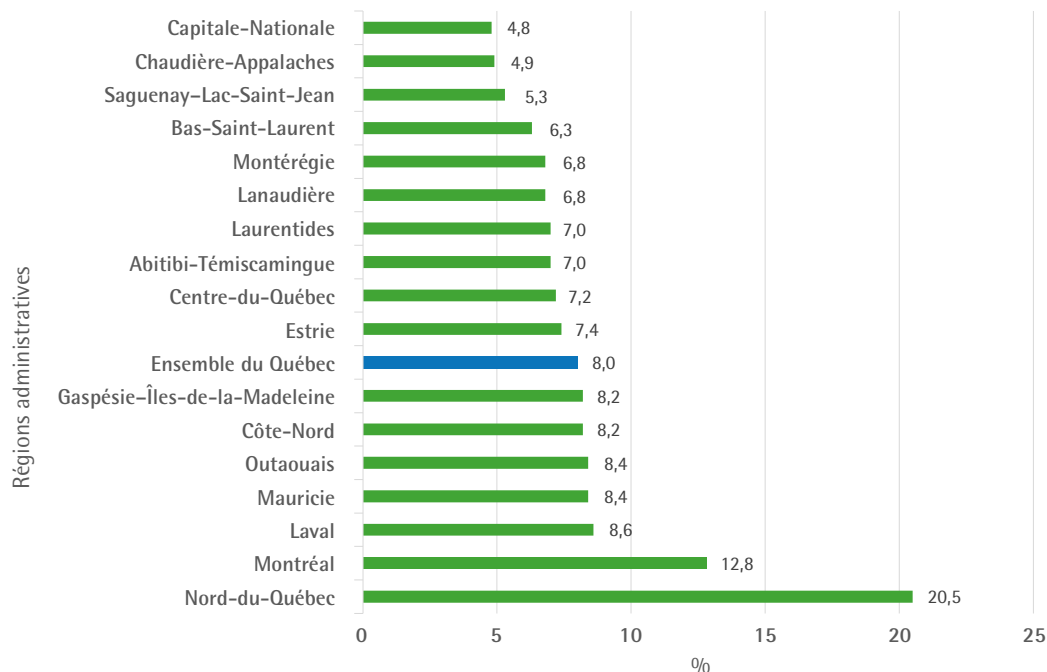
1.1.4 FAIBLE REVENU SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU QUÉBEC

La section précédente présente la situation de faible revenu pour l'ensemble du Québec. Cette section permet de constater que les régions administratives ont des réalités différentes en matière de faible revenu.

Au Québec, les comparaisons interrégionales en matière de faible revenu sont effectuées à l'aide de la MFR50 calculée à partir de la médiane provinciale²³. Cette variable régionale est produite par l'ISQ à partir de données de Statistique Canada. Les données brutes sont présentées dans les tableaux A4 et A5. La figure 5 présente les taux de faible revenu (MFR50-API) des régions administratives et de l'ensemble du Québec en 2022. La famille est utilisée comme unité d'analyse, car la MFR équivaut au revenu total de l'unité familiale, lequel comprend le revenu de marché et tous les revenus provenant des transferts gouvernementaux provinciaux et fédéraux. Pour l'ensemble du Québec, en 2022, le taux de faible revenu des familles était de 8,0 %²⁴. Les régions affichant les plus fortes concentrations de familles en situation de faible revenu par rapport à leur population sont le Nord-du-Québec (20,5 % des familles de la région) et Montréal (12,8 %). Les régions comptant le moins de familles à faible revenu par rapport à leur population sont la Capitale-Nationale (4,8 %) et la Chaudière-Appalaches (4,9 %).

FIGURE 5

TAUX DE FAIBLE REVENU (MFR50-API) DES FAMILLES, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2022 (EN POURCENTAGE)



Note : Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'existe pas de mesures de précision disponibles.

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1 (FFT1). Compilation de l'ISQ, 2022 : https://statistique.quebec.ca/fr/document/mesure-du-faible-revenu-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/taux-de-faible-revenu-selon-le-type-de-famille-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=5&tri_coln2=5.

23. Dans son avis intitulé *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, publié en 2009, le CEPE recommandait d'utiliser la mesure de faible revenu à 50 % de la médiane des revenus québécois pour les comparaisons interrégionales.

24. Ce taux diffère de celui indiqué la section précédente, puisque 8,1 % correspond au taux de faible revenu selon la MFR pour les personnes de 16 ans et plus, alors que 8,0 % correspond au taux de faible revenu selon la MFR pour les familles.

Entre 2012 et 2022, la situation de faible revenu s'est améliorée dans l'ensemble des régions du Québec, sauf dans le Nord-du-Québec. Pendant cette période, Montréal a connu la plus forte baisse de taux de faible revenu parmi toutes les régions (-4,4 pp), alors que le Nord-du-Québec a été la seule région qui a connu une hausse (3,9 pp). En 2022, le Nord-du-Québec ne comptait que 1,3 % des familles à faible revenu du Québec, alors que Montréal en comptait 31,9 %²⁵.

Plus de la moitié des régions ont vu leur taux de faible revenu augmenter entre 2021 et 2022. En 2022, quatre régions avaient un taux supérieur à celui observé en 2019, soit le Nord-du-Québec, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Chaudière-Appalaches et Laval).

En 2022, le taux de faible revenu selon la MFR50-Apl pour les familles était de 8,0 %. C'est dans les régions du Nord-du-Québec et de Montréal que l'on retrouve les taux les plus élevés de faible revenu. De plus, le Nord-du-Québec est la seule région où ce taux a augmenté au cours des dix dernières années.

1.1.5 DÉFAVORISATION MESURÉE SELON L'INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

La défavorisation désigne un état de désavantage socioéconomique affectant des individus, des familles ou des groupes au sein de leur communauté ou de leur région²⁶. Inspiré par les travaux de Townsend (1987) et la littérature internationale sur les déterminants sociaux de la santé, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a développé l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS). Cet indice vise à mesurer la défavorisation des populations québécoises selon la plus petite échelle géographique utilisée au Canada, soit les aires de diffusion (AD)²⁷. La défavorisation est multifactorielle, influençant à la fois les conditions de vie matérielles et sociales des individus ainsi que leur environnement, ce qui peut se traduire par des désavantages cumulatifs persistant souvent sur plusieurs générations (Avenir d'enfants, 2014). L'IDMS permet d'observer les inégalités socioéconomiques d'un territoire en évaluant le niveau de défavorisation de sa population, indépendamment des caractéristiques individuelles et des variations démographiques. Il comprend deux dimensions principales : la défavorisation matérielle, liée aux privations économiques de biens et de commodités, et la défavorisation sociale, reflétant la fragilité des réseaux sociaux aux niveaux familial et communautaire.

L'indice présente cependant certaines limites. Il tient compte uniquement des personnes de 15 ans et plus (Azevedo Da Silva *et al.*, 2024). De plus, il ne couvre pas toutes les dimensions de la défavorisation, offrant ainsi une représentation fragmentaire de la réalité (ex. : âge, logement, etc.) (Sen, 1987; Pampalon *et al.*, 2012). Selon le guide méthodologique de l'INSPQ, l'indice de défavorisation matérielle et sociale pourrait sous-estimer également les véritables inégalités de santé (Blaser *et al.*, 2020). De plus, l'IDMS présuppose une homogénéité de la population au niveau des aires de diffusion, ce qui peut le rendre moins représentatif dans les communautés à forte diversité sociale ou dans les régions rurales étendues, regroupées pour des raisons de validité statistique.

La mesure de faible revenu à 50 % de la médiane des revenus québécois après impôt (MFR50-Apl) est utilisée pour comparer les régions du Québec, car la MPC n'est pas disponible à ce niveau.

25. Institut de la statistique du Québec, Nombre de familles à faible revenu, selon le type de famille, MRC et ensemble du Québec : https://statistique.quebec.ca/fr/document/mesure-du-faible-revenu-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/nombre-de-familles-a-faible-revenu-selon-le-type-de-famille-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=5&tri_coln2=5 (consulté le 18 juillet 2024).

26. Institut national de santé publique du Québec, *Défavorisation* : <https://www.inspq.qc.ca/defavorisation> (consulté le 18 juillet 2024).

27. Aires de diffusion (AD) : Ces territoires constituent les plus petites unités géographiques issues des recensements et pour lesquels les données sont produites et s'avèrent relativement homogènes sur le plan socioéconomique. Ces territoires ont l'avantage non négligeable de pouvoir être associés aux codes postaux à six positions que l'on retrouve dans la large majorité des bases de données administratives.

En 2021, le taux de faible revenu selon la MFR50-Apl pour les familles était de 7,7 %. Les régions du Nord-du-Québec et de Montréal affichent les taux les plus élevés de faible revenu. Bien que, depuis 2011, l'ensemble des régions ait amélioré sa situation de faible revenu, le taux a augmenté dans toutes les régions depuis 2020. Il n'est actuellement pas possible de déterminer comment la situation économique postpandémie affectera à long terme le taux de faible revenu (partie sur le faible revenu, section 1.1).

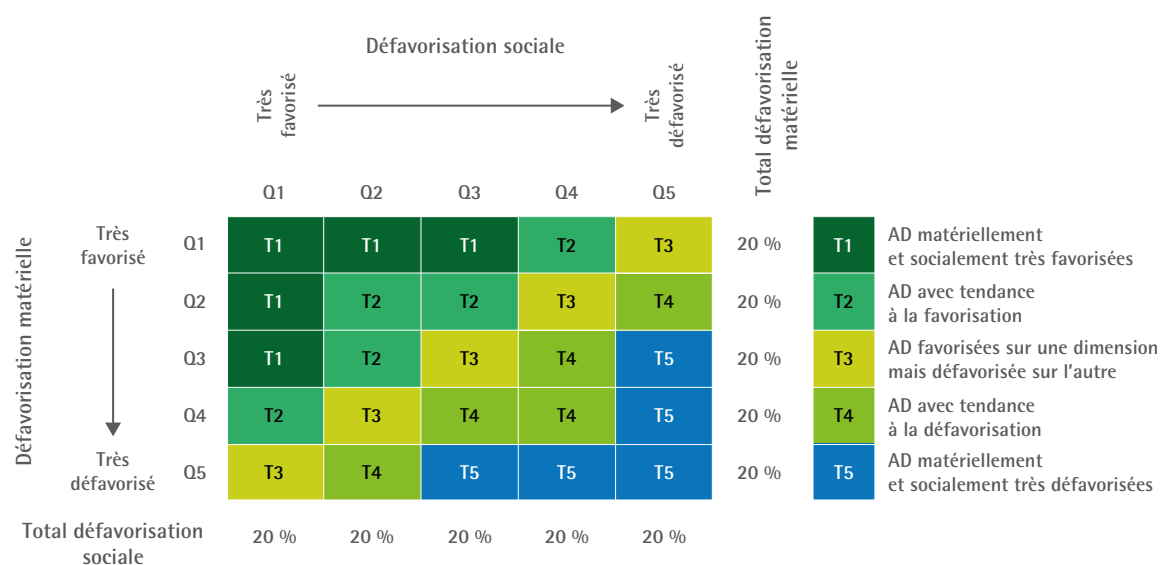
➤ 1.1.5.1 LA DÉFAVORISATION GÉOGRAPHIQUE

L'identification des populations les plus défavorisées à l'échelle régionale, c'est-à-dire dans les aires de diffusion (AD), est basée sur les quintiles de défavorisation matérielle et sociale de l'ensemble du Québec (quintiles provinciaux de défavorisation, voir figure 6).

Le quintile 1 correspond aux 20 % de la population les plus favorisés, alors que le quintile 5, pour sa part, représente les 20 % les plus défavorisés (voir figure 6). Entre les deux, la défavorisation sociale ou matérielle varie à des degrés divers.

FIGURE 6

CROISEMENT DES QUINTILES DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE



Source : INSPQ. *Indice de défavorisation matérielle et sociale 2021*, p. 4 : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3476-indice-defavorisation-materielle-sociale-2021.pdf>. Adaptation de la Direction de recherche.

La figure 6 illustre le regroupement des quintiles de défavorisation matérielle et sociale en cinq groupes. Ce regroupement vise à créer un indice combiné en tenant compte à la fois de la défavorisation matérielle et sociale. Les groupes en résultant sont les suivants : les aires de diffusion (AD) qui sont matériellement et socialement très favorisées (groupe 1 : T1); celles ayant une tendance à la favorisation (groupe 2 : T2); celles favorisées sur une dimension, mais défavorisées sur l'autre (groupe 3 : T3); celles ayant une tendance à la défavorisation (groupe 4 : T4); et enfin, celles qui sont matériellement et socialement très défavorisées (groupe 5 : T5). Ce regroupement permet ainsi de former un indice combiné qui respecte la structure des quintiles, tout en facilitant une analyse plus équilibrée des inégalités sociales.

Le tableau 6 présente la proportion de la population vivant dans des aires de diffusion (AD) en 2021²⁸ et dont l'indice de défavorisation sociale et l'indice de défavorisation matérielle se trouvent tous deux dans le même quintile. En d'autres mots, le tableau 6 présente uniquement les données pour la population ayant le même niveau de défavorisation matérielle et sociale. Par exemple, selon l'IDMS, 13,9 % de la population du Bas-Saint-Laurent vit dans des AD plus favorisées tant matériellement que socialement. (Dans la figure 6, cela signifie que c'est lorsque le Q1 de la défavorisation sociale et le Q1 de la défavorisation matérielle sont égaux à T1.)

- Montréal concentre la plus grande proportion de personnes vivant dans des zones très défavorisées à la fois matériellement et socialement (31,4 % de sa population) en 2021. (Dans la figure 6, le Q5 de la défavorisation sociale et le Q5 de la défavorisation matérielle sont égaux à T5.)
- Le Nord-du-Québec comptait le plus grand nombre de personnes vivant dans des zones défavorisées (34,3 % de sa population). (Dans la figure 6, le Q4 de la défavorisation sociale et le Q4 de la défavorisation matérielle sont égaux à T4.)

28. Les données de 2021 étaient les données les plus récentes lors de la rédaction de ce rapport.

TABLEAU 6

PROPORTION DE LA POPULATION AYANT UNE COMBINAISON D'INDICES DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE DANS LE MÊME QUINTILE, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE RÉSIDENCE, QUÉBEC, 2021

Régions administratives	Composantes matérielle et sociale combinées				
	T1 (Très favorisée)	T2 (Favorisée)	T3 (Intermédiaire)	T4 (Défavorisée)	T5 (Très défavorisée)
01 — Bas-Saint-Laurent	13,9	22,9	23,2	25,5	14,7
02 — Saguenay-Lac-Saint-Jean	17,6	31,2	17,9	17,2	16,1
03 — Capitale-Nationale	30,6	25,0	19,4	13,9	11,0
04 — Mauricie	16,1	18,9	18,0	18,5	28,4
05 — Estrie	17,5	24,3	22,0	16,9	19,4
06 — Montréal	13,0	12,6	19,7	23,3	31,4
07 — Outaouais	19,2	20,5	16,0	20,4	23,8
08 — Abitibi-Témiscamingue	17,6	22,6	22,0	21,1	16,8
09 — Côte-Nord	15,0	20,9	22,3	24,1	17,8
10 — Nord-du-Québec	5,8	8,6	47,7	34,3	3,7
11 — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3,9	14,4	30,3	33,3	18,2
12 — Chaudière-Appalaches	23,4	30,6	24,1	13,2	8,6
13 — Laval	21,4	27,7	18,8	15,6	16,5
14 — Lanaudière	18,0	22,8	21,5	22,0	15,7
15 — Laurentides	17,7	25,1	19,1	20,8	17,2
16 — Montérégie	25,3	26,0	17,7	15,6	15,4
17 — Centre-du-Québec	12,2	23,3	29,5	16,1	18,9
Ensemble du Québec	19,2	21,9	20,0	19,1	19,8

Source : Statistique Canada. Recensement de 2021. Compilation de l'INSPQ. Adaptation de la Direction de la recherche.

En 2021, Montréal comptait la plus grande proportion de personnes vivant dans des zones très défavorisées à la fois matériellement et socialement, suivie par la Mauricie et l'Outaouais.

1.2 COMPARAISONS INTERPROVINCIALES

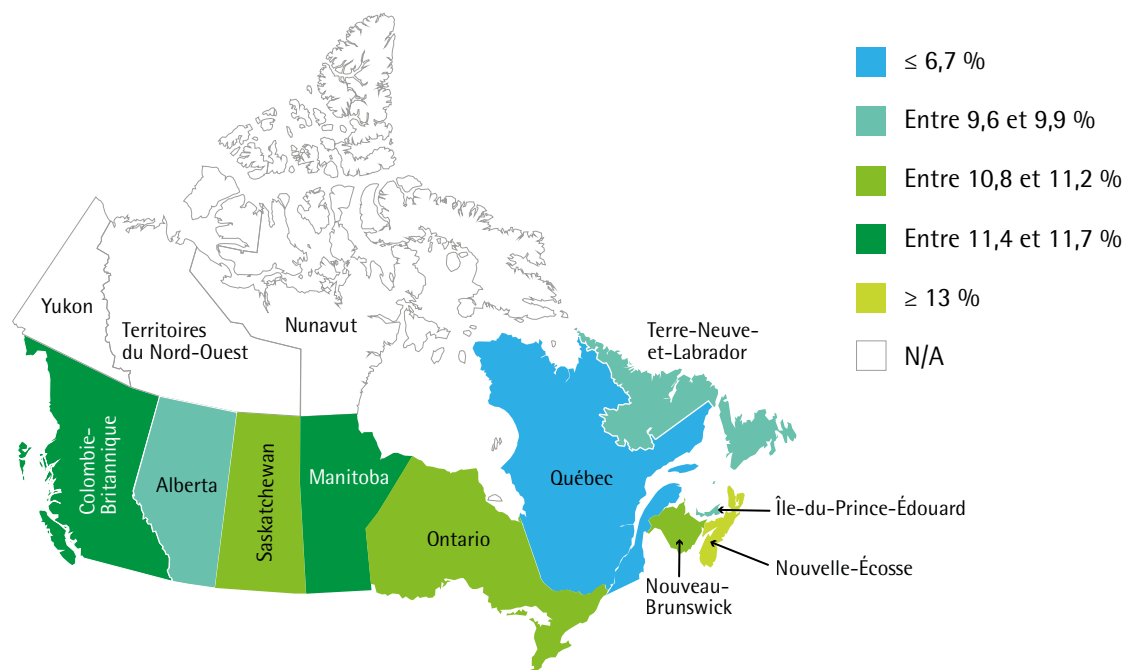
1.2.1 COMPARAISONS PROVINCIALES DES TAUX DE FAIBLE REVENU

Au Canada, les comparaisons interprovinciales des taux de faible revenu sont effectuées à l'aide de la MPC. La MPC provinciale est produite par Statistique Canada. Les années utilisées pour effectuer ces comparaisons sont l'année 2015 et les années subséquentes, puisque ce sont les seules pour lesquelles des données sont disponibles avec la MPC en base 2018. Les principaux résultats montrent que, depuis le début de la pandémie en 2020, le Québec est la province ayant le taux de faible revenu le plus bas (tableaux A6 à A10).

Le taux de faible revenu au Canada selon la MPC était de 9,9 % en 2022. La figure 7 illustre les taux de faible revenu selon les différentes provinces pour cette même année. Le Québec se classait en première position, avec un taux de faible revenu de 6,6 %, alors que la Nouvelle-Écosse était en dernière position, avec un taux de 13,1 %, soit une différence de 6,5 pp. L'Alberta était la deuxième province ayant le plus faible taux de faible revenu selon la MPC (9,7 %).

FIGURE 7

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES, SELON LA PROVINCE, CANADA, 2022 (EN POURCENTAGE)



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501>. Compilation de la Direction de la recherche.

La diminution du taux de faible revenu observée en 2020 concerne l'ensemble des provinces. Toutefois, les taux de faible revenu des provinces ont tous augmenté entre 2020 et 2022, après une baisse marquée due aux aides financières fédérales liées à la pandémie de COVID-19. L'effet de ces aides varie selon les provinces et territoires, dépendamment du ralentissement du marché du travail²⁹. L'Île-du-Prince-Édouard a connu la plus grande baisse du taux de faible revenu depuis 2019, soit une baisse de 2,5 pp. Le Québec a enregistré la deuxième plus grande baisse en 2022 par rapport à 2019, soit 2,3 pp.

Entre 2015 et 2022, le taux de faible revenu du Québec est passé de 13,5 % à 6,6 %, soit une baisse de 6,9 pp. Cette diminution de points de pourcentage est la deuxième plus importante après celle de la Colombie-Britannique, qui a vu son taux de faible revenu passer de 18,6 % à 11,6 %. Entre 2015 et 2019, l'Alberta était la province affichant le plus bas taux de faible revenu parmi les provinces canadiennes. Toutefois, depuis 2020, le Québec est en première position (tableau A6).

L'analyse par groupe d'âge montre que le Québec se distingue également des autres provinces du Canada, affichant le plus bas taux de faible revenu pour les trois groupes d'âge suivants : les moins de 18 ans, les 18 à 64 ans et les 65 ans et plus. Pour le Québec, de façon plus détaillée :

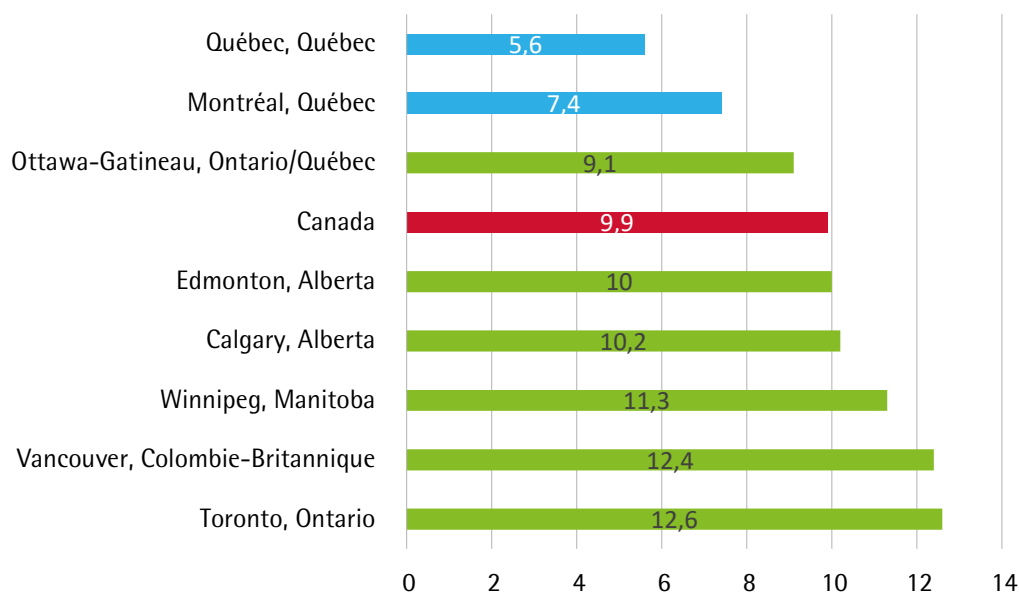
- Pour les moins de 18 ans, le taux de faible revenu était de 4,8 % en 2022. Il était de 13,9 % en 2015 (tableau A7). Le Québec est devenu la province affichant le plus bas taux de faible revenu pour ce groupe d'âge en 2018.
- Pour les 18 à 64 ans, le taux de faible revenu était de 8,4 % en 2022. Ce n'est qu'en 2020, année de la pandémie, que ce taux est devenu le taux le moins élevé du pays. Cependant, depuis 2020, il augmente (tableau A8).
- Pour les 65 ans et plus, le taux de faible revenu était de 2,9 % en 2022. Le Québec est devenu la province ayant le plus faible taux de faible revenu dans cette catégorie en 2020, année de la pandémie, mais, depuis 2020, il est en hausse.

La figure 8 présente les taux de faible revenu et leurs intervalles de confiance selon les RMR pour l'année 2022. L'ensemble des données de 2015 à 2022 est présenté en annexe (tableau A10). En 2022, le taux de faible revenu selon la MPC était de 5,6 % pour la RMR de Québec, soit le plus faible taux par rapport à ceux des autres RMR du Canada. Elle était suivie par la RMR de Montréal, qui occupait le deuxième rang, dont le taux de faible revenu était de 7,4 %. Entre 2015 et 2022, Montréal a été la RMR qui a enregistré la plus forte diminution du taux de faible revenu, soit une baisse de 9,8 pp.

29. Statistique Canada, *Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00021-fra.htm>.

FIGURE 8

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (MPC BASE 2018) ET INTERVALLES DE CONFIANCE, SELON LA RMR, CANADA, 2022 (EN POURCENTAGE)



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

* L'ensemble des RMR analysées est présenté dans la figure 8; Montréal et Québec sont les seules RMR du Québec analysées. Statistique Canada a indiqué que les données pour la RMR de Québec, de Calgary et d'Edmonton devaient être utilisées avec prudence en raison de leur qualité.

En 2022, le Québec était la province canadienne affichant le plus bas taux de faible revenu mesuré selon la MPC. Les deux RMR du Québec pour lesquelles des données sont disponibles sont la RMR de Québec, en première position, parmi les RMR du Canada, ayant le plus bas taux de faible revenu, et la RMR de Montréal, au deuxième rang.

1.2.2 COMPARAISONS PROVINCIALES DES INÉGALITÉS DE REVENU

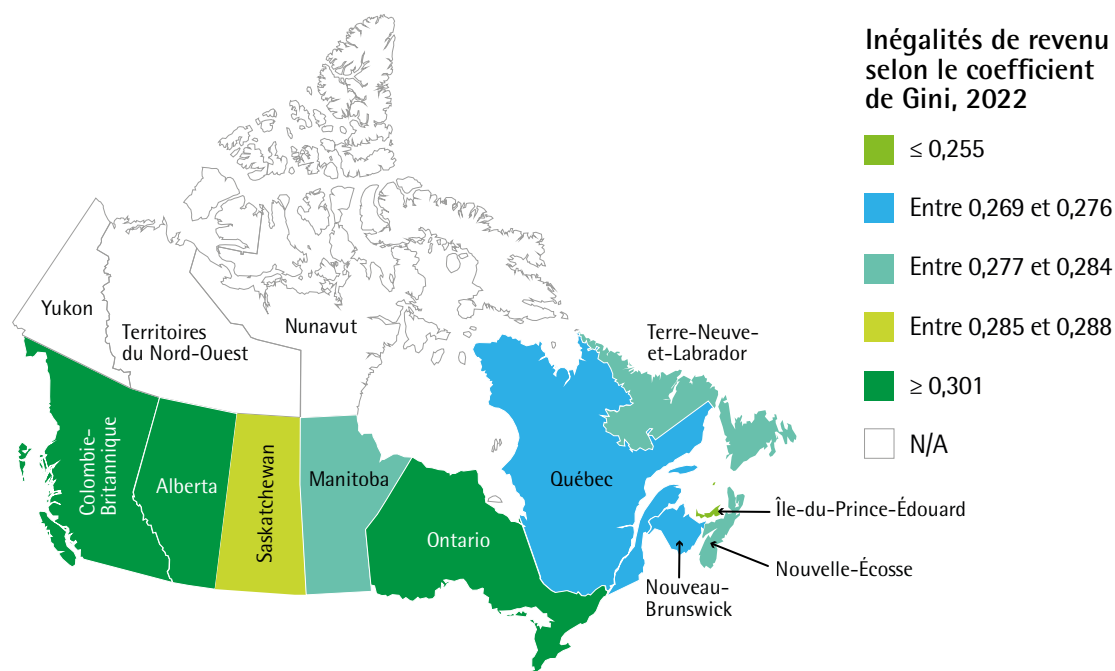
Le coefficient de Gini est un indice qui permet de mesurer l'inégalité dans la distribution d'une variable au sein d'une population (revenu, salaire, dépenses, niveau de vie, etc.). Il est privilégié au niveau international pour la comparaison des inégalités de revenu entre pays. Il est également utilisé pour analyser les inégalités entre différents groupes de la population d'un pays donné. Le coefficient de Gini présenté dans ce rapport est fondé sur le revenu après impôt ajusté, afin de tenir compte du revenu disponible des unités familiales. Les valeurs du coefficient varient de 0 à 1. L'égalité parfaite (chaque centile de la population dispose d'une proportion équivalente de revenus) est un indice de 0 %; l'inégalité parfaite (une personne possède tous les revenus) est un indice de 100 %.

En 2022, le Québec était la deuxième province canadienne présentant le niveau le plus faible d'inégalités de revenu. Il était devancé par l'Île-du-Prince-Édouard (figure 9).

Les coefficients de Gini suivent une tendance assez stable depuis les années 1990 dans l'ensemble des provinces. Depuis 1990, le Québec n'a été qu'une seule fois la province affichant le niveau d'inégalité le plus faible selon le coefficient de Gini, soit en 2018, à égalité avec le Nouveau-Brunswick. Au cours des dernières années, il a occupé plus fréquemment la deuxième place. En effet, il était second en 1992, 2009, 2017, 2018, 2021 et 2022 (tableau A11).

FIGURE 9

COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, CANADA ET PROVINCES, 2022



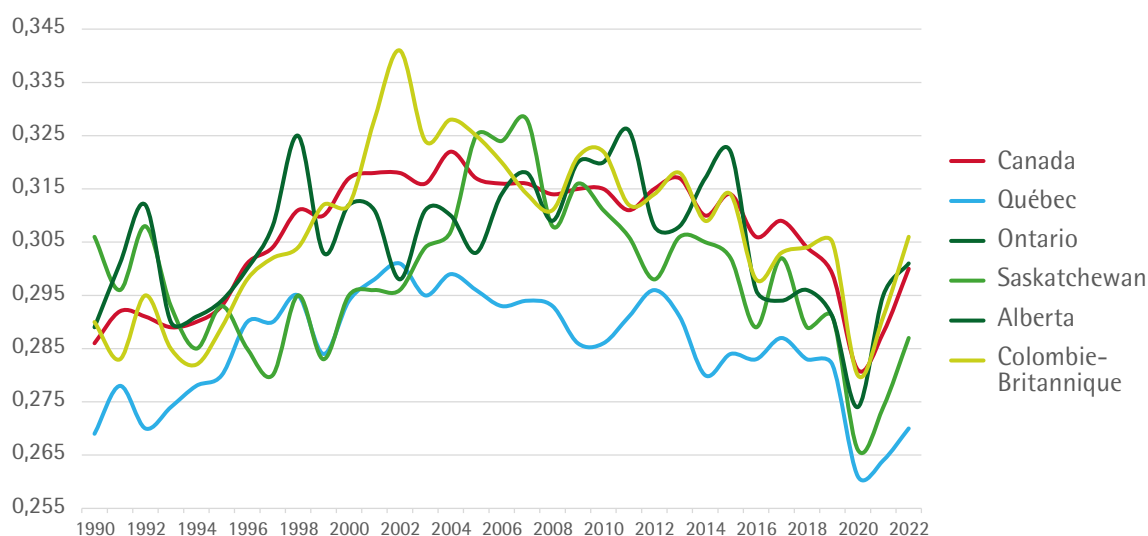
Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0134-01. Compilation de la Direction de la recherche.

En matière d'inégalités, selon le coefficient de Gini, le Québec est la deuxième province canadienne présentant le niveau le plus faible d'inégalités de revenu. Il est devancé par l'Île-du-Prince-Édouard.

La figure 10 montre la courbe de tendance du coefficient de Gini pour le Canada et quelques provinces canadiennes sélectionnées, de 1990 à 2022. Pendant plusieurs années, cette tendance a été à la hausse, mais, depuis 2007, elle est à la baisse. Les coefficients de Gini ont connu tout de même une baisse dans l'ensemble des provinces en 2020, ce qui peut s'expliquer en partie par les mesures financières mises en place en réponse à la pandémie. Toutefois, de 2021 à 2022, une tendance à la hausse des coefficients de Gini a été observée dans presque toutes les provinces. Cette tendance pourrait être attribuable à plusieurs facteurs, notamment les ajustements économiques postpandémiques et les variations des politiques provinciales et fédérales. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et l'Ontario ont encore des niveaux d'inégalité inférieurs à ceux qu'ils avaient en 2019, avant la pandémie.

FIGURE 10

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, CANADA ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2022



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0134-01. Compilation de la Direction de la recherche.

1.3 COMPARAISONS INTERNATIONALES DES TAUX DE FAIBLE REVENU ET DES INÉGALITÉS DE REVENU

Cette section permet de comparer la situation du Québec à celle d'autres pays en matière de faible revenu, au moyen de la MFR60-Apl, et d'inégalités, à l'aide du coefficient de Gini.

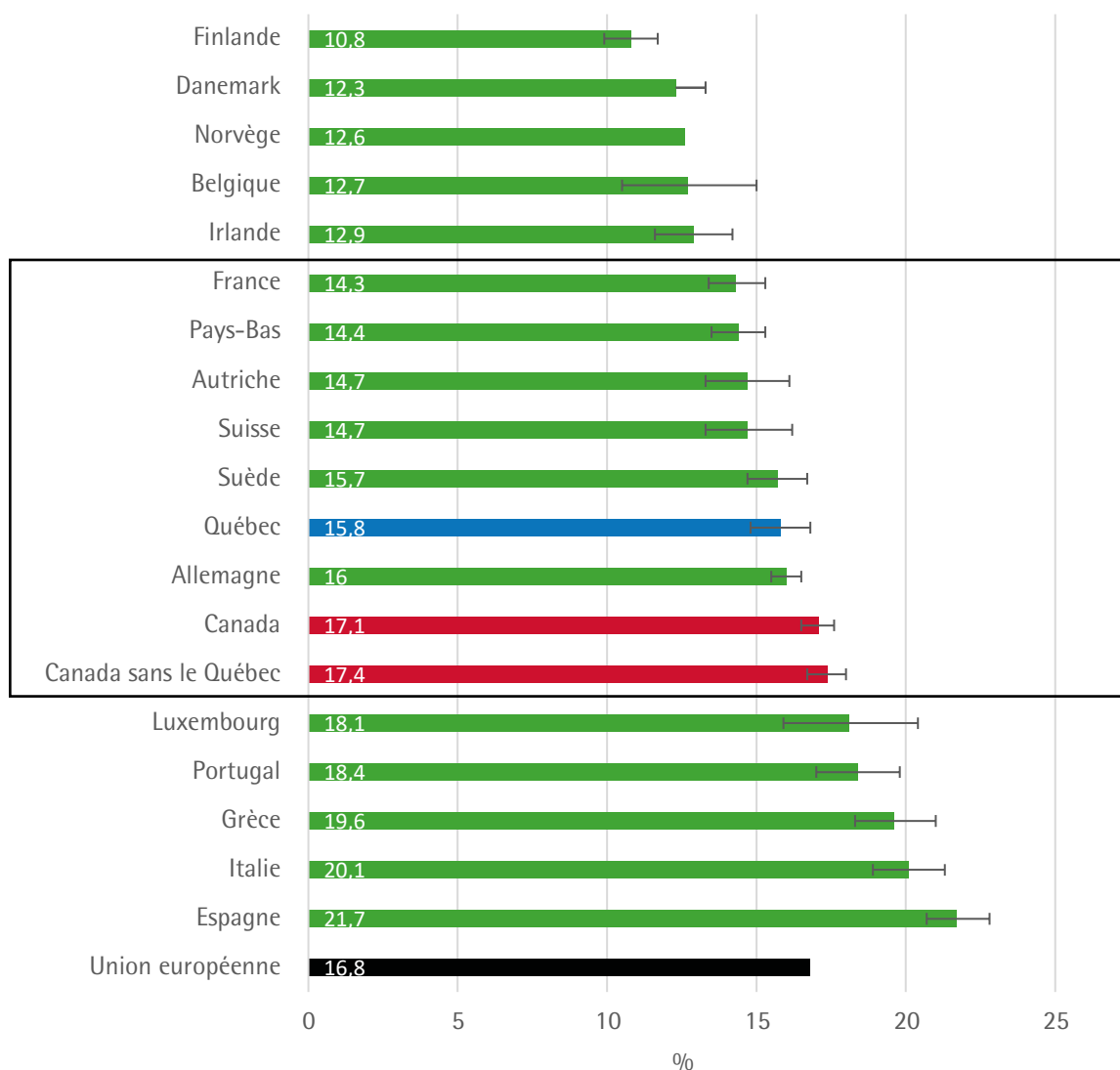
1.3.1 COMPARAISONS INTERNATIONALES DES TAUX DE FAIBLE REVENU

Pour les comparaisons internationales, la plupart des pays utilisent les seuils de 50 % ou de 60 % de la médiane des revenus, selon leurs normes en vigueur. En raison des données internationales disponibles, cet état de situation présente la mesure de faible revenu à 60 % de la médiane des revenus après impôt (MFR60-Apl). Les données les plus récentes disponibles datent de 2021.

En 2021, le Québec faisait statistiquement partie du deuxième peloton des pays comptant les plus bas taux de faible revenu selon la MFR60-Apl. En 2020, le Québec se situait dans le premier peloton. Cependant, il faut rappeler que l'année 2020 a été atypique en raison de l'aide financière publique offerte par le Canada et le Québec lors de la pandémie de COVID-19 (figure 11).

FIGURE 11

TAUX DE FAIBLE REVENU (MFR60-API) DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, POUR QUELQUES PAYS MEMBRES DE L'UE SÉLECTIONNÉS, POUR L'UE, LA NORVÈGE, LA SUISSE, LE CANADA ET LE QUÉBEC, 2021



Note : Les deux lignes verticales noires correspondent aux bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 95 % du Québec.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR); Eurostat, statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Figure adaptée par l'ISO. Compilation de la Direction de la recherche.

Ces pays ont été retenus pour des raisons de disponibilité des données et de comparabilité. Les données concernant les États-Unis et le Royaume-Uni n'étaient pas disponibles.

En 2021, le Québec faisait statistiquement partie du deuxième peloton des pays comptant les plus bas taux de faible revenu.

1.3.2 COMPARAISONS INTERNATIONALES DES INÉGALITÉS DE REVENU

Le coefficient de Gini est un indice qui permet de mesurer l'inégalité dans la distribution d'une variable au sein d'une population (revenu, salaire, dépenses, niveau de vie, etc.). En raison de sa disponibilité, il a été privilégié au niveau international pour la comparaison des inégalités de revenu entre pays.

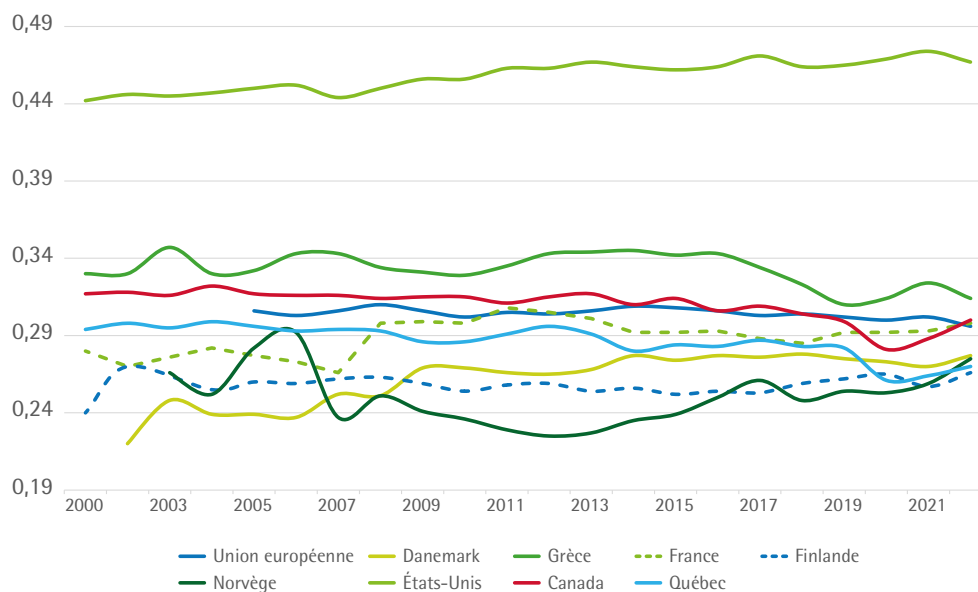
Cette section présente les coefficients de Gini pour le Québec et 21 pays sélectionnés à des fins de comparaison. La figure 12 montre l'évolution des inégalités de revenu entre 2000 et 2022 pour le Québec, le Canada, l'Union européenne et quelques autres pays. Durant cette période, on remarque que les inégalités de revenu au Québec n'ont pas évolué de façon importante au cours des années précédant la pandémie. Entre 2015 et 2019, la situation du Québec semblait stable; il occupait le huitième ou le neuvième rang. Le rang du Québec correspondait à un niveau relativement stable du coefficient de Gini durant cette période, oscillant entre 0,282 et 0,287. En 2020, il est passé au troisième rang, derrière la Norvège et la Belgique. En 2021, il a reculé au quatrième rang, à égalité avec les Pays-Bas, puis au cinquième rang en 2022, derrière la Belgique, la Pologne, les Pays-Bas et la Finlande. Cette diminution importante en 2020 (0,261), suivie d'une augmentation au cours des deux années suivantes (0,264 en 2021 et 0,270 en 2022), s'explique par une variation notable du coefficient de Gini (tableau A12). La baisse qui a été observée en 2020 est possiblement attribuable à l'aide financière offerte par le Canada et le Québec pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19.

Le Canada se trouve au 15^e rang, soit 10 positions derrière le Québec. Il a reculé en 2020 à la neuvième position, mais, en 2022, il a repris un rang équivalent à celui d'avant la pandémie (tableau A13).

Dans la figure 12, on constate qu'à la différence du Québec, le coefficient de Gini de l'Union européenne a montré une légère tendance à la baisse entre 2021 et 2022, reculant de 0,302 à 0,296. Certains pays, comme la France, l'Irlande et la Norvège, ont toutefois vu une légère augmentation des inégalités de revenu. En ce qui concerne les États-Unis, ils affichent le coefficient de Gini le plus élevé parmi les 21 pays étudiés sur toute la période analysée. Au cours des dernières années, ce pays a connu une augmentation suivie d'une légère baisse, passant de 0,474 en 2021 à 0,467 en 2022. La situation postpandémique a eu, en 2022, des effets très variables selon les différentes entités géographiques. Certains pays, tels que la Pologne et les Pays-Bas, ont vu leurs inégalités de revenu diminuer, tandis que d'autres pays et provinces, comme le Québec, le Canada et l'Italie, ont connu une augmentation notable.

FIGURE 12

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, PAYS SÉLECTIONNÉS, CANADA ET QUÉBEC, 2000-2022 (ENTRE 0 ET 1)



Sources : Statistique Canada. Tableau 11-10-0134-01; Eurostat (2022), statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC); U.S. Census Bureau (2022). Compilation de la Direction de la recherche.

Le Québec a connu une stabilité relative des inégalités de revenu entre 2015 et 2019. Il occupait alors le huitième ou le neuvième rang parmi les pays du groupe analysé. Cette période a été suivie d'une diminution importante du coefficient de Gini en 2020, année où le Québec s'est classé au troisième rang.

Par rapport à d'autres pays et provinces, le Québec a connu une stabilité relative des inégalités de revenu au cours des dernières années, avec une augmentation modérée de l'indice de Gini, qui est passé de 0,267 en 2021 à 0,270 en 2022.

1.4 FAIBLE REVENU ET INÉGALITÉS DE REVENU

Les indicateurs du ratio interdécile, de l'écart, de l'intensité et de la gravité de la pauvreté, des inégalités de patrimoine et du revenu familial excédentaire permettent d'approfondir la compréhension de la notion de faible revenu, notamment par rapport aux inégalités de revenu entre unités familiales.

1.4.1 ÉVOLUTION PAR RATIO INTERDÉCILE

Le ratio interdécile permet de mesurer les inégalités de revenu. Ce ratio est le rapport entre le revenu moyen des familles du premier décile de revenu inférieur et celles du neuvième décile de revenu³⁰. Il permet ainsi d'indiquer combien de fois le revenu moyen du premier décile inférieur est inférieur à celui du neuvième décile.

Le tableau 7 présente les revenus moyens des familles du premier au neuvième décile de revenu et la variation du pouvoir d'achat entre 1990 et 2022.

En effet, la valeur du revenu dépend de l'évolution du niveau général des prix, c'est-à-dire l'inflation, et de ses conséquences sur le pouvoir d'achat. Dans ce tableau, tous les revenus sont indexés selon l'IPC de 2022. Cela signifie que les revenus de 1990 sont présentés selon leur valeur de 2022 (en dollars constants de 2022) et qu'une comparaison directe des revenus entre les deux années peut donc être effectuée.

Pour l'ensemble des ménages, le ratio interdécile de revenu après impôt est passé de 8 à 9 entre 1990 et 2022. Cela signifie qu'en 1990, les ménages dont le revenu se situait dans le neuvième décile gagnaient environ 8 fois plus que ceux du premier décile, alors qu'en 2022, c'était 9 fois plus. Cette hausse s'est caractérisée par une augmentation des inégalités chez les personnes seules (le ratio étant passé de 6 en 1990 à 7 en 2022) et par une baisse du même ratio pour les familles économiques³¹, passant de 5 en 1990 à 4 en 2022.

En 2022, le revenu moyen après transferts et impôts des personnes seules du premier décile représentait 105,1 % de ce même revenu en 1990. En d'autres termes, leur pouvoir d'achat a baissé de 5,1 % entre 1990 et 2022. Le pouvoir d'achat des personnes seules du neuvième décile a, quant à lui, augmenté de 34,0 % durant la même période. Pour les familles économiques, le pouvoir d'achat des familles du premier décile en 2022 était de 168 % celui de 1990, alors que celui des familles du neuvième décile était de 149,1 %. On constate que, sur cette période, les revenus moyens des personnes seules du premier décile ont peu augmenté, alors que les revenus moyens des familles économiques se sont accrus de façon plus importante.

30. Le dixième décile n'a pas été utilisé à des fins de comparaisons, puisqu'il contient des données extrêmes.

31. Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil.

TABLEAU 7

REVENU MOYEN DES PERSONNES PAR DÉCILE DE REVENU, EN DOLLARS CONSTANTS DE 2022,
ET VARIATION DU POUVOIR D'ACHAT, QUÉBEC, 1990 ET 2022 (EN DOLLARS CONSTANTS
ET EN POURCENTAGE)

	1990		2022		Ratio du revenu moyen de 1990 à 2022 (1990 = 100)
	Avant impôts et transferts	Après impôts et transferts	Avant impôts et transferts	Après impôts et transferts	Après impôts et transferts
Personnes seules					
1 ^{er} décile	-200	7 900	-100	8 300	105 %
2 ^e décile	0	13 700	600	20 600	150 %
3 ^e décile	800	17 000	7 400	26 000	153 %
4 ^e décile	5 200	19 200	17 300	29 600	154 %
5 ^e décile	11 700	21 800	26 900	34 700	159 %
6 ^e décile	20 400	25 300	36 700	40 400	160 %
7 ^e décile	30 300	30 900	47 100	45 900	149 %
8 ^e décile	42 900	37 600	59 200	53 100	141 %
9 ^e décile	60 000	48 000	77 100	64 300	134 %
Ratio 9 ^e d./1 ^{er} d.		6		8	
Familles économiques					
1 ^{er} décile	800	21 200	4 600	35 600	168 %
2 ^e décile	14 600	34 500	25 700	53 200	154 %
3 ^e décile	31 300	43 200	44 100	65 300	151 %
4 ^e décile	46 000	52 000	61 500	76 200	147 %
5 ^e décile	60 400	60 200	79 300	87 000	145 %
6 ^e décile	75 500	68 600	97 800	99 600	145 %
7 ^e décile	90 600	78 100	121 100	114 700	147 %
8 ^e décile	109 100	89 500	148 800	133 400	149 %
9 ^e décile	133 500	106 100	188 700	158 700	150 %
Ratio 9 ^e d./1 ^{er} d.		5		4	
Personnes seules et familles économiques					
1 ^{er} décile	-200	12 000	-100	15 000	125 %
2 ^e décile	3 000	20 500	8 300	29 000	141 %
3 ^e décile	14 100	28 200	23 000	39 100	139 %
4 ^e décile	27 500	36 800	36 400	48 000	130 %
5 ^e décile	41 800	45 600	50 100	58 500	128 %
6 ^e décile	56 100	55 400	65 900	71 200	129 %
7 ^e décile	73 200	65 900	85 000	85 600	130 %
8 ^e décile	92 600	78 200	111 100	105 000	134 %
9 ^e décile	118 300	95 300	151 300	133 100	140 %
Ratio 9 ^e d./1 ^{er} d.		8		9	

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0192-01 : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110019201>. Compilation de la Direction de la recherche.

Les inégalités de revenu se sont accrues depuis 1990. En 1990, les ménages se situant dans le neuvième décile de revenu avaient un revenu moyen environ huit fois plus élevé que celui des ménages du premier décile. En 2022, cet écart s'est accru. Le revenu moyen des ménages du neuvième décile de revenu est désormais neuf fois plus élevé que celui des ménages du décile.

1.4.2 ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DES SITUATIONS DE FAIBLE REVENU

La Mesure de faible revenu selon la MPC permet d'estimer le taux de faible revenu. Sa méthodologie est présentée dans la section 1.1. La MPC permet aussi d'estimer trois autres indicateurs liés à la notion de faible revenu : l'écart, l'intensité et la gravité du faible revenu. Ces trois indicateurs révèlent des caractéristiques complémentaires à la notion de faible revenu.

Les tableaux A13, A14 et A15 présentent les détails méthodologiques relatifs au calcul de ces trois indicateurs.

➤ 1.4.2.1 ÉCART

L'écart de revenu, aussi appelé ampleur du revenu, est une mesure relative du montant qui sépare le revenu d'une unité familiale à faible revenu du seuil de faible revenu selon la MPC³². Il s'agit du revenu minimal dont l'unité devrait disposer pour ne plus être considérée à faible revenu, divisé par le seuil de faible revenu afin d'obtenir une mesure relative en pourcentage.

**ÉCART DE
FAIBLE REVENU**



**(SEUIL DE FAIBLE REVENU
SELON LA MPC – REVENU MOYEN
DES UNITÉS FAMILIALES À FAIBLE
REVENU) / SEUIL DE FAIBLE REVENU**

L'écart de faible revenu selon la MPC était de 32,5 % au Québec en 2022. Plus ce pourcentage est élevé, plus les personnes qui sont à faible revenu ont un revenu loin du seuil de faible revenu.

Cette hausse de 7,3 % par rapport à 2015 a été plus significative chez les hommes, avec une augmentation de 15,8 %, tandis qu'elle a diminué de 2,3 % chez les femmes. Cela signifie que le revenu des hommes sous le seuil de faible revenu tend à s'éloigner de ce seuil, donc à s'appauvrir, alors que celui des femmes tend à s'en rapprocher. En 2022, l'écart était de 34,5 % pour les hommes et de 30,2 % pour les femmes.

L'écart de revenu a augmenté au cours de cette période, surtout chez les personnes de 65 ans et plus, avec des augmentations respectives de 51,9 % en 2021 et de 76,7 % en 2022. Toutefois, le niveau d'écart pour ces personnes en 2022 (23,5 %) reste plus bas que celui de l'ensemble de la population (32,5 %).

➤ 1.4.2.2 INTENSITÉ

L'intensité des situations de faible revenu mesure le manque à gagner moyen par personne nécessaire pour éradiquer ces situations au Québec.

**INTENSITÉ
DE LA PAUVRETÉ**



**ÉCART DE LA PAUVRETÉ
X
TAUX DE PAUVRETÉ**

2,1 % en 2022.

Cela signifie qu'il faudrait un montant équivalent à 2,1 % du seuil de la MPC, par personne en situation de faible revenu au Québec, pour atteindre la somme permettant à tous d'avoir un revenu équivalent au seuil de la MPC (tableau A14). Ce montant par personne représente l'intensité du manque à gagner nécessaire pour éliminer la pauvreté moyenne dans la société. Plus l'écart du faible revenu augmente, plus l'intensité augmente.

L'intensité a diminué de 2 pp pour l'ensemble de la population, entre 2015 et 2022. Plus spécifiquement, cette baisse a été plus notable chez les femmes, avec une diminution de 56,5 % par rapport à 2015, alors que, chez les hommes, la baisse a été de 39,5 %. Les jeunes de moins de 18 ans ont vu une réduction significative de 60,7 %, les personnes de 18 à 64 ans une diminution de 44,5 %, et les personnes de 65 ans et plus une baisse de 24,6 %.

➤ 1.4.2.3 GRAVITÉ

L'indicateur de la gravité du faible revenu permet de mesurer la dispersion des revenus des personnes sous le seuil de faible revenu, c'est-à-dire qu'elle permet de considérer l'écart entre le revenu de chacune de ces personnes à faible revenu et le seuil de faible revenu. Plus cet indicateur est élevé, plus la dispersion des revenus sous le seuil de faible revenu est grande, et plus la société tolère que des personnes soient très éloignées du revenu leur permettant de couvrir leurs besoins de base. À l'inverse, une faible dispersion indique que la société tolère moins cette situation.

En 2022, la gravité de faible revenu était de 0,7 %, soit une augmentation de 0,2 pp par rapport à 2021. La gravité de faible revenu était particulièrement marquée chez les personnes de 18 à 64 ans en 2022 (tableau A15). On constate que la gravité est restée relativement stable entre 2015 et 2019, pour ensuite chuter à 0,4 % en 2020, puis recommencer à augmenter.

**GRAVITÉ
DE LA PAUVRETÉ**



**TAUX DE FAIBLE REVENU SELON
LA MPC X (ÉCART DE REVENU) ²**

0,7 % en 2022.

1.4.3 ÉVOLUTION SELON LES INÉGALITÉS DE PATRIMOINE

La pauvreté matérielle et monétaire ne se résume pas seulement à une question de revenu. Le patrimoine, tout comme la consommation, détermine le niveau de vie. Par exemple, les inégalités de patrimoine révèlent en partie le degré d'inégalité dans la répartition de la richesse au sein d'une société. Cette section propose une mesure du patrimoine dans l'analyse des inégalités.

Le patrimoine est l'ensemble du numéraire, des biens, des valeurs et des droits que possède une personne. Sa répartition est souvent présentée sous forme de quintiles. Le quintile inférieur (Q1) du patrimoine représente les 20 % les plus démunis, le quintile supérieur (Q5) représente les 20 % les plus fortunés, le deuxième quintile (Q2) représente les classes moyennes inférieures, le troisième quintile (Q3) représente les classes moyennes intermédiaires et le quatrième quintile (Q4) représente les classes moyennes supérieures.

L'analyse des inégalités selon la base du patrimoine permet de tenir compte des informations qui ne sont pas considérées dans l'analyse sur la base du revenu. Les disparités monétaires observées au Québec révèlent des inégalités de patrimoine. On s'intéresse ici au patrimoine net, c'est-à-dire à la valeur totale des avoirs nets.



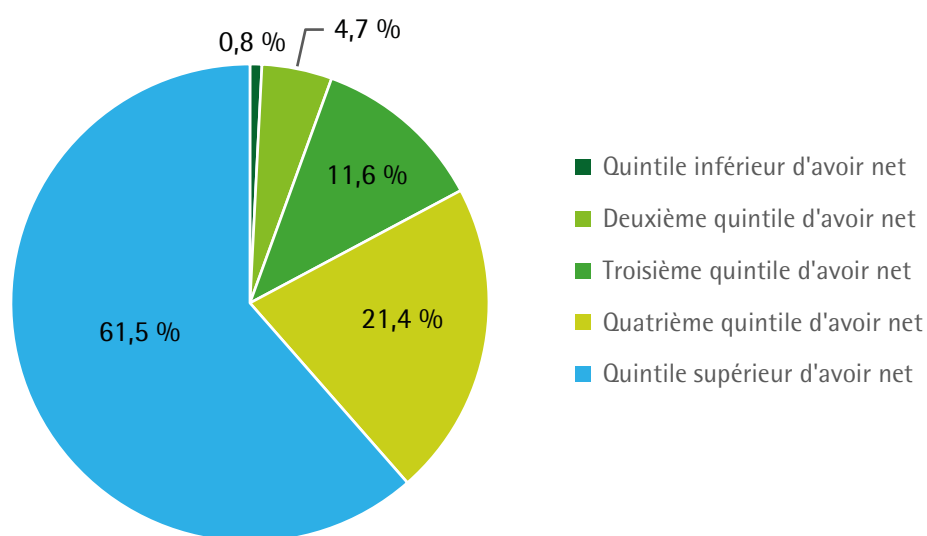
Les avoirs financiers et non financiers (ex. : biens immobiliers, véhicules) font tous partie des actifs du patrimoine. En ce qui concerne les dettes, on considère, par exemple, les hypothèques, les prêts et les marges de crédit. Les devoirs sont des dettes résultant d'un fait ou d'un acte juridique, par exemple la pension alimentaire.

➤ 1.4.3.1 ACTIFS

La figure 13 illustre la répartition de l'ensemble des actifs des unités familiales du Québec en 2023 en fonction du quintile d'avoir net. Le quintile supérieur (Q5) possède à lui seul 61,5 % des actifs totaux des unités familiales du Québec, alors que le quintile inférieur n'en possède que 0,8 %, soit une très légère hausse par rapport à 0,4 % en 2019 (tableau A16).

FIGURE 13

RÉPARTITION DES ACTIFS TOTAUX DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE QUINTILE D'AVOIR NET, QUÉBEC, 2023 (EN POURCENTAGE)



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0049-01 Actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net, Québec, Enquête sur la sécurité financière (ESF).
Compilation de la Direction de la recherche.

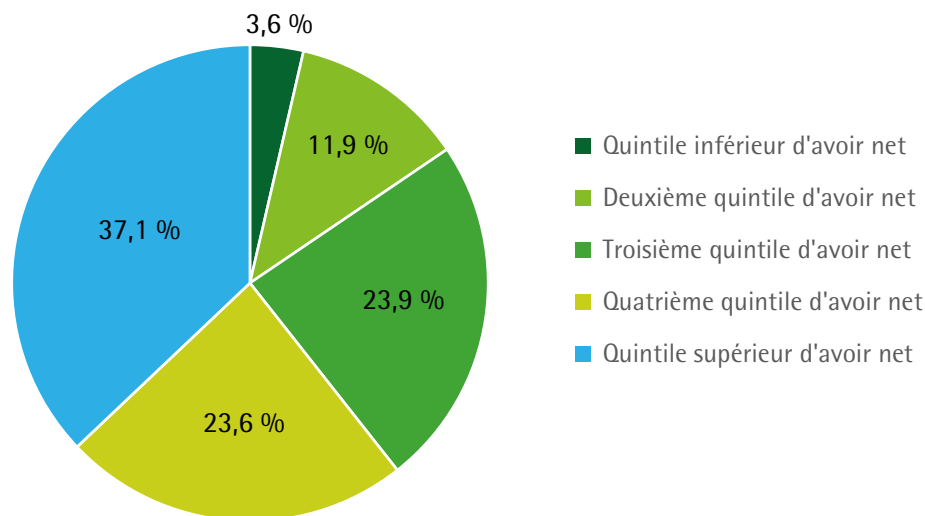
➤ 1.4.3.2 DETTES

La figure 14 illustre la répartition de l'ensemble des dettes des unités familiales en 2023 en fonction du quintile d'avoir net. On constate que plus le rang du quintile est élevé, plus la valeur de la dette est importante. Toutefois, la part du quintile inférieur dans la répartition de la dette est plus élevée que dans la répartition de l'actif. Le quintile inférieur totalise 3,6 % de la dette totale des unités familiales, ce qui constitue une augmentation par rapport à 2016 et 2019.

Il est également intéressant de noter que 56,1 % des personnes du quintile inférieur possèdent une dette, un pourcentage qui passe à 65,9 % pour les personnes du cinquième quintile (tableau A15). On en déduit que les personnes plus riches ont aussi tendance à s'endetter. Cela s'explique en partie par le fait que ces personnes possèdent plus d'actifs, ce qui leur permet de contracter des prêts et de rembourser leurs dettes. En 2019, la dette du premier quintile était surtout constituée de prêts pour véhicules, de prêts étudiants et de cartes de crédit et de crédits à tempérament (le total du montant dû sur les paiements différés ou les régimes à tempérament qui s'appliquent quand l'article acheté est payé par versements échelonnés sur une période). En ce qui concerne le cinquième quintile, plus de 80 % de la dette était une dette hypothécaire.

FIGURE 14

RÉPARTITION DES DETTES TOTALES DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE QUINTILE D'AVOIR NET, QUÉBEC, 2023 (EN POURCENTAGE)



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0049-01 Actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net, Québec, Enquête sur la sécurité financière (ESF). Compilation de la Direction de la recherche.

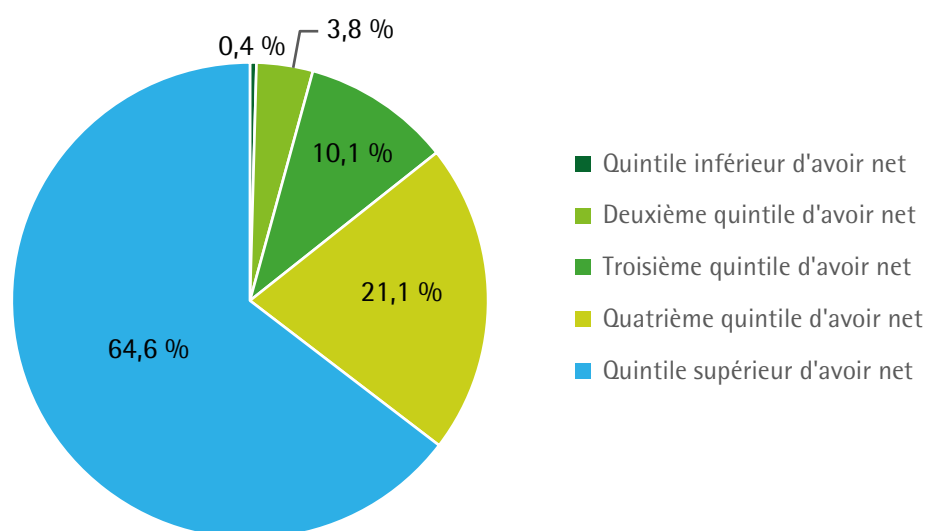
Statistique Canada a indiqué que les données du quintile inférieur d'avoir net devaient être utilisées avec prudence en raison de leur qualité.

➤ 1.4.3.3 PATRIMOINE NET

La figure 15 illustre la répartition de l'ensemble du patrimoine net des unités familiales du Québec en 2023 en fonction du quintile d'avoir net. Les avoirs nets de tous les quintiles sont positifs. Cela signifie que les personnes des cinq quintiles possèdent plus d'actifs que de dettes. Le quintile inférieur a une valeur d'avoir net de 0,4 %. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2016 et 2019.

FIGURE 15

PROPORTIONS DE LA RICHESSE TOTALE DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE QUINTILE D'AVOIR NET, QUÉBEC, 2023



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0049-01 Actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net, Québec, Enquête sur la sécurité financière (ESF).
Compilation de la Direction de la recherche.

Le patrimoine net (avoir net) est la différence entre l'ensemble des actifs des unités familiales et l'ensemble des dettes des unités familiales. En 2023, les inégalités de patrimoine restaient très accentuées, même si elles avaient légèrement diminué. Le quintile inférieur possédait 0,4 % des actifs nets, alors que le quintile supérieur en détenait 64,6 %.

➤ 1.4.3.4 ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS DE REVENU SELON LE REVENU FAMILIAL EXCÉDENTAIRE

Le revenu familial excédentaire est un autre indicateur des inégalités de revenu basé sur la MPC. Plus précisément, l'analyse des revenus au sein de chaque quintile de revenu familial excédentaire révèle les disparités de revenu disponible en tenant compte du nombre de personnes dans le ménage.

Le revenu disponible est le revenu à la disposition des ménages pour consommer et épargner. Il s'agit du revenu qui inclut les transferts gouvernementaux nets (transferts gouvernementaux totaux moins les prélèvements obligatoires, comme l'impôt sur le revenu ou les cotisations sociales) et certaines dépenses (dépenses non remboursées consacrées à la garde d'enfants, aux soins de santé non assurés, aux soins de la vue, aux médicaments sur ordonnance, etc.).

Cet indicateur mesure la différence moyenne entre le revenu disponible familial de chaque quintile et le seuil de la MPC ajusté à la taille de la famille. Si l'indicateur augmente, cela signifie que le revenu disponible augmente, et, dans le cas contraire, le revenu disponible diminue. Lorsque la différence est négative, le revenu familial est déficitaire par rapport à la MPC. En d'autres mots, cela signifie que les personnes doivent se priver de biens et services considérés comme nécessaires selon la MPC. Notons que le revenu familial excédentaire est l'un des indicateurs retenus dans le cadre du suivi du développement durable au Québec.

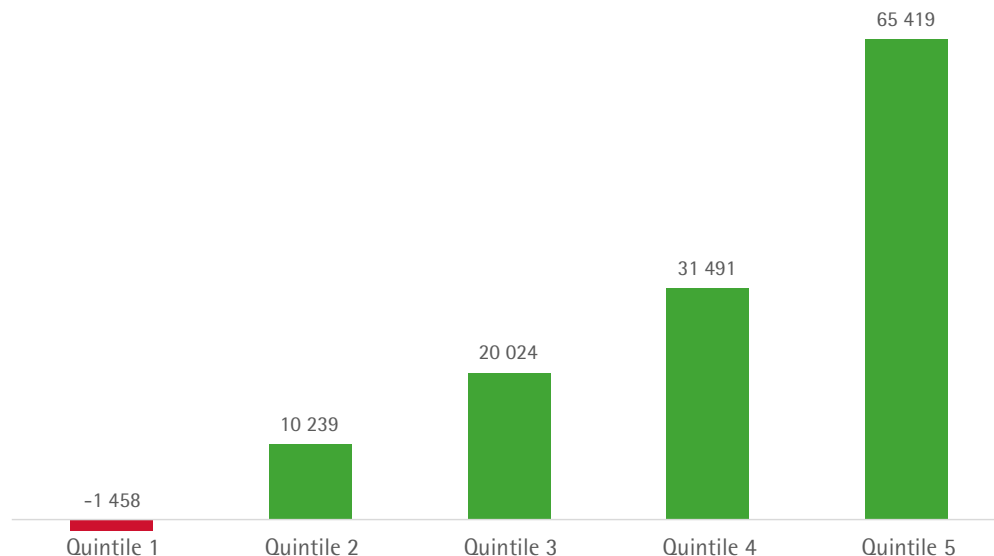
Selon le tableau A16, entre 2015 et 2021, la situation des unités familiales du quintile inférieur (Q1) est demeurée déficitaire. Le revenu familial excédentaire est passé d'un déficit de -6 495 \$ en 2015 à un déficit moindre de -1 458 \$ en 2021.

En 2015, toujours selon le tableau A16, la différence entre le revenu excédentaire du quintile inférieur et celui du quintile supérieur était de 59 808 \$ et se situait à 66 877 \$ en 2021. Les inégalités de revenu excédentaire ont donc augmenté entre 2015 et 2021. Il y a eu une diminution de cet écart entre 2019 et 2020, laquelle est peut-être attribuable aux mesures de soutien liées à la pandémie, mais une augmentation entre 2020 et 2021. Pour tous les quintiles, le revenu excédentaire a augmenté durant cette période. Il est donc possible que les revenus augmentent pour toutes les unités familiales sans pour autant que les inégalités diminuent (ex. : croissance plus rapide des revenus pour des ménages mieux nantis). L'augmentation du revenu familial excédentaire n'a pas été uniforme dans les trois autres quintiles. Entre 2015 et 2021, le quintile Q2 a vu son revenu excédentaire augmenter de 4 530 \$ (79,3 %), le quintile Q3, de 5 780 \$ (40,6 %), et le quintile Q4, de 6 195 \$ (24,5 %).

La figure 16 présente les quintiles de revenu familial excédentaire pour l'année 2021. On y observe une différence de 32 949 \$ entre le revenu familial excédentaire du quintile Q1 et celui du quintile Q4, une différence de 21 482 \$ entre Q1 et Q3 et une différence de 11 697 \$ entre Q1 et Q2.

FIGURE 16

REVENU FAMILIAL EXCÉDENTAIRE SELON LE QUINTILE, QUÉBEC, 2021
(EN DOLLARS CONSTANTS DE 2018)



Sources : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), fichiers maîtres adaptés par l'ISQ, 2002 à 2011; Statistique Canada, Enquête sur le revenu (ECR), fichiers maîtres adaptés par l'ISQ, année 2012 et suivantes.

Entre 2015 et 2021, les revenus excédentaires des familles ont augmenté. De plus, les inégalités se sont accrues en raison d'une augmentation des écarts entre les revenus excédentaires familiaux.

Plus récemment, il y a eu une diminution de cet écart entre 2019 et 2020, mais une hausse entre 2020 et 2021.

1.5 EFFET DES MESURES FISCALES ET DES TRANSFERTS POUR LES PERSONNES À FAIBLE REVENU

Dans son avis de 2009, le CEPE recommandait d'assurer un suivi du revenu disponible selon divers seuils, y compris les seuils implicites. Ces derniers représentent différents niveaux de revenu disponible résultant des mesures sociales et fiscales gouvernementales. Ces mesures incluent les transferts gouvernementaux (ex. : prestation d'aide financière de dernier recours) et les mesures fiscales (ex. : crédit d'impôt pour solidarité, crédits d'impôt relatifs à la prime au travail) dans le revenu considéré pour estimer la Mesure de faible revenu. Le tableau 8 recense les mesures suivies au Québec en 2024.

TABLEAU 8
LEXIQUE DES MESURES SOCIALES ET FISCALES DE LA SITUATION DE FAIBLE REVENU, QUÉBEC, 2024

Mesure	Définition
AFDR	Aide financière de dernier recours.
AFDR 200 \$	Aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.
Seuil de sortie – AFDR	Seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours.
Seuil d'imposition nulle au fédéral	Seuil à partir duquel on ne paie pas d'impôt au fédéral.
Seuil d'imposition nulle au Québec	Seuil à partir duquel on ne paie pas d'impôt au Québec.
Salaire minimum	Salaire minimum pour 40 heures par semaine sur une année complète (52 semaines).
Seuil de sortie – Prime au travail et prime au travail adaptée ^a	Crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail qui vise à soutenir l'effort au travail de ceux qui quittent l'AFDR. La prime au travail adaptée s'adresse aux personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi.
Seuil de sortie – ACT et ACT supplémentaire pour personne handicapée ^a	Allocation canadienne pour les salariés, sous forme de crédit d'impôt remboursable. L'ACT supplémentaire pour personne handicapée est offerte aux personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi.
Seuil de sortie – CIS ^a	Crédit d'impôt pour solidarité.

Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

a. Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

Les seuils implicites permettent de suivre l'évolution du Québec en matière de lutte contre la pauvreté. Ainsi, on remarque une augmentation du nombre de ces seuils après 2004. Cela fait suite au Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009³³, qui a permis la mise en place de nombreux programmes gouvernementaux visant à assurer de meilleures conditions de vie aux personnes en situation de faible revenu.

Cette section présente les seuils implicites pour cinq types d'unités familiales : les personnes seules, les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, les familles monoparentales avec un enfant, les couples avec un revenu et sans enfants ainsi que les familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Les seuils implicites sont estimés à l'aide d'un modèle de simulation du revenu disponible utilisé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette section présente aussi, pour chaque type d'unité familiale, les seuils de la MPC et de la MFR50-Apl ainsi que les taux de couverture associés à ces deux mesures de faible revenu. Ces taux permettent d'estimer la part du seuil de faible revenu couverte par les revenus associés aux différents seuils implicites³⁴.

33. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009* : https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_plan-action-lutte-pauvrete.pdf (consulté le 24 juillet 2024).

34. Le taux se calcule en exprimant la proportion du seuil de faible revenu couverte par le seuil implicite (seuil implicite / seuil de faible revenu). Un taux de couverture de 100 % signifie que la famille bénéficiant de la mesure dispose d'un revenu disponible égal au seuil de faible revenu. Dans le cas du seuil de la MPC, cela signifie qu'elle peut couvrir ses besoins de base tels qu'ils sont définis par cette mesure.

Estimation des seuils de faible revenu de 2024

Comme les seuils les plus récents pour les données de la MPC datent de 2023, ces seuils ont été indexés pour être comparables au revenu disponible estimé pour 2024 selon différents types de familles. Le tableau 9 présente les seuils de la MPC établis par Statistique Canada pour 2023, et les seuils de la MPC pour la RMR de Montréal estimés pour 2024. Les données de 2024 ne sont pas officielles, mais bien des approximations réalisées par le MESS. Afin de simplifier la présentation, les seuils implicites ne seront comparés qu'aux seuils de faible revenu de la MPC pour la RMR de Montréal.

TABLEAU 9

SEUILS DE LA MPC (BASE 2018) POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES DANS LA RMR DE MONTRÉAL, EN DOLLARS, POUR 2023 ET 2024

	Pour 2023 (\$ de 2023)	Estimés pour 2024 (\$ de 2024)
Personnes seules	24 212	24 890
Familles monoparentales (1 enfant)	34 241	35 200
Couples sans enfants	34 241	35 200
Familles biparentales (2 enfants)	48 424	49 780

La valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2024 a été estimée par le ministère des Finances du Québec.

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la MPC, la composante et l'année de base : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601>.

Comme les seuils les plus récents pour les données concernant la MFR50-Apl datent de 2022, ces seuils ont été indexés pour être comparables au revenu disponible estimé pour 2024 selon différents types de familles. Le tableau 10 présente les seuils de la MFR50-Apl établis par l'ISQ pour 2022, et les seuils de la MFR50-Apl estimés pour 2024. Les données de 2024 ne sont pas officielles, mais bien des approximations réalisées par le MESS.

TABLEAU 10

SEUILS NOMINAUX ET ESTIMÉS DE LA MFR50-API, POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES, QUÉBEC, 2024

	\$ courants (2022)	Estimés (\$ de 2024)
Personnes seules	27 331 \$	29 358 \$
Familles monoparentales (1 enfant)	38 652 \$	41 518 \$
Couples sans enfants	38 652 \$	41 518 \$
Familles biparentales (2 enfants)	54 662 \$	58 715 \$

Source : Enquête canadienne sur le revenu (2012-2021), fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec. Compilation de la Direction de la recherche.

1.5.1 PERSONNES SEULES

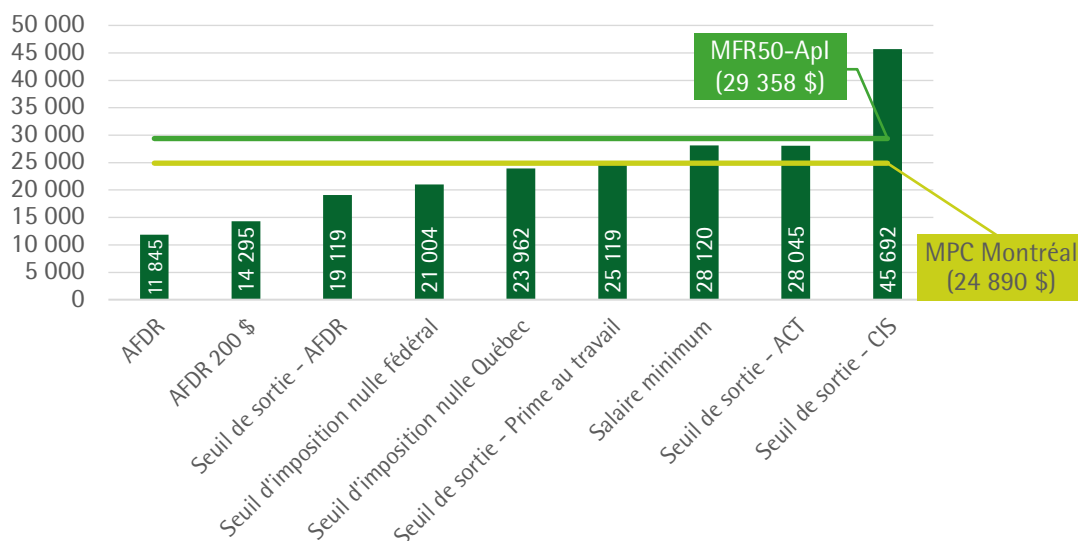
Dans la majorité des cas, les taux de couverture ont augmenté entre 2004 et 2024. Cependant, pour certains types d'unités familiales, ces taux ont peu ou pas varié, voire diminué. C'est le cas des personnes seules ayant un revenu disponible plus bas (tableau A18). Par exemple, les taux de couverture de la MPC pour les personnes seules recevant l'AFDR et l'AFDR 200 \$ ont reculé, passant respectivement de 53,7 % en 2004 à 47,6 % en 2024 et de 73,3 % en 2004 à 57,4 % en 2024. Dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023, le gouvernement a annoncé que la cible à atteindre en 2021 pour les personnes seules et les couples sans enfants et sans contraintes à l'emploi avait été fixée à 55 % de la MPC (base 2008, le PAGIEPS ayant été lancé en 2017) (MTESS, 2017), conformément à une recommandation du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti (Boccanfuso *et al.*, 2017).

En 2004, aucun seuil implicite ne permettait aux personnes seules d'atteindre le seuil de la MPC. Le seuil implicite correspondant au salaire minimum, qui était le seuil implicite le plus élevé, permettait d'avoir un revenu disponible de 12 785 \$, ce qui équivalait à 96,9 % de la MPC.

La figure 17 présente les revenus disponibles et les seuils de faible revenu après impôt pour les personnes seules au Québec en 2024. Elle illustre les écarts que représentent les taux de couverture selon différentes situations sociales et fiscales. Cette figure montre que le seuil de la MPC n'est pas atteint par tous les seuils implicites. On y constate qu'il n'est atteint que par le seuil de sortie – Prime au travail, le salaire minimum, le seuil de sortie – ACT et le seuil de sortie – CIS. De plus, pour les personnes seules, le seuil de sortie – CIS est le seul seuil implicite qui permet d'atteindre le seuil de la MFR50-Apl.

FIGURE 17

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT POUR MONTRÉAL, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2024



Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

1.5.2 PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI

En 2004, tout comme pour les personnes seules sans contraintes à l'emploi, aucun seuil implicite ne permettait aux personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi d'atteindre le seuil de faible revenu selon la MPC. On constate qu'en 2024 ce seuil n'était pas atteint, que ce soit avec l'AFDR ou l'AFDR 200 \$. De plus, pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi à l'AFDR ou à l'AFDR 200 \$³⁵, les taux de couverture ont diminué par rapport à 2004. Pour le seuil implicite de l'AFDR, le revenu disponible est passé de 10 099 \$ en 2004 à 16 775 \$ en 2024. Cela correspond à un taux de couverture de la MPC de 76,6 % en 2004, comparativement à 67,4 % en 2024 (tableau A18 et figure A1).

La mise en œuvre du Programme de revenu de base, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, introduit des assouplissements permettant de conserver une part très importante des revenus d'emploi (qui sont annualisés plutôt que mensualisés, contrairement au Programme de solidarité sociale) avant que la prestation de base ne soit amputée et permettra de vérifier si les prestataires ont choisi d'intensifier leurs efforts de travail, par exemple. Ainsi, leur revenu disponible pourrait augmenter de façon significative, le travail à temps partiel étant mieux soutenu par ces nouvelles règles.

1.5.3 FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT

En 2024, les familles monoparentales avec un enfant, qu'elles aient été à l'AFDR, à l'AFDR 200 \$ ou au seuil de sortie de l'AFDR, n'avaient pas un revenu leur permettant d'atteindre le seuil de la MPC. De plus, les taux de couverture de l'AFDR 200 \$ et du seuil de sortie de l'AFDR ont diminué entre 2004 et 2024, passant respectivement de 93,6 % de la MPC en 2004 à 76,8 % en 2024 et de 101,2 % de la MPC en 2004 à 94,4 % en 2024. Toutefois, les familles dont le revenu disponible est au moins égal au seuil d'imposition nulle au Québec sont en mesure d'atteindre le seuil de faible revenu selon la MPC (tableau A19 et figure A2).

1.5.4 COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS

En 2024, les couples bénéficiant de l'AFDR ou de l'AFDR 300 \$ ou se situant au seuil de sortie de l'AFDR n'avaient pas un revenu disponible leur permettant d'atteindre le seuil de la MPC de la RMR de Montréal. Les autres seuils analysés permettent d'atteindre le seuil de la MPC. Les taux de couverture de l'AFDR et de l'AFDR 300 \$ ont diminué entre 2004 et 2024, passant respectivement de 57,7 % en 2004 à 48,1 % en 2024 et de 78,2 % en 2004 à 58,4 % en 2024.

En 2024, seuls les couples dont les revenus atteignaient le seuil de sortie de l'allocation canadienne pour les salariés ou le seuil de sortie du crédit d'impôt pour solidarité avaient un revenu supérieur à la MFR50-Apl (tableau A20 et figure A3).

35. La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et les règlements qui en découlent prévoient qu'un prestataire de l'aide sociale habitant seul a le droit de gagner un revenu de travail allant jusqu'à 200 \$ par mois sans que ce montant soit déduit de ses prestations. Dans le cadre de cette section, *AFDR* renvoie à l'aide de dernier recours sans revenu de travail et *AFDR 200 \$* fait référence à l'aide de dernier recours avec un revenu de travail de 200 \$.

1.5.5 FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS (FAMILLE DE RÉFÉRENCE SELON LA MPC)

En 2024, dans le cas des familles biparentales avec un revenu et deux enfants, le seuil de la MPC de la RMR de Montréal n'était pas atteint pour les familles bénéficiant de l'AFDR ou de l'AFDR 300 \$ (figure 18). Ces familles ne parvenaient donc pas à couvrir leurs besoins de base tels qu'ils sont définis par la Mesure de faible revenu selon la MPC. De plus, le taux de couverture de l'AFDR a augmenté en 2024, mais celui de l'AFDR 300 \$ a diminué entre 2004 et 2024, passant de 92,8 % de la MPC en 2004 à 85,6 % en 2024 (tableau A21).

FIGURE 18

REVENU DISPONIBLE SELON LES SEUILS IMPLICITES ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT POUR MONTRÉAL, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2024



Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

En 2024, tous les types d'unités familiales bénéficiant d'une aide financière de dernier recours (avec ou sans revenu de travail autorisé de 200 \$ ou 300 \$) n'avaient pas un revenu suffisant pour atteindre le seuil de la MPC. Il n'était donc pas possible pour ces familles de couvrir tous leurs besoins de base définis par cette mesure de faible revenu.

De plus, pour toutes les unités familiales sans enfants (personnes seules, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi et couples sans enfants) bénéficiant de l'AFDR ou de l'AFDR avec ou sans revenu de travail autorisé de 200 \$ ou 300 \$, les taux de couverture de la MPC de la RMR de Montréal ont diminué depuis 2004. Ils sont donc moins en mesure de combler leurs besoins de base qu'ils ne l'étaient en 2004.

1.6 SITUATION DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Si le travail rémunéré est souvent une passerelle efficace pour sortir d'une situation de faible revenu, un emploi ne se traduit pas toujours par des revenus supérieurs au seuil de faible revenu selon la MPC. En effet, ce ne sont pas tous les salariés et salariées et qui jouissent d'un niveau de vie leur permettant de satisfaire leurs besoins de base et ceux de leurs proches. Le faible revenu chez les personnes en emploi peut s'expliquer par divers facteurs liés à leur situation sur le marché du travail, dont la récurrence du chômage, la précarité de l'emploi, l'incapacité de trouver un emploi à temps plein et la faiblesse de la rémunération (Savard, 2013).

Situation des travailleurs à un taux du salaire horaire bas relativement au seuil de faible revenu

En 2024, St-Cerny et Godbout ont publié un rapport de recherche sur la situation des travailleurs dont le salaire horaire est bas relativement au seuil de faible revenu³⁶.

Ils constatent que le nombre de travailleurs au salaire minimum en 2023 a atteint 177 100 personnes (4,4 % du total des employés), soit l'un des taux les plus bas des 25 dernières années. Respectivement 9,4 % et 16,7 % des employés travaillaient à un taux équivalant à 110 % et 125 % du salaire minimum. Les résultats de l'analyse du taux de couverture de la MPC offert par le revenu disponible pour huit types de ménages économiques travaillant au salaire minimum entre 2019 et 2024 sont présentés dans le tableau 11. La situation s'est améliorée pour tous les types de ménages considérés, car le taux de couverture a augmenté. Le couple sans enfants et avec deux revenus (21 h + 35 h) a enregistré la plus importante augmentation entre 2019 et 2024 (+14,2 pp). Le couple avec deux enfants et disposant de deux revenus à temps plein a connu la plus forte progression entre 2023 et 2024. L'indexation des régimes fiscaux au fédéral (+ 4,7 pp) et au provincial (+ 5,08 pp) en 2023 a été le principal facteur des augmentations observées entre 2023 et 2024. Seul le couple sans enfants et comptant sur un seul revenu de travail n'atteignait pas le seuil de 100 % au Québec (97,3 %) en 2024.

36. Suzie ST-CERNY et Luc GODBOUT (2024), *Analyse du salaire minimum 2024 : où en sommes-nous et comment se compare-t-on à l'échelle canadienne : regard CFFP R2024/05*, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 35 p.

TABLEAU 11

TAUX DE COUVERTURE DE LA MPC OFFERT PAR LE REVENU DISPONIBLE
EN 2019, 2023 ET 2024, QUÉBEC

Catégorie de ménage	2019 (%)	2023 ^a (%)	2024 (%)	Variation (pp) 2023-2024	Variation (pp) 2019-2024
Personne seule	100,9	105,1	105,9	1,7	5,0
Couple sans enfants et avec un revenu (35 h)	91,6	96,7	97,3	0,6	5,7
Couple sans enfants et avec deux revenus (21 h + 35 h)	115,7	128,5	129,9	1,4	14,2
Couple sans enfants et avec deux revenus (35 h + 35 h)	131,2	138,5	141,0	3,6	9,7
Famille monoparentale avec un enfant	112,8	113,2	113,9	0,7	1,1
Couple avec deux enfants et un revenu (35 h)	104,4	108,2	109,1	0,9	4,7
Couple avec deux enfants et deux revenus (21 h + 35 h)	124,6	129,2	130,6	1,4	6,0
Couple avec deux enfants et deux revenus (35 h + 35 h)	130,7	130,2	132,0	1,8	1,3

a. Le revenu disponible inclut les mesures ponctuelles liées au coût de la vie.

Source : *Analyse du salaire minimum 2024 : où en sommes-nous et comment se compare-t-on à l'échelle canadienne : regard CFFP R2024/05*, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, p. 23, combinaison de tableaux.

Une comparaison interprovinciale (entre les 10 provinces canadiennes, à l'exception des territoires) pour l'année 2024 indique que le Québec se classait au premier rang, parmi les 10 provinces à l'étude, quant au taux de couverture de la MPC offert par le salaire minimum provincial pour les huit types de ménages à l'étude (tableau 12). Les deux autres variables concernent la position du Québec en matière de salaire minimum et de revenu disponible.

TABLEAU 12

RANG DU QUÉBEC PARMIS LES PROVINCES CANADIENNES POUR LES HUIT MÉNAGES TYPES
ANALYSÉS SELON DES INDICATEURS CHOISIS, 2024

Province	Taux de couverture de la MPC	Salaire annuel au taux du salaire minimum	Revenu disponible
Personne seule	1	4	7
Couple sans enfants et avec un revenu	1 ^a	4	1
Couple sans enfants et avec deux revenus (21 h/sem. + 35 h/sem.)	1	4	3
Couple sans enfants et avec deux revenus (35 h/sem. + 35 h/sem.)	1	4	5
Famille monoparentale	1	4	3
Couple avec enfants et avec un revenu	1	4	1
Couple avec enfants et deux revenus (21 h/sem. + 35 h/sem.)	1	4	1
Couple avec enfants et deux revenus (35 h/sem. + 35 h/sem.)	1	4	3

a. Le taux de couverture est inférieur à 100 %.

Source : *Analyse du salaire minimum 2024 : où en sommes-nous et comment se compare-t-on à l'échelle canadienne : regard CFFP R2024/05*, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, p. 29, tableau 28.

Afin de bien évaluer la situation de faible revenu chez les personnes en emploi, il importe de prendre en considération le type de travail exercé, établi sur la base du concept d'effort de travail. Dans le cadre de cet état de situation, les variables retenues pour catégoriser l'effort au travail, inspirées des travaux de Fleury et Fortin (2006), sont celles-ci :

- le statut d'activité (personne qui déclare avoir été occupée tout au long de l'année);
- la catégorie de salariées et salariés (salariés ou travailleurs autonomes);
- la principale source de revenu (revenu d'emploi ou traitement);
- le fait d'avoir travaillé plus de 910 heures au cours de l'année.

Aux fins de la présente analyse, les personnes retenues sont celles ayant déclaré avoir travaillé plus de 910 heures (26 semaines, à raison de 35 heures, ou 6 mois) durant l'année de référence (Fleury et Fortin, 2006), mais dont le revenu familial disponible pour la consommation se situe sous le seuil de faible revenu mesuré par la MPC. Ce choix découle de la législation canadienne régissant l'admissibilité au régime d'assurance-emploi, qui prévoyait notamment, jusqu'en 2016³⁷, que les nouveaux prestataires devaient avoir cumulé un minimum de 910 heures de travail au cours des 52 semaines précédentes. De façon à bien cibler les salariées et salariés qui démontrent une certaine intensité de travail, le maintien du critère des 910 heures dans l'analyse permet d'exclure les individus qui se disent occupés ou employés toute l'année, mais qui ont un faible nombre d'heures travaillées.

Ces variables ont également été retenues afin de vérifier si, pour une personne qui démontre une certaine intensité de travail, le fait d'occuper un emploi réduit le risque de vivre un épisode de faible revenu³⁸.

Les résultats présentés dans cette section ne sont pas directement comparables à ceux présentés précédemment, puisque, pour obtenir les résultats liés aux personnes à faible revenu, il faut utiliser les microdonnées à grande diffusion rendues publiques. Les résultats tirés des microdonnées complètes produites par Statistique Canada peuvent légèrement différer de ceux obtenus à partir des microdonnées à grande diffusion.

37. Depuis 2016, l'admissibilité à l'assurance-emploi (prestations régulières) se situe entre 420 et 700 heures travaillées. Le nombre d'heures dépend du taux de chômage de la région économique de résidence (plus le taux de chômage est élevé, moins le nombre d'heures travaillées doit être élevé). Des règles assouplies ont été en vigueur pendant une partie de la période pandémique (de septembre 2021 à septembre 2022), <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-reguliere/admissibilite.html>.

38. La littérature propose également d'autres définitions pour qualifier l'effort de travail. Mentionnons, par exemple, que le critère d'effort de travail utilisé en France correspond au fait d'avoir occupé emploi pendant au moins un mois durant l'année. Aux États-Unis, l'intensité de travail est le fait d'avoir été actif (en chômage ou en emploi) durant au moins six mois de l'année. Les conclusions des analyses peuvent donc varier légèrement selon l'angle choisi pour définir le travail à faible revenu.

1.6.1 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

La figure 19 illustre la proportion des travailleuses et travailleurs à faible revenu (y compris les travailleuses et travailleurs autonomes) entre 2018 et 2021³⁹, selon les définitions relatives à l'effort de travail présentées précédemment. Les données portent sur les personnes âgées de 18 à 64 ans ayant déclaré ne pas avoir été aux études à temps plein durant l'année de référence⁴⁰. Il faut noter que les cinq catégories de travailleurs présentées dans cette figure ne sont pas mutuellement exclusives. Cela signifie qu'un travailleur peut appartenir à plusieurs catégories en même temps. Par exemple, un employé peut être un travailleur autonome ou une personne tirant ses revenus de salaires et traitements et appartenir à la catégorie des travailleurs occupés toute l'année. Des précisions complémentaires sur ces catégories sont fournies dans les notes du graphique afin d'en faciliter l'interprétation.

Il convient de souligner que, sous l'angle du revenu familial, les salariées et salariés à faible revenu ne sont pas nécessairement des personnes ayant de faibles gains d'emploi. Comme le soulignent Fleury et Fortin (2006), cette distinction est importante, puisqu'elle implique l'interaction entre deux univers habituellement distincts : le travail, qui s'observe sur le plan individuel, et le faible revenu, qui s'observe à l'échelle de la famille. Sur cette base, on définit un travailleur à faibles gains comme une personne qui démontre une certaine intensité de travail, mais qui en tire un faible revenu. Cette personne n'est toutefois pas considérée comme étant à faible revenu si ses besoins sont comblés grâce à ses propres gains et à ceux des membres de sa famille. Ainsi, si la conjointe ou le conjoint gagne suffisamment pour que l'ensemble de la famille ne soit pas considéré à faible revenu, cette personne n'est pas considérée à faible revenu.

De manière générale, il existe une différence notable entre les années 2018-2019 et 2020-2021. Le taux de faible revenu a pratiquement diminué de moitié entre ces deux périodes pour toutes les catégories des travailleurs, ce qui pourrait s'expliquer, du moins en partie, par l'effet des mesures de soutien aux travailleurs mises en place pendant la pandémie de COVID-19⁴¹.

39. La période d'analyse s'arrête en 2021, car c'est l'année la plus récente pour laquelle les fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD) sont disponibles.

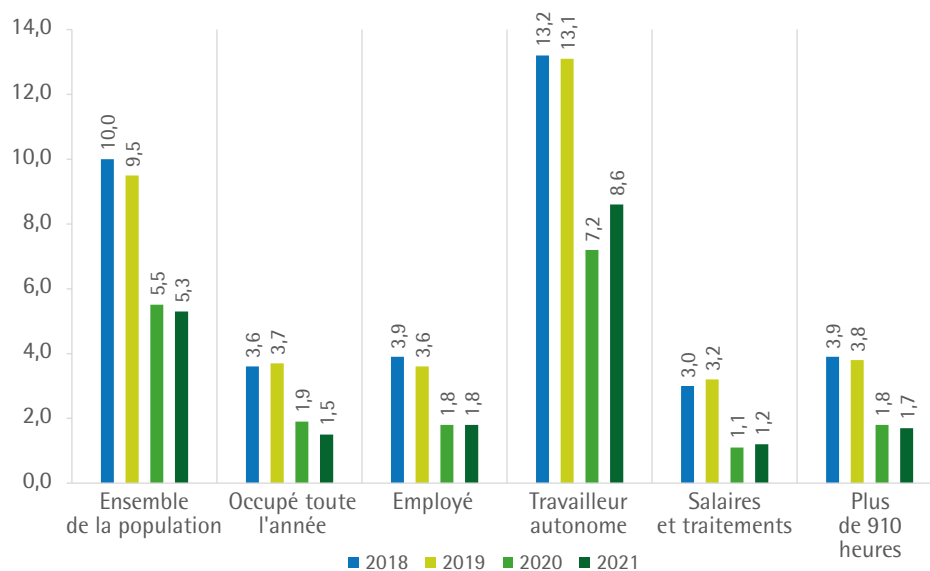
40. L'échantillon a été limité aux personnes de moins de 65 ans en raison des différences dans la dynamique du revenu et dans la structure des transferts gouvernementaux destinés aux des personnes âgées par rapport au reste de la population.

41. Statistique Canada, [Le Quotidien – Les prestations reçues durant la pandémie amortissent les pertes des travailleurs à faible revenu et rétrécissent l'inégalité du revenu – le revenu après impôt grimpe dans tout le Canada sauf en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador \(statcan.gc.ca\)](#), 2022; Institut de la statistique du Québec, [Revenu et faible revenu des particuliers en 2020 : répercussions de la première année de la pandémie de COVID-19 \(statistique.quebec.ca\)](#), 2022.

En 2021, parmi les personnes de cette population ayant occupé un emploi toute l'année, 1,5 % disposaient d'un revenu disponible⁴² insuffisant pour satisfaire leurs besoins de base et vivaient donc en situation de faible revenu malgré leur statut d'emploi. Parmi les personnes salariées, 1,8 % vivaient sous le seuil de faible revenu. Parmi les personnes ayant travaillé plus de 910 heures dans l'année, 1,7 % vivaient également sous le seuil de faible revenu. Les travailleuses et travailleurs autonomes étaient beaucoup plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu. En effet, ces personnes affichaient un taux de faible revenu de 8,6 % en 2021, ce qui était supérieur au taux de faible revenu de l'ensemble de la population (5,3 %). De plus, il s'agit de la seule catégorie des travailleurs pour laquelle ce taux a augmenté significativement entre 2020 et 2021, passant de 7,2 % à 8,6 %. En somme, on remarque que les personnes en emploi (sauf les travailleuses et les travailleurs autonomes) enregistrent des taux de faible revenu variant entre 1,5 % et 1,8 % selon l'angle retenu pour définir l'effort de travail. D'emblée, exception faite des travailleuses et travailleurs autonomes, on constate que le fait d'occuper un emploi réduit le risque de vivre en situation de faible revenu, mais ne protège pas entièrement les travailleuses et les travailleurs.

FIGURE 19

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DES SALARIÉES ET SALARIÉS DE 18 À 64 ANS N'ÉTANT PAS AUX ÉTUDES À TEMPS PLEIN, QUÉBEC, 2018-2021 (EN POURCENTAGE)



Note : Ces cinq catégories ne sont pas mutuellement exclusives.

Occupé toute l'année : travailler toute l'année (avoir un emploi pendant 52 semaines) à temps plein ou partiel.

Employés : personnes travaillant pour le compte d'un employeur (y compris les personnes qui ont travaillé pour un salaire, pour un traitement, à la commission, pour des pourboires, à la pièce ou contre rémunération « en nature »).

Travailleurs autonomes : personnes dont l'emploi consiste principalement à exploiter une entreprise (constituée ou non en société) ou une ferme ou à exercer une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises les personnes qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire, celles qui travaillent comme pigistes ou à forfait pour un travail particulier (par exemple, les architectes et les infirmières privées), les personnes qui exploitent une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers; et celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires. Sont également inclus dans la catégorie des travailleurs autonomes les travailleurs familiaux non rémunérés. Il s'agit de personnes qui travaillent sans rémunération à l'exploitation d'une entreprise, d'une ferme ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un autre membre de la famille vivant dans le même logement et exploité par lui.

Salaires et traitements : ce terme réfère à la compensation monétaire et rémunération en nature (pension et logement) aux salariés employés. Comprend aussi d'autres formes de compensation, soit les commissions, les pourboires, les primes de rendement, les honoraires des directeurs, les allocations pour vacances et congés de maladie ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Plus de 910 heures : le fait d'avoir travaillé pendant plus de 910 heures au cours d'une année (soit 26 semaines x 35 heures).

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu (ECR), fichiers maîtres 2018-2021, adaptation de la Direction de la recherche.

42. Il s'agit du revenu après impôt, moins les dépenses non discrétionnaires (Hatfield *et al.*, 2010). Ces dépenses comprennent les frais de garde d'enfants; les dépenses en soins et services de santé non assurés, en soins dentaires et en soins de la vue; les cotisations au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et à l'assurance-emploi; les pensions alimentaires et les paiements de soutien aux enfants; les cotisations syndicales et aux régimes de retraite. Voir [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul \(statcan.gc.ca\)](#).

On constate que les travailleuses et travailleurs autonomes affichent un taux de faible revenu beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Les données sur les revenus du travail autonome sont généralement moins fiables que celles sur les salaires et les traitements, notamment en raison de considérations liées à la fiscalité. En effet, les travailleurs autonomes disposent d'une plus grande latitude dans la déclaration de leurs revenus, ce qui peut mener à des sous-déclarations ou à des ajustements visant à minimiser l'impôt à payer. Par exemple, ils peuvent déduire des dépenses professionnelles de leurs revenus, ce qui peut fausser les données relatives à leurs véritables gains (Bardone et Guio, 2005).

On constate que le fait d'occuper un emploi réduit le risque de vivre en situation de faible revenu, mais ne protège pas entièrement les travailleuses et les travailleurs. On constate aussi que les travailleuses et les travailleurs autonomes ont un taux de faible revenu plus élevé que celui de l'ensemble de la population.

1.6.2 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU, À L'EXCEPTION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS AUTONOMES

Comme mentionné précédemment, on constate que la situation des travailleuses et travailleurs autonomes diffère de celle de l'ensemble de la population. Ce constat justifie le fait de présenter séparément l'analyse du travail à faible revenu chez les salariés et celle chez les travailleurs autonomes, et ce, afin de pouvoir faire la distinction entre des groupes aussi homogènes que possible.

Le tableau 13 présente les taux de faible revenu des personnes de 18 à 64 ans et les taux de faible revenu des salariés de ce groupe d'âge ayant travaillé plus de 910 heures par année, selon la province.

TABLEAU 13

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DE LA POPULATION DE 18 À 64 ANS ET TAUX DES SALARIÉS À FAIBLE REVENU À PLUS DE 910 HEURES PAR ANNÉE, À L'EXCEPTION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS AUTONOMES, SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE, CANADA, 2018-2021 (EN POURCENTAGE)

	2018		2019		2020		2021	
	Population	Travailleurs	Population	Travailleurs	Population	Travailleurs	Population	Travailleurs
Atlantique	11,6	4,8	11,1	4,5	8,0	2,1	8,0	2,0
Québec	10,0	2,3	9,5	2,4	5,5	1,3	5,3	1,1
Ontario	11,3	3,3	10,5	3,2	7,1	1,0	8,4	2,2
Manitoba	10,2	4,8	10,9	5,1	6,9	2,1	8,6	3,1
Saskatchewan	10,4	3,8	11,4	5,2	7,2	1,8	9,6	2,9
Alberta	9,3	3,7	8,2	3,4	5,9	1,7	8,2	2,3
Colombie-Britannique	11,6	6,0	10,8	4,1	7,3	1,9	8,5	2,0
Canada	10,8	3,6	10,1	3,4	6,7	1,4	7,7	2,0

Globalement, on observe une tendance à la baisse des taux de faible revenu dans la plupart des provinces canadiennes pour la période 2018-2021, tant dans la population générale que chez les salariés, avec une diminution particulièrement importante au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Cette baisse importante, observée en 2020 et en 2021, serait due aux diverses mesures d'aide financière fédérale mises en place pendant la pandémie de COVID-19. Cette diminution est plus marquée au Québec. Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'un pourcentage plus élevé de salariés au Québec ont bénéficié de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) en 2020 (37,7 % selon Statistique Canada⁴³).

En 2021, le Québec affichait la plus faible proportion de salariés à faible revenu parmi l'ensemble des provinces canadiennes, soit 1,1 %. Cela signifie qu'une personne âgée de 18 à 64 ans qui n'était pas aux études à temps plein et qui avait travaillé plus de 910 heures dans l'année était moins susceptible d'être à faible revenu si elle résidait au Québec plutôt qu'ailleurs au Canada. Le Québec se positionnait au premier rang (5,3 %), suivi des provinces de l'Atlantique (8,0 %), quant aux taux de faible revenu des salariés.

D'autres sous-divisions sociodémographiques (sexe, âge, région et unité familiale) sont présentées dans le tableau 14. Ce dernier illustre la situation des personnes de 18 à 64 ans ayant travaillé plus de 910 heures par année ainsi que celle de la population totale à faible revenu, selon le sexe, l'âge, l'unité familiale et la région démographique, pour la période de 2018 à 2021. On y remarque une baisse globale du faible revenu pour toutes ces caractéristiques entre la période précédant l'année 2019 et celle qui la suit (constat similaire concernant la tendance globale du faible revenu observée dans le graphique précédent). Par ailleurs, le faible revenu est moins observé chez la population des salariés que dans la population générale.

Les personnes salariées vivant seules sont plus susceptibles d'être à faible revenu

Les données analysées révèlent une disparité importante concernant le faible revenu entre les salariés vivant seuls et ceux dans des familles économiques de deux personnes ou plus au Québec. En 2021, les salariés vivant seuls (4,9 %) étaient cinq fois plus susceptibles d'être à faible revenu que ceux vivant dans des familles économiques de deux personnes ou plus (0,9 %). Par ailleurs, la diminution du taux de faible revenu est plus marquée chez les salariés vivant seuls que chez l'ensemble des personnes. En effet, en 2021, le taux de faible revenu était de 16,9 % chez la population générale, comparativement à 4,9 % chez les salariés vivant seuls, soit une baisse de 70 %.

Davantage de salariés à faible revenu à Montréal

La Ville de Montréal présente un taux de faible revenu plus élevé chez les salariés (2,2 %) que les régions rurales (1,7 %). Néanmoins, Montréal a enregistré une légère baisse de ce taux entre 2020 et 2021, contrairement aux zones rurales, où une hausse du taux de faible revenu a été observée. Ce constat est valable pour la population globale et celle des salariés. Chez les salariés de Montréal, le taux de faible revenu est trois fois plus élevé que celui observé chez les salariés de la Ville de Québec (0,7 %). Entre 2020 et 2021, le taux de faible revenu est resté stable chez les salariés à Montréal, contrairement à la Ville de Québec. Cependant, lorsque l'on considère la population globale, le faible revenu est resté stable à Québec, mais a diminué à Montréal.

43. Statistique Canada, *Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020*, 2 juin 2021 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00021-fra.htm>.

Caractéristiques personnelles des salariées et salariés

Parmi les salariés, les hommes sont plus touchés par le faible revenu que les femmes. En 2021, le taux de faible revenu chez les hommes était de 2,0 % et de 1,4 % chez les femmes.

En ce qui concerne l'âge, les salariés de moins de 30 ans ont le taux de faible revenu le plus élevé. Il se situait autour de 2,6 % chez ce groupe d'âge en 2021, soit une différence d'au moins un point de pourcentage par rapport à celui observé chez les salariés âgés de 30 à 64 ans (1,7 à 1,2 %). Cette différence n'est pas observée dans la population générale.

TABLEAU 14

PROPORTION DES PERSONNES AYANT TRAVAILLÉ PLUS DE 910 HEURES AINSI QUE LA POPULATION TOTALE DE 18 À 64 ANS À FAIBLE REVENU, SELON LE SEXE, L'ÂGE, L'UNITÉ FAMILIALE ET LA RÉGION DÉMOGRAPHIQUE (MPC BASE 2018), QUÉBEC, 2018-2021

	2018		2019		2020		2021	
	Total de la population	Personnes ayant travaillé plus de 910 heures	Total de la population	Personnes ayant travaillé plus de 910 heures (%)	Total de la population	Personnes ayant travaillé plus de 910 heures (%)	Total de la population	Personnes ayant travaillé plus de 910 heures (%)
Hommes	10,1	4,5	9,4	3,7	5,6	1,9	5,1	2,0
Femmes	10,0	3,2	9,6	4,0	5,4	1,7	5,5	1,4
Moins de 30 ans	8,9	4,3	9,6	4,4	5,2	2,4	4,8	2,6
De 30 à 44 ans	10,8	4,6	7,9	2,7	4,4	1,5	4,2	1,7
De 45 à 64 ans	10,1	2,8	10,5	4,5	6,4	1,6	6,3	1,2
Personnes seules	26,4	10,0	25,7	11,5	18,7	6,5	16,5	4,9
Familles économiques de deux personnes ou plus	5,6	2,4	5,2	2,0	1,9	0,6	2,2	0,9
Rurales	9,2	4,8	8,7	5,5	4,7	0,7	5,8	1,7
Moins de 30 000 habitants	10,1	3,2	7,3	2,2	7,8	1,6	4,8	1,4
De 30 000 à 99 999 habitants	10,5	1,7	9,6	2,2	5,4	1,3	6,1	1,6
De 100 000 à 499 999 habitants	8,6	2,9	7,5	2,9	6,2	1,6	6,2	1,2
Ville de Québec	6,8	2,1	9,1	3,6	4,0	1,7	4,2	0,7
Montréal	11,1	4,7	10,5	4,2	5,6	2,2	5,1	2,2

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2018-2021, fichiers maîtres. Adaptation de la Direction de la recherche.

2. EXCLUSION SOCIALE

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a pour objectif d'améliorer la situation socioéconomique des personnes socialement exclues, de réduire les inégalités qui nuisent à la cohésion sociale, d'encourager la participation active à la société et de renforcer la solidarité (chapitre II, article 5). Le CEPE a adopté en 2015 la définition suivante de l'exclusion :

« L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels et culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société. »

« Lorsque l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté. »

« Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques⁴⁴. »

Ainsi, l'exclusion sociale, tout comme la pauvreté, est un phénomène difficile à mesurer du fait de son aspect multidimensionnel. Une de ses caractéristiques importantes concerne la forte corrélation entre les deux phénomènes. En effet, la pauvreté et l'exclusion sociale sont si souvent liées que l'on pourrait croire, à tort, qu'un individu connaît l'exclusion sociale uniquement s'il est en situation de faible revenu.

2.1 MESURES ET INDICATEURS DE L'EXCLUSION SOCIALE SELON LE CEPE

Les indicateurs de l'exclusion sociale révèlent l'ampleur des désavantages, de la précarité et de la marginalisation vécus en situation d'exclusion. Le CEPE a mené plusieurs démarches (ateliers, groupes de discussion, groupes de réflexion) pour identifier des indicateurs pertinents permettant de mesurer les dimensions de l'exclusion sociale. Ces travaux ont conduit à la publication d'un avis en 2015.

Le tableau 15 présente les neuf mesures de l'exclusion sociale privilégiées par le CEPE dans cet avis. Elles explorent cinq dimensions de l'exclusion sociale : les conditions matérielles (l'alimentation, le logement), la santé, l'éducation, le travail et les réseaux de soutien entre les personnes. Il faut noter que ces mesures résument les situations d'exclusion qui peuvent causer ou aggraver la pauvreté au cours d'un parcours de vie. En conséquence, elles mettent en lumière, selon le statut de faible revenu ou non, les différences liées au phénomène de l'exclusion sociale associée à la pauvreté.

44. CEPE, *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, 2015 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_mesure_CEPE.pdf.

TABEAU 15

INDICATEURS DE L'EXCLUSION SOCIALE SELON LE CEPE, QUÉBEC, 2021

INDICATEURS
CONDITIONS MATÉRIELLES (alimentation et logement)
❶ Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers
❷ Proportion du revenu consacrée au logement
❸ Proportion de ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation
SANTÉ
❹ Proportion de personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler
TRAVAIL ET EMPLOI
❺ Proportion de chômeuses et chômeurs de longue durée
❻ Proportion de travailleurs à temps partiel involontaire
ÉDUCATION
❼ Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires
❽ Proportion de la population ayant seulement le niveau 1 en littératie
RÉSEAUX PERSONNEL ET INSTITUTIONNEL
❾ Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable

Source : CEPE. *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, 2015 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_mesure_CEPE.pdf.

2.2 PORTRAIT DE L'EXCLUSION SOCIALE SELON CINQ DIMENSIONS

2.2.1 CONDITIONS MATÉRIELLES

Les conditions matérielles englobent tous les éléments physiques qui permettent de se maintenir en vie pour réaliser ses objectifs et améliorer ses conditions : logement, alimentation, vêtements, transport, électricité, eau, produits d'hygiène, etc. L'exclusion sociale liée aux conditions matérielles est le fait d'être privé de ces éléments ou de n'y avoir accès que dans leurs conditions inférieures ou dégradées. Cette forme d'exclusion touche principalement les personnes à faible revenu. Les répercussions sur l'intégration sociale et la santé sont particulièrement graves en ce qui concerne l'alimentation et le logement.

Afin de mesurer cette dimension de l'exclusion sociale, le CEPE a retenu trois indicateurs. Il s'agit de la proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers, de la proportion du revenu consacrée au logement et de la proportion de ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation.

➤ 2.2.1.1 ALIMENTATION

Les personnes qui vivent l'exclusion sociale liée à l'alimentation rencontrent des difficultés s'alimenter convenablement, un état connu sous le nom d'insécurité alimentaire. Les résultats de l'indicateur de la proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers sont présentés dans le tableau 16. À titre d'information complémentaire à cet indicateur, les tableaux A22 et 17 présentent la proportion des personnes connaissant l'insécurité alimentaire selon le niveau de revenu. Ces données sont plus récentes que celles concernant la proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers.

Pour l'ensemble de la population, la proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers a atteint 5,2 % en 2019-2020. Ce niveau bas pourrait être attribué aux aides financières mises en place durant la pandémie de 2020. Bien que les données de 2019-2020 affichent le plus faible pourcentage depuis 2007-2008, des données plus récentes pourraient permettre de refléter la situation actuelle, rapportée par les banques alimentaires du Québec dans les dernières années⁴⁵.

En 2019-2020, 18,1 % des ménages à faible revenu ont déclaré avoir souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers. Ce pourcentage des ménages à faible revenu est plus de quatre fois plus élevé que celui des ménages n'étant pas à faible revenu.

45. Banques alimentaires du Québec, *Une augmentation de plus de 1 M de demandes d'aide alimentaire en 3 ans seulement*, 28 octobre 2024 : <https://banquesalimentaires.org/une-augmentation-de-plus-de-1-m-de-demandes-daide-alimentaire-en-3-ans-seulement>.

TABLEAU 16

PROPORTION DE MÉNAGES AYANT SOUVENT OU PARFOIS EU PEUR DE MANQUER DE NOURRITURE POUR DES MOTIFS FINANCIERS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS, SELON LE STATUT DE REVENU (SELON LA MPC), QUÉBEC, 2007-2008 À 2019-2020 (EN POURCENTAGE)

	2007-2008	2009-2010	2011-2012	2013-2014	2015-2016	2017-2018	2019-2020
Ensemble des ménages⁴⁶	6,8	7,4	9,3	7,7	7,8	6,9	5,2
Ménages n'étant pas à faible revenu	4,2	4,7	6,3	5,4	5,4	4,7	3,8
Ménages à faible revenu	32,6	33,7	39,4	31,8	30,6	27,1	18,1

Source : Statistique Canada. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichiers maîtres 2007-2020 adaptés par la Direction de la recherche.

Le tableau A22 présente la proportion des personnes connaissant l'insécurité alimentaire⁴⁷ selon différents groupes de la population, de 2020 à 2022. Le tableau révèle que la proportion de personnes connaissant l'insécurité alimentaire modérée ou grave a augmenté dans tous les groupes de la population entre 2021 et 2022. De plus, on constate qu'en 2022, les personnes âgées de moins de 18 ans souffraient relativement plus d'insécurité alimentaire modérée que les autres groupes d'âge et que les personnes âgées de 18 à 64 ans vivaient un peu plus d'insécurité alimentaire grave. Pour tous les niveaux d'insécurité alimentaire, les personnes âgées de 65 ans et plus sont moins susceptibles de connaître l'insécurité alimentaire. Il n'y a pas de différence marquée entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'insécurité alimentaire. Les familles monoparentales représentent le type de famille le plus touché par l'insécurité alimentaire, et ce, pour tous les niveaux d'insécurité alimentaire.

Le tableau 17 permet de comparer la situation d'insécurité alimentaire entre la population à faible revenu et celle n'étant pas à faible revenu⁴⁸. Ces données révèlent qu'en 2021, un peu plus d'une personne sur dix au Québec (13,91 %) a déclaré que son ménage avait connu une forme d'insécurité alimentaire. On constate qu'en 2021, parmi les personnes à faible revenu, 9,22 % vivaient une insécurité alimentaire marginale, 16,26 % une insécurité modérée, et 10,17 % une insécurité grave, pour un total de 35,65 % de la population à faible revenu connaissant l'insécurité alimentaire.

46. Ces chiffres ont été estimés à l'aide des microdonnées et diffèrent donc légèrement des résultats pour l'ensemble de la population présentés sur le site de Statistique Canada. Les microdonnées permettent cependant de croiser l'information avec le niveau de revenu des ménages. Au moment de la rédaction de cet état de situation, les microdonnées de 2022 n'étaient pas encore disponibles.

47. Selon Statistique Canada :

- Insécurité alimentaire marginale : exactement une indication de difficulté d'accès à la nourriture lié au revenu, comme l'inquiétude de manquer de nourriture ou un choix alimentaire limité.
- Insécurité alimentaire modérée : signe de compromis en matière de qualité et/ou de quantité de nourriture consommée.
- Insécurité alimentaire grave : signe de consommation alimentaire réduite et d'habitudes alimentaires perturbées.

48. Les données pour l'ensemble de la population sont disponibles pour 2022, mais les microdonnées ne le sont que pour 2021. C'est pour cette raison que les données les plus récentes sur la population à faible revenu datent de 2021.

TABLEAU 17

PROPORTION DES PERSONNES CONNAISSANT L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, SELON LE NIVEAU DE REVENU, ENTRE 2018 ET 2021 (EN POURCENTAGE)

	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021
Insécurité alimentaire pour l'ensemble de la population (à faible revenu et non à faible revenu)	13,48	13,48	11,78	11,78	13,05	13,05	13,91	13,91
	Population à faible revenu	Population n'étant pas à faible revenu	Population à faible revenu	Population n'étant pas à faible revenu	Population à faible revenu	Population n'étant pas à faible revenu	Population à faible revenu	Population n'étant pas à faible revenu
Sécurité alimentaire	64,38	89,63	65,68	91,03	61,27	88,76	64,35	87,76
Insécurité marginale	7,95	3,75	11,14	3,31	7,31	3,70	9,22	4,53
Insécurité modérée	17,31	4,96	13,49	4,20	17,19	5,54	16,26	5,80
Insécurité sévère	10,37	1,66	9,69	1,46	14,23	2,00	10,17	1,90
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu (ECR), fichiers maîtres 2018-2021 adaptés par la Direction de la recherche.

- On constate qu'en 2020 et 2021 une proportion plus importante de personnes à faible revenu ont déclaré avoir connu une insécurité alimentaire modérée et sévère, comparativement aux années antérieures.
- En 2019-2020, les ménages à faible revenu étaient plus de trois fois plus susceptibles que l'ensemble des ménages de déclarer avoir souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers.

➤ 2.2.1.2 LOGEMENT

• Part du revenu consacrée au logement

Le droit à un logement est un droit de la personne et une condition préalable à l'exercice de plusieurs autres droits fondamentaux, tels que le travail, la santé et la sécurité⁴⁹. Selon certains auteurs, l'accès à un logement représente un élément central de la relation d'un individu à la société, car il constitue une source de fierté, une identité et un ancrage dans la société. L'absence d'un « chez-soi » pourrait conduire à une situation d'exclusion sociale en compromettant l'intégrité physique et morale, la santé et la capacité à établir des relations⁵⁰. Bénéficier d'un logement décent et abordable est une préoccupation constante pour les personnes à faible revenu, en raison de la part de leur budget allouée à ce poste de dépenses. De nombreuses études ont démontré

49. Depuis l'adoption de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement (2019), le droit au logement est enchâssé dans le droit canadien.

50. Goyer, R., « Le logement et les inégalités sociales : xénophobie et violence symbolique dans l'expérience du logement de locataires montréalais », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, n° 2, 2020, p. 145-162 (<https://doi.org/10.7202/1076649ar>).

que le logement constitue le poste budgétaire le plus important pour une famille, ce qui est d'autant plus vrai pour les personnes à faible revenu⁵¹.

Le tableau 18 présente les résultats de l'indicateur de la proportion du revenu consacrée au logement⁵². En 2021, l'ensemble des unités familiales québécoises consacrait en moyenne 23,8 % de leur revenu disponible à ce poste de dépenses. Il s'agit d'une légère augmentation de 1 pp par rapport à 2020. Les unités familiales à faible revenu devaient, quant à elles, allouer 51,3 % de leur revenu disponible au logement. Ces familles y consacraient ainsi une part plus de deux fois plus élevée que celle des familles qui n'étaient pas à faible revenu. Entre 2012 et 2021, la proportion du revenu disponible allouée au logement a connu de fortes fluctuations.

TABLEAU 18

PROPORTION DU REVENU DISPONIBLE DES UNITÉS FAMILIALES CONSACRÉE AU LOGEMENT, QUÉBEC, 2012-2021 (EN POURCENTAGE)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble de la population	26,6	27,1	25,2	28,6	27,1	26,7	32,7	26,2	22,8	23,8
Population n'étant pas à faible revenu	22,5	22,3	22,2	23,6	23,0	22,8	24,9	22,2	21,2	21,5
Population à faible revenu	59,0	55,8	50,5	55,8	56,0	58,8	55,9	53,2	55,2	51,3

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu (ECR), janvier 2021. Compilation de la Direction de la recherche.

En 2021, les unités familiales à faible revenu consacraient 51,3 % de leur revenu disponible au logement.

• Logement inadéquat

Au Québec, la majorité des unités familiales occupent un logement de qualité convenable, de taille adéquate et à prix abordable⁵³. Toutefois, ce n'est pas nécessairement le cas pour les unités familiales en situation de faible revenu. En effet, en plus de consacrer une part importante de leur revenu au logement, ces unités familiales sont plus susceptibles d'occuper un logement inadéquat par rapport à leurs besoins.

Le tableau 19 présente la proportion de ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation⁵⁴. Pour l'ensemble de la population, la proportion d'unités familiales locataires qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation semble avoir tendance à augmenter.

51. Institut de la statistique du Québec, « Un aperçu de la composition des dépenses des ménages », *Coup d'œil sociodémographique*, juillet 2018, n° 67, p. 6.

52. Au moment de la rédaction de cet état de situation, les microdonnées de 2022 n'étaient pas encore disponibles. Les microdonnées permettent cependant de croiser l'information avec le niveau de revenu des unités familiales.

53. Le fait de juger son logement inadéquat est basé sur la [norme nationale d'occupation](#) (NNO). Cette norme permet de déterminer si le logement qu'occupe un ménage est ou non de qualité convenable, de taille adéquate et à prix abordable. Selon cette norme, un logement est de qualité convenable si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est à prix abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Enfin, un logement est de taille adéquate si le nombre de chambres est suffisant compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la NNO.

54. Les données de 2022 n'étaient pas disponibles lors de la rédaction de cet état de situation.

Cette proportion était de 6,7 % en 2021. De plus, une augmentation importante de cette proportion a été observée entre 2019 et 2021. Chez les unités familiales à faible revenu, la proportion d'unités familiales locataires qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation était de 12,3 % en 2021. En 2021, les unités familiales locataires à faible revenu étaient deux fois plus nombreuses à occuper un logement qu'elles jugeaient inadéquat, comparativement à celles qui n'étaient pas à faible revenu (6,1 %).

TABLEAU 19

PROPORTION D'UNITÉS FAMILIALES LOCATAIRES QUI JUGENT LEUR LOGEMENT INADÉQUAT, SELON LA NORME NATIONALE D'OCCUPATION, SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU, QUÉBEC, 2012-2021 (EN POURCENTAGE)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble de la population	5,0	7,1	4,4	3,9	4,8	5,6	5,4	5,4	5,8	6,7
Population n'étant pas à faible revenu	3,9	4,9	3,7	3,1	4,3	4,5	5,0	4,2	5,6	6,1
Population à faible revenu	11,0	19,7	8,6	8,3	7,7	12,7	7,5	12,7	8,2	12,3

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu. Compilation de la Direction de la recherche.

Un ménage est considéré comme ayant un besoin impérieux de logement si son logement est jugé inadéquat, inabordable ou d'une taille non convenable et si le coût moyen des loyers dans sa localité représente plus de 30 % de son revenu brut. En 2021, on dénombrait 288 500 personnes en situation de besoin impérieux de logement, soit 3,5 % de la population, ce qui correspond à une diminution de 0,9 pp par rapport à 2018. Parmi elles, on comptait respectivement 199 400 personnes dans les grands centres urbains, 21 100 dans les moyens centres urbains, 39 900 dans les petits centres urbains et 28 000 dans les régions rurales (tableau A23).

L'itinérance constitue une forme extrême d'exclusion sociale en matière de logement liée en partie à une situation de faible revenu (Bramley et al., 2018). Dans la nuit du 24 avril 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux a réalisé un premier dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible dans onze régions du Québec. Leur nombre a alors été estimé à 5 789⁵⁵. Dans la nuit du 11 octobre 2022, lors d'un second dénombrement, réalisé dans 13 régions du Québec, ce chiffre a été évalué à 10 000⁵⁶.

- En 2021, les unités familiales qui estimaient vivre dans un logement inadéquat représentaient 12,3 % de la population à faible revenu.
- L'itinérance constitue une forme extrême d'exclusion sociale en matière de logement. Dans la nuit du 11 octobre 2022, un dénombrement effectué dans 13 régions du Québec a permis d'estimer à 10 000 le nombre de personnes en situation d'itinérance visible.

55. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Portrait de l'itinérance au Québec*, p. 24 : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/portrait-de-l-itinerance-au-quebec/>.

Ce chiffre ne tient pas compte des personnes en situation d'itinérance cachée, ce qui conduit à une sous-estimation du nombre total de personnes en situation d'itinérance.

56. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec : rapport de l'exercice du 11 octobre 2022* : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>.

2.2.2 SANTÉ

Le droit à la santé est un droit humain fondamental. La Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) établit que « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain »⁵⁷. Le droit à la santé comprend l'accès, en temps utile, à des soins et services de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et offerts à un coût abordable.

Un bon état de santé facilite le maintien de bonnes conditions de vie et leur amélioration. Les personnes qui vivent l'exclusion sociale liée à la santé ont tendance à avoir un état de santé mentale ou physique précaire qui se dégrade au fil du temps. Une santé précaire peut être la conséquence d'une ou plusieurs situations d'exclusion sociale, notamment en emploi, en éducation ou en alimentation, qui engendrent des difficultés à prendre soin de leur santé⁵⁸. Cette santé précaire peut aussi être la cause de situations d'exclusion sociale en raison de difficultés de mobilité ou d'accès aux services et aux soins, lesquelles peuvent également accélérer la dégradation de leur état de santé.

L'indicateur de la proportion de personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler a été retenu par le CEPE dans son avis de 2015. Cependant, la base de données permettant de mettre à jour cet indicateur n'est plus disponible. Le CEPE prévoit une réévaluation des indicateurs pertinents pour mesurer l'exclusion sociale.

2.2.3 TRAVAIL ET EMPLOI

L'accès à un emploi constitue l'un des principaux moyens de sortir de la pauvreté tout en favorisant l'inclusion sociale. Pour plusieurs, le travail procure une certaine autonomie économique et un statut et permet d'établir des liens sociaux réguliers tout en favorisant l'estime de soi. Il n'en demeure pas moins que certains facteurs mettent en péril l'intégration au marché du travail d'une partie de la population.

Afin de rendre compte de ces processus, et puisque le travail constitue une dimension essentielle de la dynamique de la pauvreté et de l'exclusion sociale, les quelques indicateurs retenus témoignent du degré d'accessibilité ou d'inaccessibilité au marché du travail et à l'emploi.

Les deux indicateurs choisis par le CEPE dans son avis de 2015 sont la proportion de personnes au chômage de longue durée et la proportion de salariés à temps partiel involontaire.

- **Chômage de longue durée**

Le chômage est un facteur de risque pour la santé physique et mentale⁵⁹. La détresse liée aux problèmes financiers, les privations, la perte d'estime de soi, la perte du statut social, la dégradation des relations interpersonnelles et leurs effets sur la santé s'accroissent à mesure que la période de chômage se prolonge. Cette situation illustre les aspects marginalisants du chômage de longue durée et son rôle dans l'exclusion sociale liée à l'emploi et au travail.

57. Organisation mondiale de la santé, *Droits humains* : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/human-rights-and-health#:~:text=La%20Constitution%20de%20l%27OMS,et%20d%27un%20co%C3%BBt%20abordable> (consulté le 10 septembre 2024).

58. Association canadienne de santé publique, *Les déterminants sociaux de la santé* : <https://www.cpha.ca/fr/les-determinants-sociaux-de-la-sante> (consulté le 11 novembre 2024).

59. Statistique Canada, *Chômage de longue durée* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-229-x/2009001/envir/ltu-fra.htm> (consulté le 10 septembre 2024).

Une période de chômage prolongée est définie par Statistique Canada comme étant une recherche active d'emploi pendant 52 semaines ou plus⁶⁰. Se retrouver au chômage pendant une longue période augmente le risque que les individus concernés vivent une situation de pauvreté et soient exclus socialement. De nombreuses études ont démontré qu'une longue période sans emploi diminue les chances d'une intégration « acceptable » au marché du travail (Decreuse et Di Paola, 2002; D'Amours *et al.*, 2002; Pignault et Houssemand, 2018).

Les résultats de l'indicateur de la proportion de chômeuses et de chômeurs de longue durée parmi la population au chômage sont présentés dans le tableau 20. La figure A4, qui apporte un complément d'information, montre la proportion de personnes au chômage de longue durée parmi l'ensemble de la population active selon différents groupes d'âge.

Le tableau 20 révèle une diminution de la part des chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des personnes au chômage, selon le sexe. La proportion des chômeurs de longue durée s'élevait à 5,5 % en 2023. Ce taux avait chuté en 2020 durant la pandémie et avait augmenté de façon importante en 2021, mais il diminue depuis ce temps. De plus, les niveaux observés en 2022 et 2023 sont plus bas que ceux des années pré-pandémie. Cette amélioration est en partie attribuable à la reprise économique postpandémie, qui a entraîné, au cours de cette période, une demande croissante de main-d'œuvre (MESS, 2023).

TABEAU 20
PROPORTION DE CHÔMEUSES ET DE CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE SUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION AU CHÔMAGE, ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1995-2023 (EN POURCENTAGE)

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Les deux sexes	19,0	15,9	11,3	10,1	11,4	11,7	10,0	9,1	8,3	2,9	10,3	7,6	5,5
Hommes	21,5	18,1	12,3	11,2	11,9	12,4	10,9	10,6	9,0	3,2	10,9	8,5	5,9
Femmes	15,6	13,0	9,9	8,5	10,7	10,8	8,8	7,1	7,3	2,4	9,7	6,4	5,1

Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active (EPA) 2023. Compilation de la Direction de la recherche.

De plus, bien que l'écart entre les sexes semble s'amoinrir au fil du temps pour toutes les années présentées, la proportion des chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des personnes au chômage est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Les données récentes indiquent une diminution de la proportion de personnes au chômage de longue durée chez les 25 à 44 ans et les 45 ans et plus, deux groupes d'âge analysés par Statistique Canada (figure A4). On constate que les personnes âgées de 45 ans et plus sont, en proportion, plus susceptibles de connaître le chômage de longue durée que celles de 25 à 44 ans. Certains auteurs ont montré que les employeurs préfèrent former des travailleurs plus jeunes dans l'espoir d'obtenir un rendement à long terme sur leur investissement (Dubé, V., et C. Dionne, 2005).

Le chômage de longue durée marginalise les personnes en recherche d'emploi, représentant ainsi une forme d'exclusion sociale liée à l'accès au travail. En 2023, le Québec affichait la plus faible proportion de chômeurs et chômeuses de longue durée depuis 2015, soit 5,5 % des chômeurs et chômeuses.

60. Statistique Canada, *Le taux de chômage chez les jeunes au Canada, en Allemagne, en Irlande et au Royaume-Uni à l'ère de la COVID-19* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2022003/article/00003-fra.htm> (consulté le 10 septembre 2024).

• Temps partiel involontaire

Si le chômage est un facteur de marginalisation, obtenir un emploi n'est pas automatiquement un signe d'une intégration réussie au marché du travail. Un emploi précaire peut aussi donner lieu à des difficultés, à des désavantages et à des conditions de travail défavorables. Bien que l'accès à un emploi puisse réduire le risque de faible revenu et favoriser l'inclusion sociale, il n'en demeure pas moins que certaines personnes ne parviennent pas à obtenir un emploi à temps plein ou stable. Elles sont donc parfois contraintes de travailler à temps partiel. Puisqu'elles ne peuvent accéder à un emploi à temps plein, leur capacité à améliorer leurs conditions de vie se trouve fragilisée. Elles s'exposent à un risque plus élevé de vivre en situation de pauvreté, ce qui pourrait les entraîner dans la spirale de l'exclusion sociale.

Les résultats de l'indicateur de la proportion des personnes travaillant involontairement à temps partiel sont présentés dans le tableau 21. Ce tableau compare la proportion des personnes occupant un emploi à temps partiel sur l'ensemble des personnes en emploi et la proportion des personnes occupant un emploi à temps partiel involontaire sur l'ensemble des personnes en emploi. La figure A5 présente de l'information complémentaire sur la proportion des emplois à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois selon le sexe.

Le tableau 21 montre qu'en 2023, la proportion d'emplois à temps partiel involontaire était de 1,6 %. On constate aussi qu'il semble y avoir une diminution de la proportion des personnes travaillant à temps partiel involontaire entre 2005 et 2023. Cette tendance à la baisse n'est pas observée pour la proportion de l'ensemble des emplois à temps partiel. Ainsi, ces variations suggèrent que la part des emplois occupés à temps partiel involontairement est en baisse par rapport à l'ensemble des emplois à temps partiel.

TABLEAU 21

PROPORTION D'EMPLOIS À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE SUR L'ENSEMBLE DES EMPLOIS, QUÉBEC, 2005-2023 (EN POURCENTAGE)

	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% des personnes travaillant à temps partiel	18,2	19,8	19,8	19,5	19,6	18,9	19,1	17,4	17,7	18,0	18,5
% des personnes travaillant à temps partiel involontaire	4,7	4,7	4,8	4,3	4,1	3,5	2,6	2,8	2,4	1,7	1,6

Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active (EPA) 2023. Compilation de la Direction de la recherche.

La figure A5 montre que, depuis 2005, la proportion de femmes salariées occupant des emplois à temps partiel involontaire sur l'ensemble des personnes en emploi est plus élevée que celle des hommes dans cette situation. Les données historiques montrent une tendance générale à la baisse pour les deux sexes depuis 2005, et, bien que l'écart entre les sexes persiste, il semble s'amoinrir.

On constate aussi qu'il semble y avoir eu une diminution de la proportion des personnes travaillant à temps partiel involontaire entre 2005 et 2023. Les femmes restent plus nombreuses à travailler à temps partiel involontairement.

2.2.4 ÉDUCATION

L'éducation permet d'assurer la formation d'une personne (littératie, numératie, compétences numériques, certification, diplomation), en plus d'influencer son développement personnel et social⁶¹. Elle constitue un enjeu majeur d'inclusion ainsi qu'un facteur de protection qui peut grandement faciliter ou, à l'inverse, entraver l'intégration sociale et l'accès au marché du travail d'une personne⁶².

Selon l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), les individus ayant un faible niveau de scolarisation sont plus à risque de vivre dans la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, il existe un lien direct entre le niveau d'éducation et les opportunités économiques, les individus mieux formés ayant généralement accès à des emplois mieux rémunérés et plus stables. L'ICEA souligne également que l'éducation des adultes peut servir de levier pour briser le cycle de la pauvreté, en améliorant non seulement les revenus, mais aussi l'intégration sociale. Oreopoulos et Salvanes (2011) soulignent que, au-delà même des bénéfices financiers, l'éducation est un facteur majeur d'inclusion, car elle favorise les interactions sociales et l'engagement communautaire tout en augmentant la confiance en soi et la confiance des autres envers soi.

Selon l'OCDE, l'amélioration des compétences en littératie peut avoir des effets positifs significatifs sur l'intégration sociale et économique des individus en augmentant leur employabilité et leur participation à la vie communautaire (Lane *et al.*, 2016).

Les indicateurs retenus par le CEPE pour mesurer l'éducation en lien avec l'exclusion sociale sont la proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires et la proportion de la population ayant seulement le niveau 1 en littératie. De plus, cette section présente en complément d'information les dépenses en éducation selon les différents niveaux de revenu.

➤ 2.2.4.1 ÉTUDES SECONDAIRES NON COMPLÉTÉES

La proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires est estimée grâce à l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Les données du tableau A24 mettent en évidence l'évolution du niveau de scolarité de la population québécoise âgée de 25 à 64 ans, entre 2010 et 2023. La proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires a diminué, passant de 15 % en 2010 à 9 % en 2023.

• Analyse comparative : Québec versus OCDE

L'État de situation compare les données du Québec à la moyenne des pays de l'OCDE. Ce choix s'explique par le fait que cette organisation est composée majoritairement de pays développés ayant une économie de marché et un gouvernement élu démocratiquement, offrant ainsi un contexte similaire à celui du Québec. Comme seules les données de 2022 sont disponibles pour l'OCDE, ces données de 2022 sont utilisées pour faire des comparaisons avec le Québec. Les données complètes de 2018 à 2023 sont présentées dans le tableau A25.

61. Institut de la statistique du Québec, Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle *Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, 2015 : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/competences-en-litteratie-en-numeratie-et-en-resolution-problemes-dans-environnements-technologiques-clefs-pour-relever-defis-xxie-siecle.pdf>.

Institut de la statistique du Québec, *Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, 2015 : <https://statistique.quebec.ca/fr/enquetes/utilisees/programme-evaluation-internationale-competences-adultes-peica-statistique-canada> <https://statistique.quebec.ca/en/fichier/competences-en-litteratie-en-numeratie-et-en-resolution-problemes-dans-environnements-technologiques-clefs-pour-relever-defis-xxie-siecle.pdf>.

62. CEPE, *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, 2015 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_mesure_CEPE.pdf.

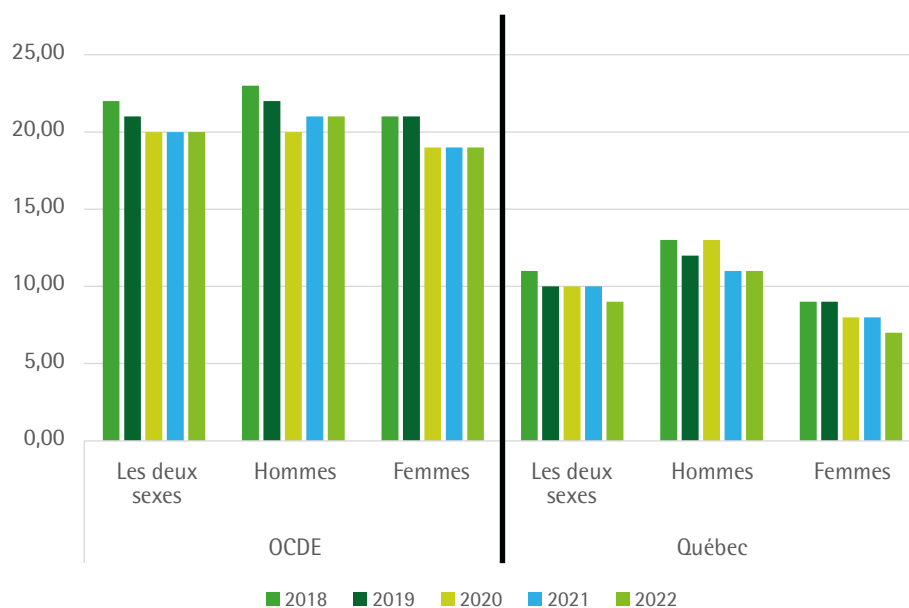
Entre 2018 et 2022, la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires a diminué du même nombre de points de pourcentage au Québec que dans les pays de l'OCDE, mais la proportion initiale de personnes ayant un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires était plus faible au Québec (figure 20). Globalement, au Québec, la proportion de la population sans diplôme d'études secondaires était de 11 % en 2018 et de 9 % en 2022. En comparaison, dans l'OCDE, cette proportion est passée de 22 % en 2018 à 20 % en 2022.

Au Québec, la proportion de femmes sans diplôme d'études secondaires était de 9 % en 2018 et a diminué à 7 % en 2022. Chez les hommes cette proportion est passée de 13 % à 11 % sur la même période. En comparaison, dans l'OCDE, les proportions sont restées plus élevées, mais la baisse était équivalente en nombre de points de pourcentage, passant de 21 % en 2018 à 19 % en 2022 chez les femmes et de 23 % à 21 % chez les hommes au cours des mêmes années.

Au Québec, la proportion de la population de 25 à 34 ans sans diplôme d'études secondaires est passée de 9 % en 2018 à 7 % en 2022, alors que, dans l'OCDE, cette proportion a diminué au cours la même période, passant de 16 % à 14 %. Pour les 55 à 64 ans, la baisse a été un peu plus marquée au Québec, passant de 17 % à 13 % entre 2018 et 2022 (soit 4 pp), tandis que, dans l'OCDE, elle est passée de 30 % à 27 % entre les mêmes années.

FIGURE 20

PROPORTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 25 À 64 ANS SANS DES, SELON LE SEXE, OCDE ET QUÉBEC, 2019 À 2022 (EN POURCENTAGE)



Source : Statistique Canada. Tableau 37-10-0130-01 Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le genre, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires : <https://doi.org/10.25318/3710013001-fra>. Compilation de la Direction de la recherche.

• Proportion de la population sans diplôme et statut de faible revenu

Le tableau 22 examine l'évolution de la proportion de Québécois âgés de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires en distinguant ceux vivant sous le seuil de faible revenu et l'ensemble de la population. Les résultats qui suivent ne sont pas directement comparables à ceux présentés précédemment, puisque, pour obtenir les résultats liés aux personnes à faible revenu, il faut utiliser les microdonnées. Les résultats basés sur l'ensemble de l'enquête et ceux fondés sur les microdonnées peuvent donc légèrement différer.

Dans l'ensemble de la population, la proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires a diminué, passant de 14,0 % en 2012 à 10,4 % en 2021, soit une réduction de 3,6 pp.

Les personnes à faible revenu affichent des taux nettement plus élevés de personnes sans diplôme d'études secondaires. Bien que cette proportion soit passée de 26,9 % en 2012 à 22,4 % en 2021, soit une diminution de 4,5 pp, ces chiffres sont marqués par une grande volatilité. On observe cependant une hausse notable en 2020, année de la pandémie, atteignant 28,4 %, avant de redescendre à 22,4 % en 2021.

Chez les personnes n'étant pas à faible revenu, la proportion de celles sans diplôme d'études secondaires a également diminué, passant de 12,1 % en 2012 à 9,7 % en 2021.

Comparativement, la proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires reste systématiquement plus élevée chez les personnes à faible revenu. En 2021, elle était plus de deux fois supérieure à celle des personnes n'étant pas à faible revenu. Bien que des progrès aient été réalisés dans les deux groupes, la population à faible revenu demeure plus vulnérable, avec des taux plus élevés et des variations plus marquées (Vinet et Filion, 2019).

TABLEAU 22

PROPORTION DE LA POPULATION DE 25 À 64 ANS SANS DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES, SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU, QUÉBEC, 2012-2021⁶³ (EN POURCENTAGE)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble de la population	14,0	14,0	11,2	11,7	11,9	11,1	11,8	10,8	10,6	10,4
Population n'étant pas à faible revenu	12,1	12,7	10,1	9,8	10,5	9,5	10,3	9,6	9,5	9,7
Population à faible revenu	26,9	23,9	20,8	25,2	23,1	24,4	24,6	22,1	28,4	22,4

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu. Compilation du CEPE, janvier 2021.

En 2021, 10,4 % de l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans n'avait pas de DES, alors que cette proportion atteignait 22,4 % chez les personnes de 25 à 64 ans à faible revenu.

63. Au moment de la rédaction de cet état de situation, les microdonnées de 2022 n'étaient pas encore disponibles. Ces microdonnées permettent cependant de croiser l'information avec le niveau de revenu des unités familiales.

➤ 2.2.4.2 PROPORTION DE LA POPULATION ATTEIGNANT LE NIVEAU 1 EN LITTÉRATIE

Selon le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), la littératie désigne la capacité « de comprendre, d'évaluer, d'utiliser et de s'approprier des textes écrits pour participer à la société, réaliser ses objectifs et développer ses connaissances et son potentiel ».

Pour mesurer ces compétences, le PEICA se base sur une échelle de 0 à 500 points répartis en cinq niveaux (tableau 23). Le niveau 1 correspond à de très faibles compétences, le niveau 2 à de faibles compétences, et le niveau 3 est considéré comme le seuil minimal permettant de comprendre et d'utiliser l'information contenue dans les textes soumis aux participants. Ce dernier peut être vu comme le niveau de compétence « souhaité » pour fonctionner aisément dans la société. Enfin, les niveaux 4 et 5 témoignent de compétences élevées.

TABEAU 23

NOMBRE DE POINTS SELON LE NIVEAU DE COMPÉTENCE EN LITTÉRATIE (EN NOMBRE)

Niveau	Nombre de points
Niveau 1	00 à 225
Niveau 2	226 à 275
Niveau 3	276 à 325
Niveau 4	326 à 375
Niveau 5	376 à 500

Source : Ministère de l'Éducation, Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) : <https://www.education.gouv.qc.ca/adultes/references/litteratie/programme-pour-levaluation-internationale-des-competences-des-adultes-peica> (consulté le 12 juillet 2024).

Le tableau A26 présente la répartition des personnes ayant un niveau de littératie inférieur ou égal à 1, selon le sexe et l'âge, pour le Québec.

En 2012⁶⁴, 19,0 % de la population québécoise de 16 ans et plus se classait au niveau 1 ou moins en littératie. La répartition est similaire entre les hommes et les femmes. Selon la tranche d'âge, 14,6 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans avaient un niveau de littératie au plus égal à 1, contre 13,5 % chez les adultes âgés de 25 à 44 ans et 25,3 % chez les adultes âgés de 45 à 65 ans.

Le dernier cycle de collecte de données du PEICA a été entamé en 2022-2023. La prochaine publication des résultats rapportera l'évolution réalisée en matière de littératie au cours des 10 dernières années. Une étude de Langlois (2021) qui établit une projection du niveau de littératie en 2020 basée sur l'évolution démographique au Québec permet d'estimer des gains de littératie importants. En effet, le pourcentage d'individus âgés de 16 à 65 ans ayant des enjeux de littératie⁶⁵ serait passé de 53,2 % en 2012 à 46,7 % en 2020.

64. Les données du PEICA sont produites tous les 10 ans. Au moment de la rédaction de cet état de situation, les données de 2022 n'étaient pas encore disponibles.

65. Il s'agit de projections de la population de 16 à 65 ans présentant un niveau de littératie inférieur à 3. Les projections pour les personnes ayant au plus un niveau 1 en littératie n'ont pas été réalisées dans le cadre de cette étude.

2.2.5 RÉSEAUX PERSONNEL ET INSTITUTIONNEL

La dimension des réseaux institutionnel et personnel s'intéresse à tous les processus qui concernent le recours aux institutions, les difficultés à y accéder ainsi que la participation à des organismes ou à la société en général. L'accès et la participation renforcent la capacité d'agir des personnes en leur fournissant des outils supplémentaires pour faire face à leur situation de précarité. Ainsi, les réseaux de soutien, notamment familiaux, amicaux ou communautaires, constituent des facteurs de protection absolument essentiels⁶⁶.

Dans son avis de 2015, le CEPE utilisait, pour mesurer cette dimension, l'indicateur de la proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable. Or, cet indicateur ne peut plus être produit, car Statistique Canada ne fournit plus les données nécessaires pour ce faire. Dans le cadre de l'État de situation 2022 et de cet état de situation, il a été décidé de présenter les indicateurs de soutien social des jeunes et de réseau de soutien social des personnes de 65 ans et plus. Ces deux indicateurs sont des indicateurs partiels des réseaux personnel et institutionnel et ont été choisis en attendant une réévaluation, par le CEPE, des indicateurs pertinents pour mesurer l'exclusion sociale.

➤ 2.2.5.1 RÉSEAUX PERSONNEL ET INSTITUTIONNEL DES JEUNES DE 12 À 17 ANS

La figure 21 présente les résultats de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) pour 2016-2017⁶⁷ concernant le soutien social faible (y compris le soutien émotionnel et informationnel) identifié par les jeunes. L'Enquête révèle que 2 % des jeunes scolarisés au secondaire estiment recevoir un soutien social faible de la part de leur famille, 5,2 % de la part de leurs amis, 9,7 % de la part de leur environnement scolaire, et 16,7 % de la part de leur communauté (tableau A27). Les garçons estiment recevoir davantage un soutien faible de la part de leurs amis et de leur environnement communautaire, comparativement aux filles. Ces dernières sont, quant à elles, proportionnellement plus nombreuses à déclarer recevoir un soutien faible de la part de leur famille et de leur environnement scolaire, comparativement aux garçons. Il est à noter que c'est dans l'environnement communautaire que les jeunes estiment recevoir le plus souvent un soutien social faible.

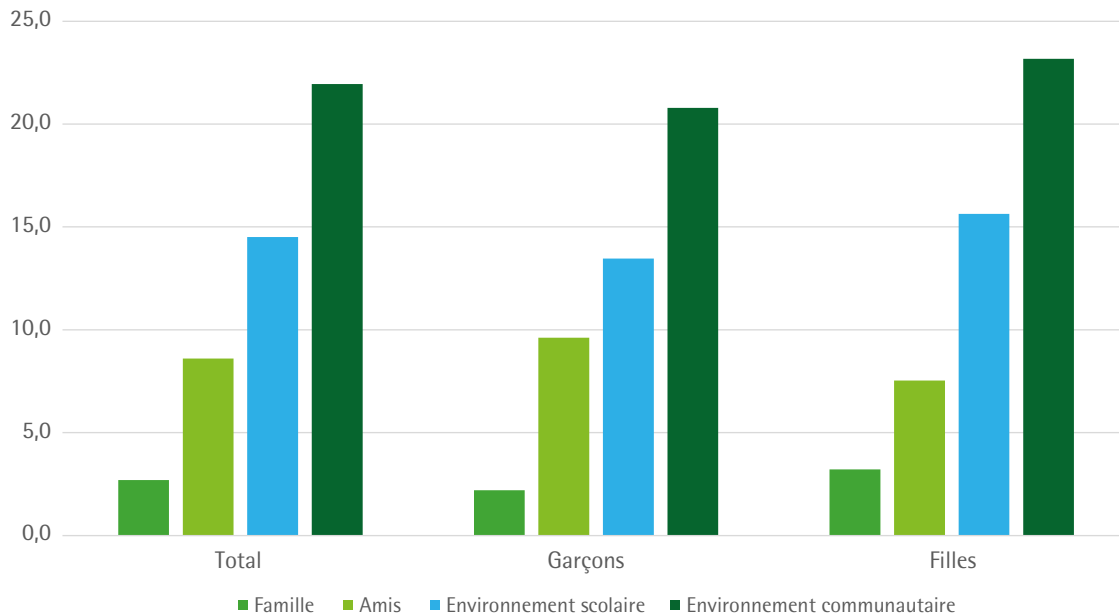
L'EQSJS définit comme suit le soutien social des jeunes : « La présence de relations attentionnées (ex. : empathie, amour, confiance, écoute) de la part des parents, des amis, des enseignants ou d'autres adultes significatifs qui les entourent. Il se traduit également par la démonstration d'attentes élevées sur le plan académique et personnel, car celles-ci créent un sentiment de sécurité et suscitent la motivation, surtout lorsque l'on tient compte des capacités et intérêts des jeunes. »

66. CEPE, *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, 2015 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_mesure_CEPE.pdf.

67. Au moment de la rédaction de cet état de situation, les données de 2022-2023 n'étaient pas encore disponibles. À noter que les résultats de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire excluent les élèves fréquentant les centres de formation professionnelle, les écoles situées dans les régions du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, les écoles de langue d'enseignement autochtone, les établissements hors réseau (relevant d'autres ministères ou du gouvernement fédéral) et les écoles composées d'au moins 30 % d'élèves handicapés ou présentant un trouble grave de comportement, et les décrocheurs de 17 ans.

FIGURE 21

PROPORTION DES JEUNES DU SECONDAIRE ESTIMANT LEUR SOUTIEN SOCIAL FAIBLE, SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE SOUTIEN, QUÉBEC, 2016-2017 (EN POURCENTAGE)



Source : Institut de la statistique du Québec. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2016-2017. Compilation de la Direction de la recherche.

En 2017, 16,7 % des jeunes du secondaire estimaient avoir reçu un soutien faible de la part de leur communauté.

➤ 2.2.5.2 RÉSEAUX PERSONNEL ET INSTITUTIONNEL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

La figure 22 présente les aspects du soutien social des personnes de 65 ans et plus, tirés de l'Enquête canadienne sur la santé des aînés (ECSA).

Les données de l'ECSA semblent, dans l'ensemble, indiquer une détérioration des réseaux personnel et institutionnel des personnes de 65 ans et plus entre 2019 et 2020. En 2020, 14,4 % des aînés du Québec déclaraient avoir reçu, de la part de leur famille, d'amis ou de voisins, au cours des 12 derniers mois, de l'aide en raison d'un problème de santé ou de limitations. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2019, où cette proportion était de 16,5 % (tableau A28). De plus, une plus grande proportion des répondants ont déclaré avoir souvent éprouvé le sentiment d'être isolés des autres en 2020, comparativement à l'année précédente (2,2 % en 2019 et 3,2 % en 2020). Quant à la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus ayant souvent eu l'impression d'être tenues à l'écart, elle a atteint 2,2 % en 2020, contre 1,7 % en 2019. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui ont souvent ressenti un manque de compagnie était de 6,3 % en 2020 (5,5 % en 2019).

Ces variations peuvent notamment s'expliquer par les restrictions de déplacement, visites et rencontres imposées durant le confinement dû à la pandémie ainsi que par les changements méthodologiques liés à celle-ci⁶⁸.

Deux des indicateurs présentés dans la figure 22 n'indiquent pas une détérioration des réseaux personnel et institutionnel des personnes de 65 ans et plus. En effet, le pourcentage de personnes âgées déclarant avoir reçu des services de soutien communautaire au cours des 12 derniers mois a augmenté, passant de 7,7 % en 2019 à 8,5 % en 2020. L'indicateur indiquant la proportion des personnes ne pouvant pas, en raison d'une incapacité grave ou totale, accomplir les activités de la vie quotidienne est resté à un niveau stable entre 2019 et 2020 (1,8 % en 2019 et 1,9 % en 2020).

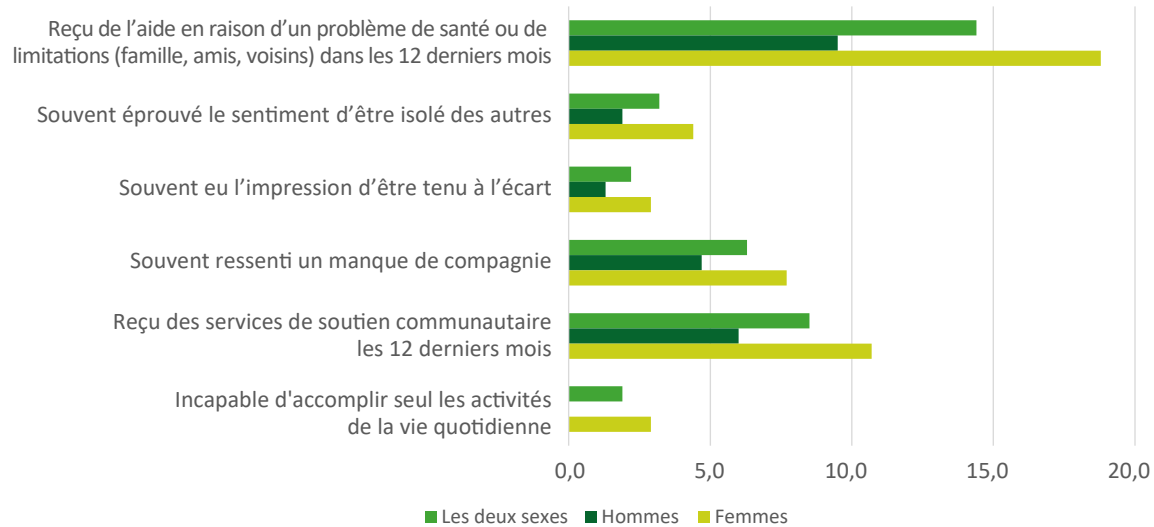
Les indicateurs présentés permettent de constater qu'une plus grande proportion de femmes que d'hommes bénéficient d'un réseau de soutien social actif (reçu de l'aide en raison d'un problème de santé ou de limitations et reçu des services de soutien communautaire au cours des 12 derniers mois). Cependant, paradoxalement, et bien qu'en plus faible proportion, plus de femmes que d'hommes estiment vivre l'isolement ou l'exclusion (souvent éprouvé le sentiment d'être isolé des autres, souvent eu l'impression d'être tenu à l'écart, souvent ressenti un manque de compagnie).

Il semble que les problèmes de santé ou la présence de limitations soient associés à l'obtention du soutien, y inclus du soutien communautaire. Il est possible que les personnes qui ne manifestent pas de besoins de cette nature se sentent plus isolées (manque de compagnie, isolement). Par ailleurs, être malade ou avoir des limitations peut rétrécir le cercle social. Une analyse du phénomène serait nécessaire pour mieux comprendre les raisons sous-jacentes à ces observations.

68. L'Enquête canadienne sur la santé des aînés (ECSA) a permis de produire un fichier annuel de microdonnées pour les années 2019 et 2020. Bien que les données pour ces deux années proviennent de l'ECSA, des différences notables ont été observées entre les cycles d'enquête de 2020 et de 2019. En mars 2020, la collecte de données de l'ECSA a été suspendue en raison de la pandémie de COVID-19, puis reprise en septembre 2020. Après quoi, les périodes de collecte ont été réduites, passant de trois mois à cinq semaines. Les entrevues en personne ont été interrompues, et la collecte ne s'est effectuée que par entrevue téléphonique, ce qui a eu une incidence sur le nombre de cas recueillis.

FIGURE 22

ASPECTS DU RÉSEAU DE SOUTIEN SOCIAL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2020 (EN POURCENTAGE)



Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0789-01 Caractéristiques de santé des aînés de 65 ans et plus, Enquête canadienne sur la santé des aînés (ECSA) : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310078901>.

En 2020, une plus grande proportion de femmes de 65 ans et plus que d'hommes du même groupe d'âge estimaient bénéficier d'un réseau de soutien social actif. Toutefois, une plus grande proportion d'entre elles estimaient vivre l'isolement ou l'exclusion.



CONCLUSION

Cette nouvelle édition de l'État de situation met à jour les données disponibles en 2024 sur la situation du faible revenu, des inégalités et de l'exclusion sociale au Québec.

En ce qui concerne le faible revenu, on constate que le taux de faible revenu selon la MPC a diminué entre 2015 et 2020 pour l'ensemble des unités familiales. Les mesures mises en place durant la pandémie semblent avoir contribué à réduire ce taux en 2020. Toutefois, depuis l'arrêt de ces aides financières, le taux de faible revenu a de nouveau augmenté. En 2022, il s'élevait à 6,6 %. Il n'est pas encore possible de déterminer si cette hausse constitue une tendance à long terme ou non.

Sur le plan territorial, c'est dans les régions du Nord-du-Québec et de Montréal que l'on retrouve les taux les plus élevés de faible revenu selon la MFR50-Apl. En matière d'inégalités de revenu, le Québec se classe en première position par rapport aux pays évalués ainsi qu'aux autres provinces du Canada.

Enfin, les indicateurs de mesure de l'exclusion sociale gagneraient à être améliorés, ce qui permettrait d'obtenir un portrait plus actuel et de mieux orienter les décisions visant à améliorer la situation des personnes en situation de faible revenu et d'exclusion sociale.



ANNEXE A

A

Aide sociale (programme) : allocation et service accordés gratuitement à une adulte seule ou un adulte seul ou aux familles qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi et qui sont à faible revenu. La somme permet de payer la nourriture, le logement, etc.; le programme encourage les personnes à exercer des activités favorisant leur intégration en emploi ou leur participation sociale.

Aire de diffusion (AD) : petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes; l'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion.

Ampleur du faible revenu : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de faible revenu.

Assistance sociale : activités et programmes publics destinés aux personnes dans le besoin (personnes en situation de pauvreté, inaptes au travail ou ayant des contraintes sévères ou temporaires à l'emploi); elles existent pour répondre aux besoins personnels, sociaux et émotionnels.

Autochtone : identité désignant les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Cela comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada), et/ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Le paragraphe 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que l'expression « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.

B

Besoins essentiels (ou fondamentaux) : exigences de choses indispensables ou nécessaires.

Besoin impérieux de logement : nécessité d'un nouveau logement, car le logement actuel est inadéquat, inabordable ou d'une taille non convenable, et le revenu insuffisant pour payer un logement acceptable dans sa communauté.

Besoins vitaux : exigences de choses indispensables à la survie.

C

Chômage de longue durée : recherche d'emploi ou mise à pied temporaire, depuis 27 semaines ou plus.

Coefficient de Gini : une mesure d'inégalité de la distribution des revenus au sein d'un groupe. Il s'agit d'un nombre variant de 0 à 100, où 0 représente l'égalité parfaite entre les membres du groupe (revenu identique pour tous) et 100, l'inégalité parfaite (tout le revenu du groupe étant détenu par un seul membre).

Dans le calcul du coefficient de Gini, une correction a été appliquée : les revenus négatifs ont été ramenés à 0. Cette restriction touche environ 0,3 % de la population. Lorsqu'une distribution comprend un certain nombre d'observations dont le revenu est négatif (comme c'est le cas de toute distribution du revenu des particuliers, en général, en raison de la présence de déficits), le coefficient de Gini perd son caractère d'échelle standard variant de 0 à 100. La correction apportée a pour but de restaurer cette propriété.

Corporation de développement communautaire (CDC) : regroupement d'organisations communautaires qui œuvrent dans divers champs d'activité sur un territoire donné pour et ayant pour mission d'améliorer le bien-être, la qualité de vie et l'environnement du territoire ainsi que répondre aux besoins de la communauté.

D

Défavorisation : désavantage matériel et social, par rapport à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu.

Désavantage : perte ou privation d'une ressource, d'une opportunité ou d'un droit subie par un individu et qui le rend sous-performant par rapport à ses pairs.

Discrimination : distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou de compromettre le droit à l'égalité.

Dollar courant : valeur du dollar à la période courante.

Dollar constant : dollar ayant un pouvoir d'achat constant dans le temps.

Droits économiques et sociaux : droits fondamentaux qui concernent le lieu de travail, la sécurité sociale, la vie familiale, la participation à la vie culturelle et l'accès au logement, à l'alimentation, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation.

Droit humain fondamental : droit dont la légitimité ou la validité n'a pas de fin, ne pouvant pas être transmis ou vendu et garanti par les lois et traités internationaux. C'est l'une des libertés ou l'un des droits individuels (dignité, vie privée, disposer de son corps, etc.), collectifs (se réunir, s'associer, manifester, etc.) ou sociaux (logement, santé, éducation, sécurité, etc.).

E

Écart de faible revenu : différence entre le revenu familial ou du ménage et la ligne de faible revenu.

Écart relatif de faible revenu : différence entre le revenu familial ou du ménage et la ligne de faible revenu, exprimée en pourcentage de cette ligne.

Échelle d'équivalence : utilisation d'un facteur pour calculer le revenu des personnes de familles de différentes tailles sur une base commune. Elle évalue la mesure dans laquelle la consommation d'une personne doit être modifiée lorsque sa situation familiale change.

Économie d'échelle : situation dans laquelle l'augmentation des unités entraîne une diminution du coût par tête.

Économie sociale : branche de l'économie regroupant les entreprises et les organismes qui produisent des biens et services à des fins sociales et non de profit.

Emploi : exercice d'une profession dans le cadre d'une activité rémunérée.

Entreprise d'économie sociale : entreprise qui exerce des activités économiques (vendre, acheter, échanger des biens et services) à des fins sociales (pour les besoins des membres ou de la communauté) et non de profit.

Exclusion sociale : ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

F

Faible revenu : revenu de ménage ajusté, inférieur au seuil de faible revenu pertinent.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes.

Famille de recensement : couple marié (avec ou sans enfants), couple en union libre (avec ou sans enfants) ou famille comptant un parent seul.

Famille de référence : famille composée de deux adultes et deux enfants.

Famille économique : groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil.

Filet de sécurité sociale : mesures et mécanismes publics d'assurance sociale, d'assistance sociale, de réadaptation sociale et de prévention sociale.

G

Indice de Gini : coefficient qui mesure l'inégalité de la distribution des revenus. C'est un chiffre variant de 0 (égalité parfaite : tout le monde a le même revenu) à 1 (inégalité parfaite : une seule personne détient tous les revenus).

Gravité du faible revenu : indicateur qui mesure le degré de pauvreté extrême parmi les personnes en situation de pauvreté et donc le degré d'aversion à la pauvreté dans une population.

H

Hors famille économique (personne) : personne qui vit seule ou avec d'autres personnes qui ne lui sont pas apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil.

I

Immigrant : désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe.

Incidence : conséquence, influence.

Indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) : mesure de la défavorisation des Québécois et des Canadiens à petite échelle géographique.

Indice des prix à la consommation (IPC) : mesure indiquant le rapport entre le prix moyen d'un certain nombre de biens pendant une période donnée et le prix moyen de ces mêmes biens pendant une période de référence où il est exprimé par le chiffre 100.

Indices de Foster-Greer-Thorbecke (FGT) : indicateurs qui mesurent les paramètres de la pauvreté, comme l'incidence, la profondeur et la sévérité.

Inégalité : situation où les éléments n'ont pas la même quantité, dimension, nature, qualité ou valeur.

Inflation : hausse générale du niveau moyen des prix des biens et des services dans une économie.

Insécurité alimentaire : accès inadéquat ou incertain aux aliments, principalement en raison d'un manque de ressources financières. Elle est marginale quand la personne s'est inquiétée de manquer de nourriture et/ou de devoir restreindre ses choix alimentaires en raison d'un manque de ressources financières, modérée quand la qualité ou la quantité d'aliments est inadéquate, et grave quand la personne réduit sa consommation d'aliments ou que ses habitudes alimentaires sont perturbées.

Intensité du faible revenu : indicateur qui permet d'apprécier la profondeur du manque à gagner pour éradiquer la pauvreté.

Itinérance visible : situation d'une personne qui vit dans des lieux non destinés à l'habitation (rue, trottoirs, édifices abandonnés, refuges, centres d'hébergement, etc.).

L

Ligne de revenu : niveau de revenu représentant une référence.

Littératie : ensemble des connaissances en lecture et en écriture permettant à une personne d'être fonctionnelle en société.

M

Marginalisation : mettre quelqu'un à l'écart de la société, l'exclure, le situer en dehors du centre d'une activité ou le maintenir en un lieu écarté ou médiocre.

Ménage : personne ou groupe de personnes occupant un logement. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Mesure de faible revenu (MFR) : mesure correspondant à 50 % (ou 60 %) de la médiane du revenu de ménage (après impôt ou avant impôt) des particuliers de tous âges. Ce revenu est préalablement ajusté en fonction d'une échelle d'équivalence qui tient compte du nombre de particuliers par ménage afin de refléter les économies d'échelle dans la consommation.

Mesure du panier de consommation (MPC) : mesure du coût des biens et services devant composer un « panier de consommation » jugé essentiel pour qu'une unité familiale de deux parents (de 25 à 49 ans) et deux enfants (garçon de 13 ans et fille de 9 ans) puisse combler ses besoins de base. Les éléments du panier sont liés à la nourriture, aux vêtements et chaussures, au logement, au transport et à d'autres biens et services, y compris les soins personnels, les besoins ménagers, l'ameublement, le service téléphonique de base, certains loisirs et divertissements, etc.

Minorité visible : réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais. Statistique Canada : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=45152.

N

Numératie : ensemble des connaissances en mathématiques permettant à une personne d'être fonctionnelle en société.

O

Objectif emploi (programme) : programme de soutien du revenu et d'accompagnement personnalisé pour que les personnes participantes puissent intégrer le marché du travail et acquérir une autonomie financière.

Organisme communautaire : groupe issu de la communauté et poursuivant soit des activités bénévoles soit des activités qui, même si elles sont rémunérées, sont sans but lucratif et destinées à répondre aux besoins de la communauté.

P

Panier de consommation : panier normé de biens et services destinés à la consommation.

Parité de pouvoir d'achat : taux de conversion monétaire qui exprime les devises en une unité commune. Il exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et services.

Patrimoine : ensemble des biens qui appartiennent à une personne physique ou morale à un instant donné. Il s'agit de tous les biens meubles ou immeubles, des créances, des dettes, des obligations, des droits de propriété et des charges pouvant être évalués en termes pécuniaires.

Pauvreté : condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.

Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) : prestation mensuelle offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et services qu'un revenu permet d'acheter. L'évolution du pouvoir d'achat correspond à la différence entre l'évolution des revenus et l'évolution des prix.

Q

Quantile : nombre qui divise une suite ordonnée de valeurs en parties d'égale étendue. Les quintiles divisent la suite ordonnée en cinq parties d'étendue égale, les quartiles en quatre, les déciles en dix, les centiles en 100. Un quantile est la valeur qui divise, mais aussi la partie divisée.

R

Ratio interdécile : neuvième décile divisé par le premier décile, soit la valeur qui délimite la dixième des 10 parties divisées par celle qui délimite la première des 10 parties.

Région administrative : première division du territoire après celle de l'État.

Région métropolitaine de recensement (RMR) : une ou plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine.

Réseau de soutien émotionnel ou informationnel : réseau de soutien social comprenant les amis, la famille et la collectivité et qui peut offrir un soutien émotionnel, de l'information, des ressources et des services.

Revenu : part de la production qui revient aux individus ou aux collectivités, en tant que sujets économiques, comme rémunération de leur travail ou rendement de leur capital. Les grandes catégories de revenus sont le salaire, l'intérêt, le profit et la rente.

Revenu après impôt : revenu total moins la somme de l'impôt fédéral sur le revenu et de l'impôt provincial et territorial sur le revenu, moins l'abattement là où cette mesure s'applique.

Revenu après impôt ajusté : revenu après impôt ajusté par l'échelle d'équivalence (diviser le revenu du ménage par la racine carrée du nombre de membres dans le ménage).

Revenu avant impôt : revenu après addition des transferts gouvernementaux et avant déduction de l'impôt sur le revenu.

Revenu brut : ensemble du revenu avant impôt obtenu par un travailleur au cours d'une année. Il comprend tous les revenus perçus : salaire, rentes, pensions alimentaires, etc.

Revenu de marché : revenu total moins tous les transferts gouvernementaux. Il est aussi appelé revenu avant impôt et transferts.

Revenu disponible : revenu dont dispose un particulier après avoir payé impôts, cotisations syndicales, assurances collectives et autres dépenses non discrétionnaires non liées à la consommation.

Revenu familial excédentaire : moyenne des écarts entre le revenu familial disponible ajusté selon l'échelle d'équivalence et le seuil de faible revenu MPC. L'indicateur est présenté par quintile de revenu familial disponible ajusté à l'échelle d'une personne seule.

Revenu médian : revenu tel que la moitié des ménages ou des particuliers d'un groupe a un revenu inférieur ou égal à cette valeur.

Revenu total : somme du revenu d'emploi, des transferts gouvernementaux et des revenus de placements.

S

Seuil de faible revenu : ligne de revenu en dessous de laquelle les unités d'observation (ménages, unités familiales ou particuliers) sont considérées à faible revenu.

Seuil implicite : niveau de revenu disponible constituant un seuil d'accessibilité ou de sortie d'une mesure.

Solidarité sociale (programme) : allocation et service accordés gratuitement à une adulte ou un adulte seul ou aux familles dont une ou des personnes adultes présentent des contraintes sévères à l'emploi et qui sont à faible revenu.

Supplément de revenu garanti (SRG) : paiement mensuel qu'une personne peut obtenir si elle est âgée de 65 ans ou plus. Le Supplément est basé sur le revenu et offert aux prestataires à faible revenu de la pension de la Sécurité de la vieillesse. Il n'est pas imposable.

T

Taux de faible revenu : pourcentage des unités d'observation (ménages, unités familiales ou particuliers) dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu prévus.

Temps partiel : période de travail inférieure à 30 heures par semaine à son emploi principal ou seul emploi.

Transferts gouvernementaux : comprennent des programmes tels que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, l'assurance-emploi, l'aide sociale, le crédit pour la taxe sur les produits et services, les crédits d'impôt provinciaux et les prestations pour enfants. Pour 2020, 2021 et une partie de 2022, les transferts gouvernementaux comprenaient également les prestations d'urgence et de relance économique mise en place en réponse à la pandémie de COVID-19.

Travail à faible revenu : travail à temps plein ou à temps partiel, saisonnier ou précaire et sans avantages sociaux et dont les revenus d'activités sont inférieurs au seuil de faible revenu.

Travail : activité rémunérée en vue de produire un bien ou un service.

U

Unité familiale : une personne seule ou une famille économique.



ANNEXE B

PRÉSENTATION DE L'ANALYSE

L'un des mandats du CEPE est d'élaborer et de proposer au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une série d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités sociales et économiques, dont les écarts de revenus, ainsi que les autres déterminants de la pauvreté.

Dans son avis de 2009, le CEPE a formulé 19 recommandations. Parmi ces 19 recommandations, 15 portaient sur la nature des indicateurs qui devaient être retenus :

1. Utiliser le revenu comme indicateur du niveau de vie économique.
2. Suivre la pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base en utilisant le revenu disponible à la consommation des produits de base. La MPC devient alors la mesure de référence.
3. Utiliser les particuliers et les unités familiales comme unités d'analyse.
4. Tenir compte des économies d'échelle avec la taille des familles en utilisant le facteur 40/30 de Statistique Canada (racine carrée de la taille de la famille) comme facteur d'équivalence.
5. Ventiler les données selon l'âge, le sexe et le mode de vie familial.
6. Utiliser les intervalles de confiance pour valider la précision statistique des données.
7. Réaliser des comparaisons temporelles en dollars constants avec l'IPC comme facteur de prise en compte de l'évolution du coût de la vie.
8. Réaliser des comparaisons provinciales avec la MPC.
9. Réaliser des comparaisons régionales avec la MFR50-Apl.
10. Réaliser des comparaisons internationales avec la MFR50-Apl et la MFR60-Apl.
11. Exprimer les revenus des comparaisons internationales en PPA.
12. Analyser le revenu disponible par rapport aux seuils implicites liés à différentes situations sociales et fiscales.
13. Utiliser des indicateurs de propriétés du faible revenu : ampleur, intensité, gravité.
14. Mesurer l'inégalité de revenu avec le coefficient de Gini et un ratio interquantile.
15. Mesurer l'exclusion sociale sur la base de ses principales dimensions. Les indicateurs doivent mettre en lumière les mécanismes d'exclusion et y associer la situation de faible revenu.

PRÉSÉANCE DES INDICATEURS DU CEPE

Les indicateurs sélectionnés par le CEPE sont les indicateurs de référence, mais des indicateurs complémentaires sont parfois ajoutés pour enrichir l'analyse, notamment quand les indicateurs de référence proviennent d'enquêtes occasionnelles.

SOURCES DES DONNÉES

Les sources des données sont les organismes officiels de statistique du Canada (Statistique Canada), du Québec (Institut de la statistique du Québec) et de l'Union européenne (Eurostat). Quelques données mentionnées sont extraites de publications du MESS, du MSSS, de l'INSPQ ou du MEQ.

PRÉSENTATION DES DONNÉES

Les tableaux utilisés sont les compilations ou adaptations des données par les instituts officiels ou par la Direction de la recherche du MESS. En particulier, les indicateurs du travail à faible revenu et les indicateurs de l'exclusion sociale ventilés selon le statut de faible revenu sont déterminés par l'utilisation de programmes SAS développés par la Direction de la recherche. Les données principales sont tirées du fichier de microdonnées à grande diffusion de l'ECR, publié par Statistique Canada chaque année.

QUALITÉ DES DONNÉES

Les intervalles de confiance (IC) indiqués sont à 95 %. En d'autres termes, les valeurs possibles de l'objet estimé sont à l'intérieur des bornes de l'intervalle, mais avec un risque d'erreur de 5 %.

Le coefficient de variation exprime le degré de dispersion des données obtenues dans l'échantillon, autour de leur moyenne, qui est la donnée affichée dans le résultat. Plus ce coefficient est élevé, plus les données sont dispersées. Plus il est faible, plus les données sont regroupées autour de leur moyenne, et donc plus la valeur de l'estimation (donnée affichée) est fiable.

Les estimations dont le coefficient de variation est inférieur à 16,6 % sont fiables et peuvent être utilisées. Les estimations dont le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 % sont accompagnées d'un avertissement mettant en garde contre les taux d'erreur élevés.

La qualité des données est mentionnée lorsque disponible. Les indicateurs de qualité de Statistique Canada sont basés sur le coefficient de variation (CV) et le nombre d'observations.

Ils indiquent ce qui suit :

- A — Excellent (CV entre 0 % et 2 %);
- B — Très bon (CV entre 2 % et 4 %);
- C — Bon (CV entre 4 % et 8 %);
- D — Acceptable (CV entre 8 % et 16 %);
- E — À utiliser avec prudence (CV supérieur ou égal à 16 %);
- F — Trop peu fiable pour être publié;
- .. — Indisponible pour une période de référence précise.

INDEXATION DES DONNÉES MONÉTAIRES

Les données en lien avec la MPC postérieures à 2023, et avec la MFR postérieures à 2022, sont des estimations de revenus indexés sur l'IPC réalisées par la Direction de la recherche. La valeur de l'IPC en 2024 a été estimée par le ministère des Finances du Québec.

ACTUALITÉ DES DONNÉES

Les données récurrentes sur le faible revenu publiées s'arrêtent en 2023 pour le seuil et 2022 pour le taux, pour Statistique Canada. Lorsque certaines données sur un sujet analysé et lié à la pauvreté ou à l'exclusion sociale peuvent s'adjoindre aux informations de l'indicateur principal, et si elles sont récentes, ces données sont ajoutées en support à l'analyse.

La mesure spécifique à l'exclusion sociale des personnes à faible revenu, en comparaison à l'exclusion sociale des autres personnes, est basée sur les fichiers de microdonnées anonymes de l'ECR. Les plus récents couvrent l'année 2021.



ANNEXE C

TABLEAUX DE DONNÉES

La qualité des données est indiquée lorsque disponible, selon la légende de Statistique Canada.

A : Qualité des données excellente

B : Qualité des données très bonne

C : Qualité des données bonne

D : Qualité des données acceptable

E : À utiliser avec prudence

F : Trop peu fiable, ne peut pas être publiée

.. : Indisponible pour une période de référence précise

TABLEAU A1

MÉTHODES DE MESURES DU FAIBLE REVENU, QUÉBEC, 2024

	MFR	MPC	SFR
	Mesure de faible revenu	Mesure fondée sur un panier de consommation	Seuil de faible revenu
Géographie	Un niveau à l'étendue du Canada	53 régions	Taille de la région de résidence
Unité pour le revenu	Ménages	Familles économiques et personnes hors famille économique	Familles économiques et personnes hors famille économique
Facteur de rajustement	Racine carrée de la taille du ménage	Racine carrée de la taille de la famille économique	Différentes lignes selon la taille de la famille économique jusqu'à la catégorie « sept membres ou plus »
Revenu	Revenu après impôt des ménages	Revenu disponible pour la consommation	Revenu après impôt des familles économiques et des personnes hors famille économique
	Revenu total des ménages		Revenu total des familles économiques et des personnes hors famille économique
Ligne	Moitié de la médiane du revenu rajusté ou 60 % de la médiane	Prix d'un panier de biens et de services pour la famille de référence	Niveau de revenu auquel les familles consacrent habituellement 20 points de pourcentage de plus au logement, aux aliments et à l'habillement que la famille moyenne.

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu. Dictionnaire de l'ENM. Tableau 3.1 Sommaire des lignes de faible revenu dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

TABLEAU A2

NOMBRE (X1000) DE PERSONNES À FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE TYPE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE, QUÉBEC, 2015-2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Toutes les personnes	1 088 ^C	888 ^C	893 ^C	816 ^C	748 ^C	407 ^C	439 ^C	561 ^B
Personnes de moins de 18 ans	210 ^D	166 ^D	160 ^D	119 ^D	99 ^E	36 ^E	48 ^E	80 ^D
Personnes de 18 à 64 ans	784 ^C	618 ^C	644 ^B	611 ^C	563 ^C	333 ^C	307 ^C	430 ^B
Personnes de 65 ans et plus	94 ^D	104 ^D	88 ^D	87 ^D	85 ^D	37 ^D	83 ^D	51 ^C
Hommes	532 ^C	448 ^C	446 ^C	406 ^C	387 ^C	195 ^D	211 ^C	300 ^B
Hommes de moins de 18 ans	111 ^D	80 ^D	81 ^D	64 ^D	58 ^E	F	22 ^E	38 ^D
Hommes de 18 à 64 ans	383 ^C	323 ^C	331 ^C	307 ^C	293 ^C	165 ^C	157 ^C	234 ^B
Hommes de 65 ans et plus	38 ^E	45 ^E	33 ^D	35 ^D	36 ^E	14 ^E	32 ^E	28 ^D
Femmes	555 ^C	440 ^C	447 ^C	411 ^C	361 ^C	212 ^D	228 ^C	262 ^C
Femmes de moins de 18 ans	99 ^E	86 ^D	79 ^D	54 ^E	41 ^E	20 ^E	26 ^E	42 ^D
Femmes de 18 à 64 ans	401 ^C	295 ^C	313 ^C	304 ^C	270 ^D	168 ^D	150 ^D	196 ^C
Femmes de 65 ans et plus	56 ^D	59 ^D	55 ^D	53 ^D	50 ^D	24 ^E	52 ^D	24 ^D
Personnes seules	449 ^C	414 ^C	386 ^C	399 ^C	394 ^C	275 ^C	274 ^C	323 ^B
Personnes seules, hommes	218 ^D	231 ^D	198 ^C	203 ^C	202 ^D	138 ^D	135 ^D	187 ^C
Personnes seules, femmes	231 ^D	183 ^D	188 ^C	196 ^C	192 ^D	137 ^D	138 ^D	136 ^C
Personnes seules, personnes âgées	69 ^D	74 ^D	58 ^D	67 ^D	65 ^D	31 ^D	61 ^D	33 ^D
Personnes seules, hommes âgés	23 ^E	29 ^E	16 ^E	22 ^E	22 ^E	10 ^E	20 ^E	17 ^D
Personnes seules, femmes âgées	46 ^D	45 ^D	42 ^D	45 ^D	44 ^E	20 ^E	41 ^D	17 ^D
Personnes seules de moins de 65 ans	380 ^C	340 ^C	328 ^C	332 ^C	329 ^C	244 ^C	213 ^C	290 ^B
Personnes seules, hommes de moins de 65 ans	195 ^D	202 ^D	182 ^C	181 ^C	180 ^D	127 ^D	115 ^D	171 ^C
Personnes seules, femmes de moins de 65 ans	185 ^D	138 ^D	146 ^C	151 ^D	149 ^D	117 ^D	98 ^D	119 ^C

Personnes dans les familles économiques de deux personnes ou plus	639 ^D	475 ^D	506 ^C	418 ^D	353 ^D	132 ^D	165 ^D	238 ^C
Personnes dans les couples	78 ^E	62 ^E	89 ^D	63 ^E	77 ^E	30 ^E	42 ^E	39 ^D
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	288 ^D	207 ^E	205 ^D	172 ^E	139 ^E	F	48 ^E	85 ^D
Personnes dans les familles monoparentales	112 ^E	100 ^E	89 ^E	54 ^E	50 ^E	23 ^E	32 ^E	64 ^D
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	F	F	F	F	F	F	F	12 ^E
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	102 ^E	97 ^E	77 ^E	49 ^E	45 ^E	F	24 ^E	52 ^D

Sources : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique;
Tableau 11-10-0136-01 Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A3

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DES PERSONNES SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LES UNITÉS FAMILIALES, QUÉBEC, 2015-2022 (EN POURCENTAGE)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Toutes les personnes	13,5 ^C	11,0 ^C	10,9 ^C	9,8 ^C	8,9 ^C	4,8 ^C	5,2 ^C	6,6 ^B
Personnes de moins de 18 ans	13,9 ^D	10,9 ^D	10,4 ^D	7,6 ^D	6,3 ^E	2,3 ^E	3,0 ^E	4,8 ^D
Personnes de 18 à 64 ans	15,3 ^C	12,0 ^C	12,5 ^B	11,8 ^C	10,8 ^C	6,4 ^C	6,0 ^C	8,4 ^B
Personnes de 65 ans ou plus	6,8 ^D	7,3 ^D	6,0 ^D	5,7 ^D	5,4 ^D	2,3 ^D	4,9 ^D	2,9 ^C
Hommes	13,4 ^C	11,1 ^C	10,9 ^C	9,8 ^C	9,3 ^C	4,6 ^D	5,0 ^C	7,0 ^B
Hommes de moins de 18 ans	14,9 ^D	10,2 ^D	10,2 ^D	7,9 ^D	7,3 ^E	F	2,7 ^E	4,5 ^D
Hommes de 18 à 64 ans	14,8 ^C	12,4 ^C	12,7 ^C	11,7 ^C	11,1 ^C	6,3 ^C	6,1 ^C	9,1 ^B
Hommes de 65 ans ou plus	6,0 ^E	6,9 ^E	4,8 ^D	4,8 ^D	4,8 ^E	1,8 ^E	4,0 ^E	3,3 ^D
Femmes	13,7 ^C	10,8 ^C	10,9 ^C	9,9 ^C	8,6 ^C	5,0 ^D	5,4 ^C	6,1 ^C
Femmes de moins de 18 ans	12,9 ^E	11,5 ^D	10,6 ^D	7,2 ^E	5,2 ^E	2,6 ^E	3,2 ^E	5,1 ^D
Femmes de 18 à 64 ans	15,8 ^C	11,6 ^C	12,2 ^C	11,8 ^C	10,5 ^D	6,6 ^D	5,9 ^D	7,8 ^C
Femmes de 65 ans ou plus	7,5 ^D	7,7 ^D	7,0 ^D	6,4 ^D	5,9 ^D	2,7 ^E	5,7 ^D	2,5 ^D
Personnes seules	30,1 ^C	27,2 ^C	24,9 ^C	25,2 ^C	24,6 ^C	16,9 ^C	16,7 ^C	19,3 ^B
Personnes seules, hommes	29,1 ^C	29,7 ^C	25,4 ^C	25,5 ^C	25,7 ^D	17,1 ^D	16,0 ^D	22,6 ^C
Personnes seules, femmes	31,0 ^C	24,7 ^D	24,4 ^C	25,0 ^C	23,6 ^D	16,7 ^D	17,4 ^D	16,1 ^C
Personnes seules, personnes âgées	15,6 ^D	16,5 ^D	11,3 ^D	12,8 ^D	11,4 ^D	5,4 ^D	9,9 ^D	6,6 ^D
Personnes seules, hommes âgés	14,9 ^E	18,9 ^E	8,5 ^E	12,3 ^E	10,0 ^E	4,8 ^E	8,5 ^E	9,6 ^D
Personnes seules, femmes âgées	15,9 ^D	15,2 ^D	12,9 ^D	13,1 ^D	12,3 ^E	5,7 ^E	10,8 ^D	5,1 ^D
Personnes seules, moins de 65 ans	36,2 ^C	31,7 ^C	31,6 ^C	31,3 ^C	31,9 ^C	23,3 ^C	20,7 ^C	24,8 ^B
Personnes seules, hommes de moins de 65 ans	32,8 ^D	32,3 ^C	30,6 ^C	29,2 ^C	31,7 ^D	21,6 ^D	18,9 ^D	26,0 ^C
Personnes seules, femmes de moins de 65 ans	40,6 ^D	30,9 ^D	32,9 ^C	34,3 ^C	32,2 ^D	25,4 ^D	23,3 ^D	23,3 ^C
Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	9,8 ^D	7,2 ^D	7,6 ^C	6,2 ^D	5,2 ^D	1,9 ^D	2,4 ^D	3,5 ^C
Personnes dans les couples	6,8 ^E	5,4 ^E	7,8 ^D	5,6 ^E	6,5 ^E	2,7 ^E	3,7 ^E	4,1 ^D
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	10,4 ^E	7,5 ^E	7,4 ^D	6,0 ^E	4,9 ^E	F	1,6 ^E	2,9 ^D
Personnes dans les familles monoparentales	26,8 ^E	23,5 ^E	22,5 ^D	16,2 ^E	13,5 ^E	6,0 ^E	8,0 ^E	11,8 ^D
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	F	F	F	F	F	F	F	9,7 ^E
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	30,9 ^E	27,1 ^E	25,1 ^E	17,4 ^E	17,0 ^E	F	7,6 ^E	12,4 ^D

Sources : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique; Tableau 11-10-0136-01 Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A4**FAMILLES À FAIBLE REVENU (MFR50-API) SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2021**

Région administrative	Nombre de familles à faible revenu	Taux de faible revenu	Proportion des familles à faible revenu	Nombre de familles à faible revenu	Taux de faible revenu	Proportion des familles à faible revenu
	2020	2020	2020	2021	2021	2021
Bas-Saint-Laurent	2 870	5,2 %	1,90 %	3 850	6,9 %	2,20 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 570	4,5 %	2,40 %	4 370	5,5 %	2,50 %
Capitale-Nationale	7 850	3,9 %	5,30 %	9 460	4,6 %	5,30 %
Mauricie	4 930	6,6 %	3,30 %	6 260	8,3 %	3,50 %
Estrie	8 100	6,0 %	5,50 %	10 090	7,3 %	5,70 %
Montréal	50 830	10,8 %	34,30 %	57 300	12,3 %	32,30 %
Outaouais	7 150	6,6 %	4,80 %	8 380	7,7 %	4,70 %
Abitibi-Témiscamingue	2 390	5,8 %	1,60 %	2 850	6,9 %	1,60 %
Côte-Nord	1 430	5,6 %	1,00 %	1 880	7,4 %	1,10 %
Nord-du-Québec	1 500	13,0 %	1,00 %	2 000	17,2 %	1,10 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 620	6,1 %	1,10 %	2 320	8,6 %	1,30 %
Chaudière-Appalaches	4 860	4,0 %	3,30 %	6 280	5,1 %	3,50 %
Laval	7 660	6,5 %	5,20 %	9 440	7,9 %	5,30 %
Lanaudière	8 080	5,4 %	5,40 %	9 770	6,4 %	5,50 %
Laurentides	9 630	5,4 %	6,50 %	12 020	6,6 %	6,80 %
Montérégie	21 740	5,4 %	14,70 %	26 150	6,4 %	14,70 %
Centre-du-Québec	4 150	6,0 %	2,80 %	5 120	7,2 %	2,90 %
Ensemble du Québec	148 360	6,5 %	100,00 %	177 540	7,7 %	100,00 %

Source : Statistique Canada. Fichier des familles T1. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : Nombre de familles à faible revenu, selon le type de famille, régions administratives et ensemble du Québec. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : Famille de recensement.

TABLEAU A5

TAUX DE FAIBLE REVENU DES FAMILLES (MFR50-API), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LA VARIATION, QUÉBEC, 2011-2021 (EN POURCENTAGE)

Rang	Région administrative	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation en points de pourcentage 2011-2021
7	Bas-Saint-Laurent	7,4	7,0	6,7	6,9	6,6	6,5	6,4	6,4	6,4	5,2	6,9	-0,5
3	Saguenay-Lac-Saint-Jean	7,0	6,4	6,5	6,7	6,6	6,2	6,0	5,7	5,5	4,5	5,5	-1,5
1	Capitale-Nationale	6,2	5,8	5,6	5,6	5,5	5,2	5,2	4,9	4,9	3,9	4,6	-1,6
14	Mauricie	10,4	9,8	9,9	9,8	9,4	9,1	8,9	8,6	8,8	6,6	8,3	-2,1
10	Estrie	9,9	9,1	8,8	8,8	8,5	8,2	8,2	7,8	7,6	6,0	7,3	-2,6
16	Montréal	18,1	17,2	16,9	16,9	16,2	15,6	15,4	14,6	14,0	10,8	12,3	-5,8
12	Outaouais	9,9	9,7	9,7	9,9	9,5	9,3	9,2	8,7	8,7	6,6	7,7	-2,2
7	Abitibi-Témiscamingue	8,2	7,3	7,3	7,8	7,5	7,2	7,1	6,7	7,0	5,8	6,9	-1,3
11	Côte-Nord	9,4	8,8	8,8	9,1	8,8	8,8	9,3	8,8	8,6	5,6	7,4	-2,0
17	Nord-du-Québec	17,7	16,6	17,2	17,3	16,4	17,4	18,2	18,3	18,7	13,0	17,2	-0,5
15	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10,1	9,1	9,2	9,4	8,7	8,4	8,2	8,2	7,9	6,1	8,6	-1,5
2	Chaudière-Appalaches	5,8	5,2	5,1	5,1	5,0	4,8	4,7	4,5	4,5	4,0	5,1	-0,7
13	Laval	9,5	9,1	9,0	9,1	9,1	8,9	8,8	8,6	8,4	6,5	7,9	-1,6
4	Lanaudière	8,6	8,0	8,0	8,2	7,8	7,6	7,3	7,1	7,1	5,4	6,4	-2,2
6	Laurentides	8,7	8,1	8,0	8,1	7,8	7,3	7,3	7,1	7,0	5,4	6,6	-2,1
4	Montérégie	8,1	7,7	7,6	7,7	7,4	7,1	7,1	6,9	6,8	5,4	6,4	-1,7
9	Centre-du-Québec	9,2	8,5	8,5	8,5	7,9	7,6	7,5	7,3	7,3	6,0	7,2	-2,0
	Ensemble du Québec	10,4	9,8	9,7	9,8	9,4	9,0	8,9	8,6	8,4	6,5	7,7	-2,7

Source : Statistique Canada. Fichier des familles T1. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : Taux de faible revenu, selon le type de famille, MRC et ensemble du Québec. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : Famille de recensement.

TABLEAU A6

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES, SELON LA PROVINCE, VARIATION ET RANG, 2015-2022 (EN POURCENTAGE)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Rang en 2022	Variation en points de pourcentage 2016-2022
Terre-Neuve-et-Labrador	13,0 ^C	12,2 ^C	11,3 ^C	11,4 ^C	11,2 ^D	7,0 ^D	8,1 ^D	9,8 ^B	3	-3,2
Île-du-Prince-Édouard	15,7 ^D	13,9 ^D	15,4 ^C	13,4 ^C	12,3 ^D	7,6 ^D	7,4 ^D	9,8 ^C	3	-5,9
Nouvelle-Écosse	16,8 ^C	16,4 ^C	15,1 ^C	13,8 ^C	12,0 ^C	7,7 ^C	8,6 ^C	13,1 ^B	10	-3,7
Nouveau-Brunswick	16,2 ^C	13,9 ^C	12,6 ^C	10,8 ^C	9,9 ^D	7,6 ^C	6,7 ^C	10,9 ^B	5	-5,3
Québec	13,5 ^C	11,0 ^C	10,9 ^C	9,8 ^C	8,9 ^C	4,8 ^C	5,2 ^C	6,6 ^B	1	-6,9
Ontario	15,1 ^B	13,7 ^B	12,3 ^B	11,8 ^B	10,9 ^C	6,8 ^C	7,7 ^C	10,9 ^A	5	-4,2
Manitoba	14,1 ^C	12,4 ^C	11,2 ^C	11,1 ^C	11,5 ^C	6,8 ^C	8,8 ^C	11,5 ^B	8	-2,6
Saskatchewan	12,2 ^C	11,1 ^C	11,9 ^C	10,8 ^C	11,9 ^C	6,7 ^C	9,1 ^C	11,1 ^B	7	-1,1
Alberta	9,4 ^D	10,1 ^C	8,5 ^C	8,8 ^C	7,7 ^D	5,5 ^D	7,8 ^C	9,7 ^C	2	0,3
Colombie-Britannique	18,6 ^C	16,0 ^C	14,6 ^C	13,3 ^C	11,9 ^C	7,6 ^C	8,8 ^C	11,6 ^B	9	-7,0
Canada	14,5 ^B	12,9 ^B	11,9 ^A	11,2 ^B	10,3 ^B	6,4 ^B	7,4 ^B	9,9 ^A		-4,6

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A7

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DES PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS, SELON LA PROVINCE, VARIATION ET RANG, CANADA, 2015-2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Rang en 2022	Variation en points de pourcentage 2015-2022
Terre-Neuve-et-Labrador	15,2 ^E	13,0 ^E	11,5 ^E	11,5 ^E	15,3 ^E	7,9 ^E	9,9 ^E	11,0 ^D	3	-4
Île-du-Prince-Édouard	17,6 ^E	18,5 ^E	17,3 ^D	12,5 ^E	14,6 ^E	7,2 ^E	4,4 ^E	8,3 ^E	2	-9
Nouvelle-Écosse	20,6 ^D	19,9 ^D	20,0 ^D	15,8 ^D	10,9 ^E	5,5 ^E	6,1 ^E	14,0 ^D	10	-7
Nouveau-Brunswick	19,9 ^E	16,4 ^D	15,5 ^D	11,9 ^D	12,4 ^E	6,1 ^E	7,2 ^E	11,3 ^D	7	-9
Québec	13,9 ^D	10,9 ^D	10,4 ^D	7,6^D	6,3^E	2,3^E	3,0^E	4,8^D	1	-9
Ontario	18,0 ^C	15,2 ^C	12,2 ^C	12,0 ^C	11,5 ^D	5,6 ^D	6,8 ^D	11,2 ^C	5	-7
Manitoba	19,3 ^D	15,5 ^D	12,8 ^D	13,1 ^D	13,5 ^D	6,0 ^D	9,5 ^D	13,3 ^C	8	-6
Saskatchewan	16,7 ^D	12,5 ^D	14,4 ^D	11,5 ^D	12,7 ^D	6,6 ^D	8,5 ^E	13,6 ^C	9	-3
Alberta	12,3^E	10,8^D	7,8^D	8,8 ^D	6,9 ^E	4,2 ^E	7,5 ^E	11,2 ^D	5	-1
Colombie-Britannique	16,8 ^D	17,4 ^D	13,4 ^D	11,1 ^D	7,3 ^E	5,0 ^E	7,9 ^D	11,0 ^C	3	-6
Canada	16,3 ^C	13,9 ^C	11,7 ^C	10,6 ^C	9,4 ^C	4,7 ^C	6,4 ^C	9,9 ^B		-6

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A8

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DES PERSONNES DE 18 À 64 ANS, SELON LA PROVINCE, VARIATION ET RANG, CANADA, 2015-2022 (EN POURCENTAGE)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Rang en 2022	Variation en points de pourcentage 2015-2022
Terre-Neuve-et-Labrador	13,7 ^C	13,3 ^D	12,6 ^C	13,7 ^C	11,9 ^D	8,1 ^D	8,9 ^D	11,2 ^B	4	-3
Île-du-Prince-Édouard	15,8 ^D	14,1 ^D	16,2 ^C	14,3 ^C	13,2 ^D	8,7 ^D	8,8 ^D	10,6 ^C	3	-5
Nouvelle-Écosse	17,6 ^C	18,1 ^C	16,4 ^C	14,9 ^C	13,6 ^C	9,5 ^C	9,1 ^D	13,8 ^B	10	-4
Nouveau-Brunswick	16,6 ^C	14,3 ^C	13,8 ^C	12,2 ^C	10,5 ^D	9,0 ^C	7,0 ^D	11,7 ^B	5	-5
Québec	15,3 ^C	12,0 ^C	12,5 ^B	11,8 ^C	10,8 ^C	6,4^C	6,0^C	8,4^B	1	-6,9
Ontario	16,4 ^B	15,0 ^B	14,1 ^B	13,3 ^B	12,1 ^C	8,1 ^C	8,7 ^C	12 ^A	7	-4
Manitoba	14,2 ^C	13,1 ^C	12,1 ^C	11,7 ^C	12,2 ^C	8,2 ^C	9,5 ^C	12,3 ^B	8	-2
Saskatchewan	12,0 ^C	11,6 ^C	12,5 ^C	12,1 ^C	13,2 ^C	7,7 ^C	10,4 ^C	11,9 ^B	6	0
Alberta	9,5^D	10,9^C	9,8^C	9,9^C	8,9^D	6,5 ^D	8,3 ^C	10,2 ^B	2	1
Colombie-Britannique	20,8 ^C	17,4 ^C	16,3 ^C	15,2 ^C	14,8 ^C	9,5 ^C	9,5 ^C	12,6 ^B	9	-8
Canada	15,7 ^B	14,0 ^B	13,4 ^A	12,8 ^B	11,8 ^B	7,8 ^B	8,2 ^B	11,1 ^A		-4,6

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A9

TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC BASE 2018) DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS,
SELON LA PROVINCE, VARIATION ET RANG, CANADA, 2015-2022 (EN POURCENTAGE)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Rang en 2022	Variation en points de pourcentage 2015-2022
Terre-Neuve-et-Labrador	8,8 ^D	8,0 ^E	6,9 ^D	4,4 ^E	6,0 ^E	3,4 ^E	4,7 ^E	5,5 ^D	3	-3
Île-du-Prince-Édouard	13,2 ^E	8,3 ^E	10,7 ^D	11,5 ^D	6,9 ^E	4,5 ^E	5,7 ^E	8,6 ^D	8	-5
Nouvelle-Écosse	10,4 ^D	7,9 ^D	6,9 ^D	8,8 ^D	8,0 ^D	4,5 ^D	9,1 ^D	10,4 ^C	10	0
Nouveau-Brunswick	11,2 ^D	10,0 ^D	6,6 ^D	5,9 ^D	6,1 ^D	5,1 ^D	5,6 ^D	8,2 ^C	7	-3
Québec	6,8 ^D	7,3 ^D	6,0 ^D	5,7 ^D	5,4 ^D	2,3 ^D	4,9 ^D	2,9 ^C	1	-4
Ontario	6,1 ^D	6,7 ^D	5,6 ^D	5,7 ^D	6,0 ^D	3,3 ^D	5,1 ^D	6,7 ^C	6	1
Manitoba	5,9 ^D	4,9 ^D	5,4 ^D	6,1 ^D	5,6 ^E	2,3 ^E	5,8 ^D	6,3 ^D	5	0
Saskatchewan	6,1 ^D	6,9 ^E	5,5 ^D	4,6 ^E	5,9 ^D	2,9 ^E	5,5 ^D	4,9 ^D	2	-1
Alberta	3,1 ^E	4,3 ^E	2,9 ^E	3,4 ^E	3,5 ^E	2,9 ^E	5,9 ^D	5,6 ^D	4	3
Colombie-Britannique	11,7 ^D	9,1 ^D	9,7 ^D	8,5 ^D	6,4 ^D	3,7 ^D	7,0 ^D	8,7 ^C	9	-3
Canada	7,1 ^C	7,1 ^C	6,1 ^C	6,0 ^C	5,7 ^C	3,1 ^C	5,6 ^C	6,0 ^B		-1

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A10

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (MPC BASE 2018) SELON LA RMR ET VARIATION,
CANADA, 2015-2022 (EN POURCENTAGE)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation en points de pourcentage 2016-2022
Québec, Québec	8,2 ^E	6,7 ^E	5,7 ^D	8,6 ^E	8,2 ^E	3,2 ^E	3,9 ^D	5,6 ^D	-1,1
Montréal, Québec	17,2 ^D	13,2 ^D	14,1 ^C	11,3 ^C	10,4 ^D	5,4 ^D	5,7 ^D	7,4 ^C	-5,8
Ottawa-Gatineau, Ontario/Québec	13,4 ^D	10,7 ^D	10,9 ^D	11,4 ^D	8,4 ^D	5,5 ^D	6,5 ^E	9,1 ^C	-1,6
Toronto, Ontario	19,2 ^C	17,6 ^C	14,4 ^C	14,2 ^C	13,1 ^D	8,6 ^D	9,4 ^C	12,6 ^B	-5
Winnipeg, Manitoba	15,7 ^C	13,6 ^C	12,6 ^C	12,4 ^C	11,9 ^D	6,6 ^C	9,3 ^C	11,3 ^C	-2,3
Calgary, Alberta	11,5 ^E	11,1 ^D	8,0 ^D	11,3 ^D	5,2 ^E	6,8 ^E	8,0 ^E	10,2 ^D	-0,9
Edmonton, Alberta	7,6 ^E	8,5 ^D	9,7 ^D	7,2 ^D	9,8 ^E	5,2 ^D	7,1 ^D	10,0 ^D	1,5
Vancouver, Colombie- Britannique	19,5 ^D	15,6 ^D	16,0 ^D	13,6 ^D	11,5 ^D	7,8 ^D	9,2 ^D	12,4 ^B	-3,2
Canada	14,5 ^B	12,9 ^B	11,9 ^A	11,2 ^B	10,3 ^B	6,4 ^B	7,4 ^B	9,9 ^A	-3

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A11

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ ET RANG DU QUÉBEC, CANADA ET PROVINCES, 1990-2022

	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1990	0,286	0,278	0,257	0,270	0,269	0,269	0,280	0,279	0,306	0,289	0,290
1991	0,292	0,282	0,259	0,271	0,274	0,278	0,291	0,287	0,296	0,301	0,283
1992	0,291	0,294	0,253	0,278	0,274	0,270	0,287	0,288	0,308	0,312	0,295
1993	0,289	0,271	0,240	0,275	0,266	0,274	0,291	0,274	0,293	0,290	0,285
1994	0,290	0,275	0,238	0,280	0,272	0,278	0,292	0,282	0,285	0,291	0,282
1995	0,293	0,285	0,244	0,272	0,274	0,280	0,294	0,276	0,293	0,294	0,289
1996	0,301	0,277	0,248	0,278	0,274	0,290	0,305	0,281	0,285	0,300	0,298
1997	0,304	0,271	0,250	0,288	0,278	0,290	0,305	0,279	0,280	0,308	0,302
1998	0,311	0,292	0,260	0,297	0,285	0,295	0,311	0,296	0,295	0,325	0,304
1999	0,310	0,301	0,283	0,289	0,283	0,284	0,318	0,287	0,283	0,303	0,312
2000	0,317	0,302	0,285	0,295	0,291	0,294	0,325	0,290	0,295	0,312	0,312
2001	0,318	0,290	0,277	0,298	0,290	0,298	0,321	0,291	0,296	0,311	0,328
2002	0,318	0,305	0,285	0,302	0,291	0,301	0,320	0,305	0,296	0,298	0,341
2003	0,316	0,296	0,267	0,295	0,297	0,295	0,321	0,295	0,304	0,311	0,324
2004	0,322	0,299	0,267	0,292	0,298	0,299	0,332	0,297	0,307	0,310	0,328
2005	0,317	0,302	0,257	0,293	0,293	0,296	0,321	0,298	0,325	0,303	0,325
2006	0,316	0,298	0,268	0,294	0,285	0,293	0,319	0,309	0,324	0,314	0,320
2007	0,316	0,296	0,252	0,290	0,283	0,294	0,319	0,313	0,328	0,318	0,314
2008	0,314	0,301	0,263	0,294	0,279	0,293	0,319	0,305	0,308	0,309	0,311
2009	0,315	0,300	0,254	0,306	0,287	0,286	0,319	0,293	0,316	0,320	0,321
2010	0,315	0,308	0,258	0,292	0,279	0,286	0,320	0,296	0,311	0,320	0,322
2011	0,311	0,303	0,265	0,280	0,289	0,291	0,311	0,292	0,306	0,326	0,312
2012	0,315	0,300	0,257	0,291	0,288	0,296	0,321	0,297	0,298	0,308	0,314
2013	0,317	0,306	0,285	0,301	0,281	0,291	0,327	0,294	0,306	0,308	0,318
2014	0,310	0,294	0,276	0,290	0,277	0,280	0,315	0,297	0,305	0,317	0,309
2015	0,314	0,314	0,282	0,297	0,273	0,284	0,317	0,300	0,302	0,322	0,314
2016	0,306	0,302	0,278	0,297	0,279	0,283	0,318	0,289	0,289	0,296	0,298
2017	0,309	0,309	0,287	0,295	0,278	0,287	0,321	0,304	0,302	0,294	0,303
2018	0,304	0,298	0,286	0,288	0,283	0,283	0,313	0,291	0,289	0,296	0,304
2019	0,299	0,302	0,266	0,277	0,272	0,282	0,304	0,290	0,291	0,291	0,305
2020	0,281	0,270	0,257	0,260	0,265	0,261	0,290	0,269	0,266	0,274	0,280
2021	0,288	0,282	0,252	0,264	0,266	0,264	0,296	0,278	0,274	0,295	0,291
2022	0,300	0,283	0,254	0,280	0,275	0,270	0,313	0,279	0,287	0,301	0,306

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0134-01 Coefficients de Gini du revenu ajusté du marché, total et après impôt. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A12

COEFFICIENTS DE GINI, PAYS SÉLECTIONNÉS MEMBRES DE L'UE27, NORVÈGE, SUISSE, ÉTATS-UNIS, QUÉBEC ET CANADA, 2015-2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Norvège	0,239	0,250	0,261	0,248	0,254	0,253	0,259	0,275
Belgique	0,262	0,263	0,261	0,257	0,251	0,254	0,241	0,249
Québec	0,284	0,283	0,287	0,283	0,282	0,261	0,264	0,270
Finlande	0,252	0,254	0,253	0,259	0,262	0,265	0,257	0,266
Suède	0,267	0,276	0,280	0,270	0,276	0,269	0,268	0,276
Autriche	0,272	0,272	0,279	0,268	0,275	0,270	0,267	0,278
Pologne	0,306	0,298	0,292	0,278	0,285	0,272	0,268	0,263
Danemark	0,274	0,277	0,276	0,278	0,275	0,273	0,270	0,277
Canada	0,314	0,306	0,309	0,304	0,299	0,281	0,288	0,300
Pays-Bas	0,267	0,269	0,271	0,274	0,268	0,282	0,264	0,263
Irlande	0,297	0,296	0,306	0,289	0,283	0,283	0,269	0,279
France	0,292	0,293	0,288	0,285	0,292	0,292	0,293	0,298
Union européenne	0,308	0,306	0,303	0,304	0,302	0,300	0,302	0,296
Allemagne	0,301	0,295	0,291	0,311	0,297	0,305	0,312	0,290
Luxembourg	0,285	0,296	0,292	0,313	0,323	0,312	0,296	0,291
Portugal	0,340	0,339	0,335	0,321	0,319	0,312	0,330	0,320
Suisse	0,296	0,294	0,301	0,297	0,306	0,312	0,314	0,311
Grèce	0,342	0,343	0,334	0,323	0,310	0,314	0,324	0,314
Espagne	0,346	0,345	0,341	0,332	0,330	0,321	0,330	0,320
Italie	0,324	0,331	0,327	0,334	0,328	0,325	0,329	0,327
États-Unis	0,462	0,464	0,471	0,464	0,465	0,469	0,474	0,467
Rang du Québec	8	8	8	9	8	3	4	5

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR), adapté par l'Institut de la statistique du Québec; Eurostat, statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A13

ÉCART DE FAIBLE REVENU D'APRÈS LA MPC (BASE 2018), SELON L'ÂGE, LE SEXE
ET LE TYPE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE, QUÉBEC, 2015-2022

Personnes à faible revenu	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Toutes les personnes	30,3 ^C	31,2 ^C	34,2 ^B	31,8 ^C	34,9 ^C	30,5 ^C	29,7 ^C	32,5 ^B
Personnes de moins de 18 ans	22,4 ^D	24,4 ^D	26,6 ^D	27,5 ^D	28,9 ^D	15,5 ^E	25,1 ^D	25,5 ^C
Personnes de 18 à 64 ans	34,5 ^C	35,4 ^C	38,4 ^B	35,3 ^C	38,5 ^C	33,4 ^C	33,0 ^C	34,9 ^B
Personnes de 65 ans et plus	13,3 ^D	17,0 ^E	16,7 ^D	12,9 ^D	18,5 ^D	19,4 ^D	20,2 ^D	23,5 ^D
Hommes	29,8 ^C	34,6 ^C	36,7 ^C	32,5 ^C	36,3 ^C	32,3 ^C	31,3 ^C	34,5 ^B
Femmes	30,9 ^C	27,6 ^C	31,6 ^C	31,1 ^C	33,5 ^D	28,9 ^D	28,2 ^C	30,2 ^B
Personnes dans les familles économiques	23,0 ^D	24,5 ^C	29,4 ^C	27,7 ^D	31,3 ^D	18,6 ^D	24,3 ^D	27,2 ^C
Personnes hors famille économique	40,7 ^C	38,8 ^C	40,4 ^C	36,1 ^B	38,2 ^C	36,3 ^C	32,9 ^C	36,4 ^B

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A14

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES DU FAIBLE REVENU : AMPLEUR, INTENSITÉ ET GRAVITÉ, D'APRÈS LA MPC (BASE 2018), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES, SELON L'ÂGE ET LA VARIATION, QUÉBEC, 2015, 2021 ET 2022

	Toutes les personnes	Personnes de moins de 18 ans	Personnes de 18 à 64 ans	Personnes de 65 ans et plus
Année 2015				
Taux de faible revenu (%)	13,5	13,9	15,3	6,8
Écart (%)	30,3	22,4	34,5	13,3
Intensité (ampleur x taux)	4,1	3,1	5,3	0,9
Gravité (ampleur ² x taux)	1,2	0,7	1,8	0,1
Année 2021				
Taux de faible revenu (%)	5,2	3,0	6,0	4,9
Écart (%)	29,7	25,1	33,0	20,2
Intensité (ampleur x taux)	1,5	0,8	2,0	1,0
Gravité (ampleur ² x taux)	0,5	0,2	0,7	0,2
Année 2022				
Taux de faible revenu (%)	6,6	4,8	8,4	2,9
Écart (%)	32,5	25,5	34,9	23,5
Intensité (ampleur x taux)	2,1	1,2	2,9	0,7
Gravité (ampleur ² x taux)	0,7	0,3	1,0	0,2
Variation 2015-2022 (%)				
Ampleur	7,3	13,8	1,2	76,7
Intensité	-47,6	-60,7	-44,5	-24,6
Gravité	-43,8	-55,2	-43,8	33,1

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501>). Adaptation de la Direction de la recherche.

TABEAU A15

ACTIF, DETTE ET ACTIF NET (RICHESS) DES UNITÉS FAMILIALES, SELON LE QUINTILE D'ACTIF NET, EN DOLLARS CONSTANTS DE 2019, QUÉBEC, 2005, 2012, 2016 ET 2019

		Année 2005			Année 2012			Année 2016			Année 2019		
		Valeur médiane (\$)	% détenant l'actif/dette	Proportion sur le total (%)	Valeur médiane (\$)	% détenant l'actif/dette	Proportion sur le total (%)	Valeur médiane (\$)	% détenant l'actif/dette	Proportion sur le total (%)	Valeur médiane (\$)	% détenant l'actif/dette	Proportion sur le total (%)
Q1	Actif	3 800	100	0,4	6 200	100	0,4	6 000	100	0,4	8 200	100	0,4
	Dettes	9 100	60,1	3,8	7 800	62,3	3,1	9 000	56,8	2,9	8 000	61,5	3,1
	Actif net	1 300	100	0,0	2 100	100	0,0	2 400	100	0,0	2 600	100	0,0
Q2	Actif	39 600	100	3,1	61 600	100	3,2	70 700	100	3,5	92 200	100	4,1
	Dettes	11 400	64,1	11,8	14 100	69,0	11,4	20 100	74,0	11,1	23 400	75,1	14,5
	Actif net	31 000	100	1,9	47 400	100	2,0	52 200	100	2,2	62 000	100	2,6
Q3	Actif	178 500	100	9,6	320 500	100	10,8	312 600	100	10,8	332 200	100	10,9
	Dettes	64 200	73,7	24,7	115 900	80,2	26,8	116 500	76,6	24,6	129 000	73,2	24,3
	Actif net	131 800	100	7,6	221 300	100	8,5	221 300	100	8,5	237 800	100	9,0
Q4	Actif	407 800	100	21,1	624 100	100	21,4	648 200	100	21,7	645 300	100	21,4
	Dettes	66 600	76,9	27,2	68 600	75,2	23,7	99 200	71,6	26,5	115 000	71,9	26,5
	Actif net	341 500	100	20,3	545 500	100	21,0	545 000	100	20,9	545 000	100	20,7
Q5	Actif	965 700	100	65,8	1 436 000	100	64,2	1 380 600	100	63,7	1 444 900	100	63,2
	Dettes	50 800	69,8	32,5	91 300	70,0	35,1	118 600	71,0	34,9	83 400	68,4	31,6
	Actif net	925 400	100	70,3	1 306 000	100	68,4	1 273 300	100	68,3	1 312 000	100	67,8
Total	Actif	196 400	100	100	339 700	100	100	326 900	100	100	344 600	100	100
	Dettes	29 900	68,9	100	38 300	71,3	100	47 700	70,0	100	40 500	70,0	100
	Actif net	131 800	100	100	221 300	100	100	221 300	100	100	237 800	100	100

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0049-01 Actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net, Enquête sur la sécurité financière (ESF). Compilation de la Direction de la recherche.

Note : Les unités familiales comprennent les familles économiques (un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption) et les personnes hors famille économique (une personne hors famille économique est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté).

TABLEAU A16

REVENU FAMILIAL EXCÉDENTAIRE (MPC BASE 2018), EN DOLLARS CONSTANTS DE 2018, AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE LA FAMILLE, SELON LE QUINTILE, VARIATION ET ÉCART ENTRE Q5 ET Q1, QUÉBEC, 2015-2021

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation en points de pourcentage 2015-2021
Quintile 1	-6 495	-5 651	-5 599	-4 664	-5 097	-957	-1 458	-77,6 %
Quintile 2	5 709	6 312	6 416	7 278	7 614	10 706	10 239	79,3 %
Quintile 3	14 244	14 939	15 840	16 940	17 351	19 878	20 024	40,6 %
Quintile 4	25 296	26 176	27 581	27 708	29 060	31 806	31 491	24,5 %
Quintile 5	53 313	58 100	59 358	59 591	63 026	63 218	65 419	22,7 %
Écart Q5-Q1	59 808	63 751	64 957	64 255	68 123	64 175	66 877	11,8 %

Sources : Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), Fichier maître, 2010 à 2011 (données révisées pour faciliter la comparaison avec la période débutant en 2012); Enquête canadienne sur le revenu (ECR), fichiers maîtres, année 2015 et suivantes. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : Revenu familial excédentaire, Québec, 2003-2018. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu a été remplacée en 2012 par l'Enquête canadienne sur le revenu. Le revenu familial excédentaire est calculé selon la Mesure du panier de consommation de 2008 pour les années 2010 à 2014 et selon la Mesure du panier de consommation de 2018 pour l'année 2015 et les suivantes.

TABEAU A17

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES RELATIVEMENT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR LES PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004 ET 2024

	Seuils implicites	Taux de couverture (%)	
2004	\$ courants	MFR 50 % (14 031 \$)	MPC Montréal (13 189 \$)
AFDR	7 081	50,5	53,7
AFDR 200 \$	9 672	68,9	73,3
Seuil d'imposition nulle au fédéral	9 826	70,0	74,5
Seuil de sortie – AFDR	10 111	72,1	76,7
Seuil d'imposition nulle au Québec	12 383	88,3	93,9
Salaire minimum	12 785	91,1	96,9
2024	\$ courants	MFR50-Apl (29 358 \$)	MPC Montréal (24 890 \$)
AFDR	11 845	40,3	47,6
AFDR 200 \$	14 295	48,7	57,4
Seuil de sortie – AFDR	19 119	65,1	76,8
Seuil d'imposition nulle au fédéral	21 004	71,5	84,4
Seuil d'imposition nulle au Québec	23 962	81,6	96,3
Seuil de sortie – Prime au travail	25 119	85,6	100,9
Salaire minimum	28 120	95,8	113,0
Seuil de sortie – ACT	28 045	95,5	112,7
Seuil de sortie – CIS	45 692	155,6	183,6

Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

a. Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

TABLEAU A18

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES RELATIVEMENT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR LES PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004 ET 2024

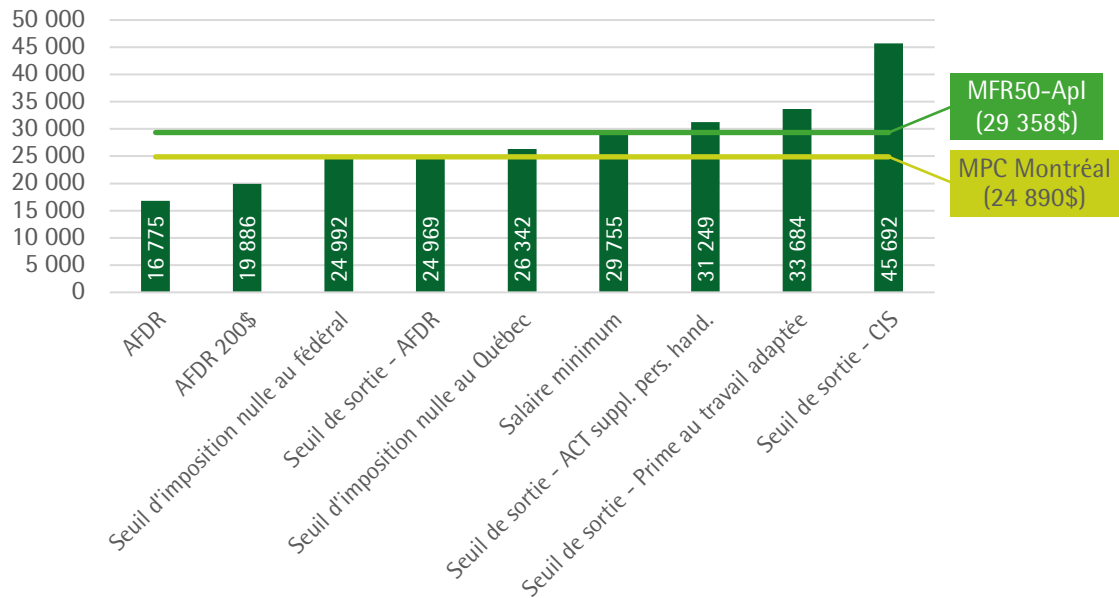
	Seuils implicites	Taux de couverture (%)	
2004	\$ courants	MFR 50 % (14 031 \$)	MPC Montréal (13 189 \$)
AFDR	10 099	72,0	76,6
AFDR 200 \$	11 402	81,3	86,5
Seuil d'imposition nulle au fédéral	11 637	82,9	88,2
Seuil de sortie – AFDR	11 931	85,0	90,5
Seuil d'imposition nulle au Québec	12 383	88,3	93,9
Salaire minimum	12 785	91,1	96,9
2024	\$ courants	MFR50–Apl (29 358 \$)	MPC Montréal (24 890 \$)
AFDR	16 775	57,1	67,4
AFDR 200 \$	19 886	67,7	79,9
Seuil d'imposition nulle au fédéral	24 992	85,1	100,4
Seuil de sortie – AFDR	24 969	85,1	100,3
Seuil d'imposition nulle au Québec	26 342	89,7	105,8
Salaire minimum	29 755	101,4	119,5
Seuil de sortie – ACT suppl. pers. hand.	31 249	106,4	125,5
Seuil de sortie – Prime au travail adaptée	33 684	114,7	135,3
Seuil de sortie – CIS	45 692	155,6	183,6

Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

a. Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

FIGURE A1

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES RELATIVEMENT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR LES PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2024



Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A19

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES RELATIVEMENT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2004 ET 2024

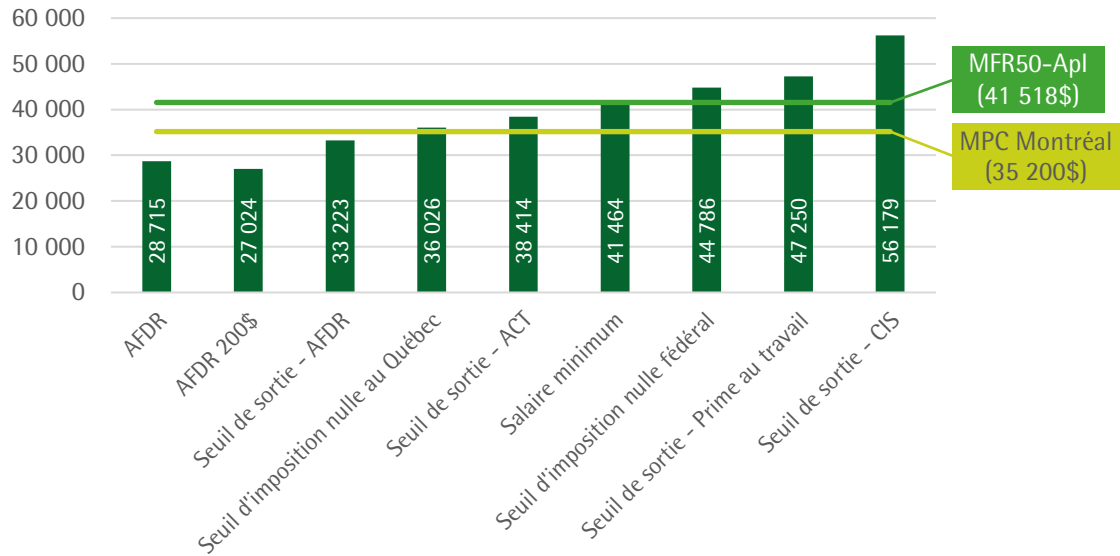
	Seuils implicites	Taux de couverture (%)	
2004	\$ courants	MFR 50 % (19 843 \$)	MPC Montréal (18 652 \$)
AFDR	14 700	74,1	78,8
AFDR 200 \$	17 454	88,0	93,6
Seuil de sortie – AFDR	18 871	95,1	101,2
Salaire minimum	19 984	100,7	107,1
Seuil d'imposition nulle au fédéral	20 634	104,0	110,6
Seuil de sortie – APPORT	20 870	105,2	111,9
Seuil d'imposition nulle au Québec	24 619	124,1	132,0
2024	\$ courants	MFR50–Apl (41 518 \$)	MPC Montréal (35 200 \$)
AFDR	28 715	69,2	81,6
AFDR 200 \$	27 024	65,1	76,8
Seuil de sortie – AFDR	33 223	80,0	94,4
Seuil d'imposition nulle au Québec	36 026	86,8	102,3
Seuil de sortie – ACT	38 414	92,5	109,1
Salaire minimum	41 464	99,9	117,8
Seuil d'imposition nulle au fédéral	44 786	107,9	127,2
Seuil de sortie – Prime au travail	47 250	113,8	134,2
Seuil de sortie – CIS	56 179	135,3	159,6

Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

a. Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

FIGURE A2

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES RELATIVEMENT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2024



Source : MESS, Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

TABEAU A20

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES RELATIVEMENT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR LES COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2024

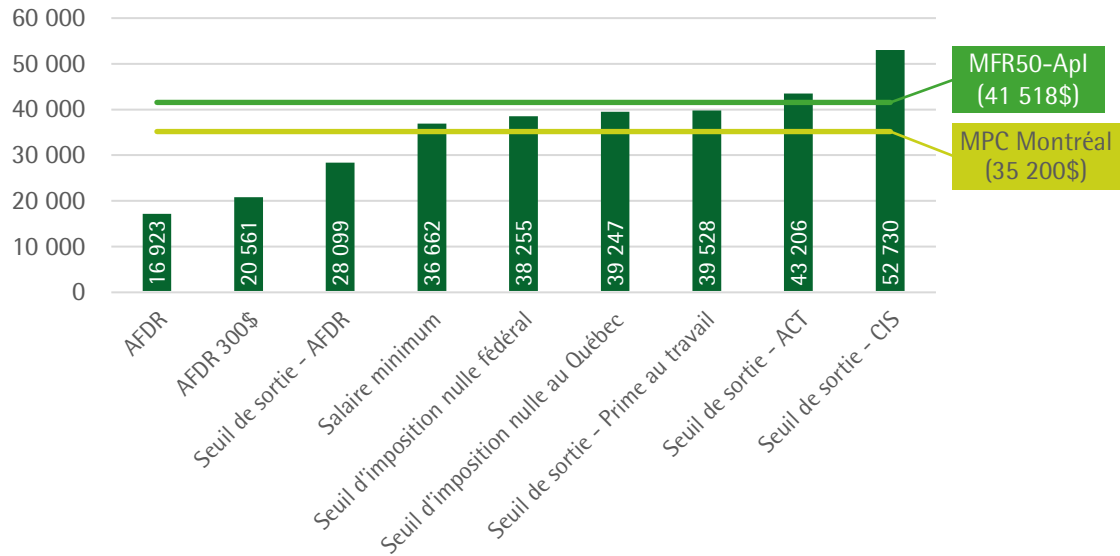
	Seuils implicites	Taux de couverture (%)	
2004	\$ courants	MFR 50 % (19 843 \$)	MPC Montréal (18 652 \$)
AFDR	10 757	54,2	57,7
AFDR 300 \$	14 594	73,5	78,2
Salaire minimum	14 658	73,9	78,6
Seuil de sortie — AFDR	14 984	75,5	80,3
Seuil d'imposition nulle au fédéral	15 673	79,0	84,0
Seuil d'imposition nulle au Québec	21 377	107,7	114,6
2024	\$ courants	MFR50-Apl (41 518 \$)	MPC Montréal (35 200 \$)
AFDR	16 923	40,8	48,1
AFDR 300 \$	20 561	49,5	58,4
Seuil de sortie — AFDR	28 099	67,7	79,8
Salaire minimum	36 662	88,3	104,2
Seuil d'imposition nulle au fédéral	38 255	92,1	108,7
Seuil d'imposition nulle au Québec	39 247	94,5	111,5
Seuil de sortie — Prime au travail	39 528	95,2	112,3
Seuil de sortie — ACT	43 206	104,1	122,7
Seuil de sortie — CIS	52 730	127,0	149,8

Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

a. Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

FIGURE A3

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES RELATIVEMENT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR LES COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS, QUÉBEC, 2024



Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A21

SEUILS IMPLICITES, SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE DES SEUILS IMPLICITES RELATIVEMENT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR LES FAMILLES BIPARENTALES AVEC REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2024

	Seuils implicites	Taux de couverture (%)	
2004	\$ courants	MFR 50 % (28 063 \$)	MPC Montréal (26 378 \$)
AFDR	20 074	71,5	76,1
AFDR 300 \$	24 468	87,2	92,8
Salaire minimum	26 511	94,5	100,5
Seuil d'imposition nulle au fédéral	26 446	94,2	100,3
Seuil de sortie — AFDR	26 566	94,7	100,7
Seuil de sortie — APPORT	27 586	98,3	104,6
Seuil d'imposition nulle au Québec	33 365	118,9	126,5
2024	\$ courants	MFR50-Apl (58 715 \$)	MPC Montréal (49 780 \$)
AFDR	38 986	66,4	78,3
AFDR 300 \$	42 624	72,6	85,6
Seuil de sortie — AFDR	50 162	85,4	100,8
Salaire minimum	58 765	100,1	118,1
Seuil de sortie — ACT	61 766	105,2	124,1
Seuil d'imposition nulle au fédéral	60 490	103,0	121,5
Seuil d'imposition nulle au Québec	61 518	104,8	123,6
Seuil de sortie — Prime au travail	65 627	111,8	131,8
Seuil de sortie — CIS	70 420	119,9	141,5

Source : MESS. Direction des politiques d'assistance sociale. Compilation de la Direction de la recherche.

a. Mesures fiscales mises en vigueur après 2004.

TABLEAU A22

PROPORTION DES PERSONNES CONNAISSANT L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE, LE MODE DE VIE FAMILIAL ET LE DEGRÉ D'INSÉCURITÉ, QUÉBEC, 2020 À 2022

	Insécurité alimentaire marginale	Insécurité alimentaire marginale	Insécurité alimentaire marginale	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire grave	Insécurité alimentaire grave	Insécurité alimentaire grave
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Toutes les personnes	4,1 ^C	5,8 ^D	4,9 ^D	6,4 ^C	6,6 ^D	8,0 ^C	2,2 ^D	2,3 ^E	2,8 ^D
Personnes de moins de 18 ans	5,7 ^D	9,8 ^D	6,2 ^D	7,5 ^D	9,2 ^D	10,5 ^D	2,5 ^E	2,4 ^E	2,8 ^D
Personnes de 18 à 64 ans	4,0 ^C	5,4 ^D	5,1 ^D	7,1 ^C	6,9 ^C	8,7 ^C	2,5 ^D	2,7 ^E	3,4 ^D
Personnes de 65 ans et plus	2,9 ^E	3,4 ^D	2,9 ^D	3,0 ^D	3,4 ^D	3,8 ^D	1,0 ^E	1,0 ^E	1,1 ^E
Hommes	4,1 ^D	5,9 ^D	5,0 ^D	6,4 ^C	6,3 ^D	7,7 ^C	2,2 ^D	2,4 ^E	2,9 ^D
Femmes	4,1 ^D	5,8 ^D	4,7 ^D	6,4 ^D	6,9 ^D	8,4 ^C	2,2 ^D	2,2 ^E	2,7 ^D
Personnes dans les familles économiques	4,1 ^D	6,2 ^D	5,0 ^D	5,9 ^D	6,3 ^D	7,6 ^D	1,6 ^D	1,9 ^E	2,0 ^D
Personnes dans les familles comptant un couple avec des enfants	5,4 ^D	9,7 ^D	5,9 ^D	6,3 ^E	7,0 ^D	8,6 ^D	1,5 ^E	1,6 ^E	1,7 ^E
Personnes dans les familles monoparentales	4,8 ^E	10,8 ^E	7,5 ^E	11,6 ^E	17,0 ^E	17,7 ^E	5,0 ^E	F	8,7 ^E
Personnes hors famille économique	4,2 ^D	4,3 ^D	4,4 ^D	8,2 ^D	7,9 ^D	9,6 ^D	4,5 ^D	3,8 ^D	6,2 ^D

Sources : Statistique Canada. Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques; Tableau 13-10-0834-01 Insécurité alimentaire selon le type de famille économique. Compilation de la Direction de la recherche (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501>)

TABLEAU A23

BESOINS IMPÉRIEUX EN LOGEMENT, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT
ET LES CENTRES DE POPULATION, QUÉBEC, 2021

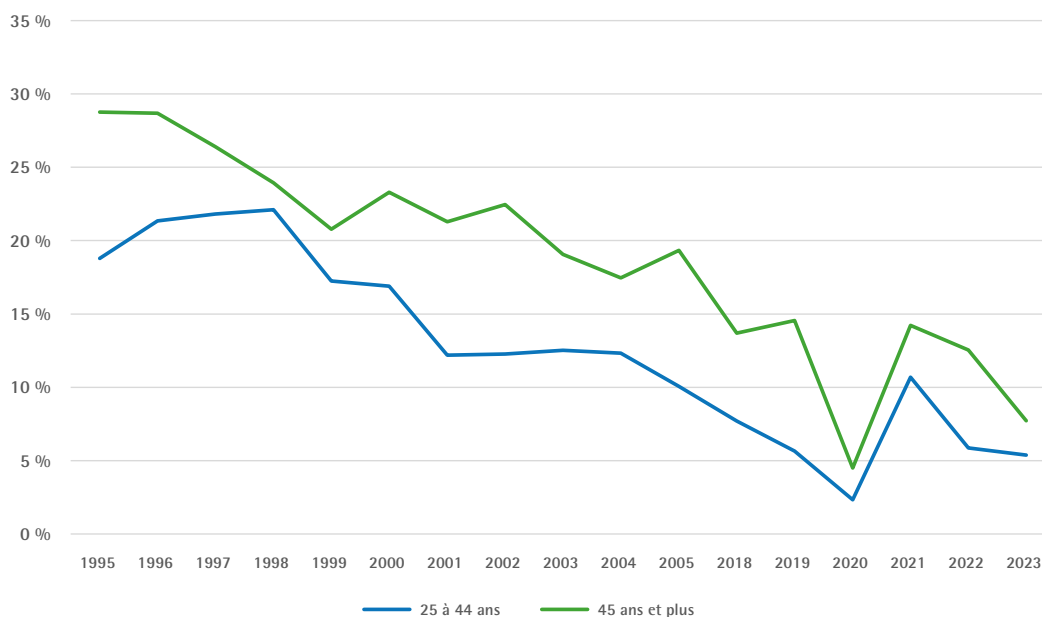
	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de personnes	Pourcentage de personnes
Ensemble du Québec				
Total	216 200	6,0	288 500	3,5
Propriétaire	55 800	2,5	83 200	1,5
Locataire	160 400	11,5	205 300	7,9
Grands centres de population urbains, Québec				
Total	147 200	6,8	199 400	4,0
Propriétaire	29 600	2,5	45 600	1,5
Locataire	117 600	11,7	153 800	7,7
Moyens centres de population, Québec				
Total	18 200	6,1	21 100	3,2
Propriétaire	2 800	x	3 400	0,7
Locataire	15 400	12,9	17 700	9,3
Petits centres de population, Québec				
Total	27 800	6,0	39 900	4,0
Propriétaire	8 600	3,1	18 200	2,5
Locataire	19 200	10,3	21 800	7,8
Régions rurales, Québec				
Total	23 000	3,3	28 000	1,7
Propriétaire	14 800	2,4	16 000	1,1
Locataire	8 200	10,4	12 000	9,4

Source : Statistique Canada. Tableau 46-10-0065-01 Besoins impérieux en matière de logement, selon le mode d'occupation, y compris le statut d'accédant à la propriété et de logement social et abordable. Compilation de la Direction de la recherche.

Légende : x : confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.

FIGURE A4

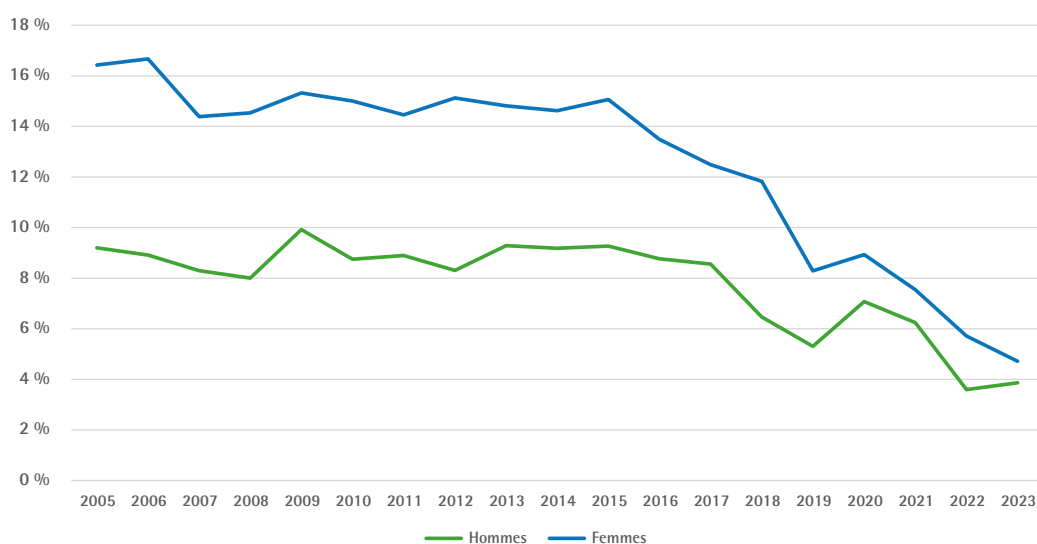
PROPORTION DE PERSONNES AU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE, ENSEMBLE DE LA POPULATION ACTIVE ET SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 1995-2023



Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active (EPA), 2023. Compilation de la Direction de la recherche.

FIGURE A5

PROPORTIONS DE SALARIÉS OCCUPANT DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIREMENT SELON LE SEXE PARMI LA POPULATION OCCUPÉE, QUÉBEC, 2005-2023



Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active (EPA), 2023. Compilation de la Direction de la recherche.

Note : Les raisons du travail à temps partiel involontaire sont la conjoncture économique et le fait de ne pas trouver de travail à temps plein, que la personne ait cherché ou non un travail au cours du dernier mois. Les proportions sont calculées par rapport au total des emplois (temps plein et temps partiel).

TABLEAU A24**NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION ÂGÉE DE 25 À 64 ANS, QUÉBEC, 2010-2023**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inférieur aux études secondaires	15 ^A	15 ^A	14 ^A	13 ^A	13 ^A	12 ^A	12 ^A	11 ^A	11 ^A	10 ^A	10 ^A	9 ^A	9 ^A	9 ^A
Études secondaires	21 ^A	21 ^A	20 ^A	20 ^A	20 ^A	19 ^A	19 ^A	18 ^A	18 ^A	17 ^A	17 ^A	16 ^A	16 ^A	15 ^A
Formation professionnelle	17 ^A	18 ^A	17 ^A	17 ^A	18 ^A	17 ^A	17 ^A	18 ^A	17 ^A	18 ^A	18 ^A	17 ^A	17 ^A	17 ^A
Études collégiales	24 ^A	23 ^A	24 ^A	24 ^A	24 ^A	24 ^A	24 ^A	24 ^A	25 ^A	25 ^A	24 ^A	24 ^A	25 ^A	25 ^A
Études universitaires	24 ^A	24 ^A	26 ^A	25 ^A	26 ^A	27 ^A	27 ^A	29 ^A	29 ^A	30 ^A	32 ^A	33 ^A	34 ^A	34 ^A

Source : Statistique Canada. Tableau 37-10-0117-01 Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, population autochtone hors réserve, population non autochtone et population totale. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A25

PROPORTION DES PERSONNES DE 25 À 64 ANS, AVEC UN NIVEAU DE SCOLARITÉ INFÉRIEUR AU SECONDAIRE, SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, OCDE ET QUÉBEC, 2018-2023

	OCDE						Québec					
Groupe d'âge	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total, 25 à 64 ans												
Les deux sexes	22	21	20	20	20	ND	11 ^A	10 ^A	10 ^A	10 ^A	9 ^A	9 ^A
Hommes	23	22	20	21	21	ND	13 ^A	12 ^A	13 ^A	11 ^A	11 ^A	11 ^A
Femmes	21	21	19	19	19	ND	9 ^A	9 ^A	8 ^A	8 ^A	7 ^A	7 ^A
25 à 34 ans												
Les deux sexes	16	16	14	14	14	ND	9 ^B	9 ^B	8 ^B	7 ^B	7 ^B	8 ^B
Hommes	18	17	16	16	16	ND	11 ^B	11 ^B	11 ^B	9 ^B	10 ^B	11 ^B
Femmes	14	14	12	12	12	ND	6 ^B	6 ^B	5 ^B	5 ^B	5 ^B	5 ^B
35 à 44 ans												
Les deux sexes	19	19	17	17	17	ND	7 ^B	7 ^B	7 ^B	6 ^B	6 ^B	7 ^B
Hommes	21	20	19	19	19	ND	10 ^B	9 ^B	9 ^B	8 ^B	8 ^B	9 ^B
Femmes	18	17	15	16	15	ND	5 ^B	5 ^B	4 ^B	5 ^B	4 ^B	5 ^B
45 à 54 ans												
Les deux sexes	24	23	21	21	21	ND	10 ^A	10 ^A	9 ^B	9 ^B	9 ^B	8 ^B
Hommes	24	24	22	22	22	ND	11 ^B	11 ^B	11 ^B	11 ^B	11 ^B	10 ^B
Femmes	23	22	20	20	20	ND	8 ^B	8 ^B	7 ^B	7 ^B	7 ^B	6 ^B
55 à 64 ans												
Les deux sexes	30	30	27	27	27	ND	17 ^A	16 ^A	16 ^A	15 ^A	13 ^A	13 ^A
Hommes	29	28	26	27	26	ND	18 ^A	18 ^A	18 ^A	16 ^B	14 ^A	14 ^B
Femmes	32	31	28	28	27	ND	15 ^A	14 ^A	14 ^B	15 ^B	12 ^B	11 ^B

Source : Statistique Canada. Tableau 37-10-0130-01 Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le genre, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A26

PROPORTION DES PERSONNES AVEC UN NIVEAU INFÉRIEUR À 1/ÉGAL À 1, EN LITTÉRATIE ET NUMÉRATIE, SELON LE SEXE ET L'ÂGE, QUÉBEC, 2012

	Tous les quintiles	
Niveau	Inférieur à 1	Égal à 1
Population	4,1	14,9
Hommes	4,1	14,9
Femmes	4,1	14,8
16 à 24 ans	3,0	11,6
25 à 44 ans	2,8	10,7
45 à 65 ans	5,6	19,7

Source : Statistique Canada. Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), 2012, fichier de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle*. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A27

PROPORTION DES JEUNES DU SECONDAIRE ESTIMANT LEUR SOUTIEN SOCIAL FAIBLE, SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE SOUTIEN, QUÉBEC, 2016-2017

Milieu de soutien	Famille		Amis		Environnement scolaire		Environnement communautaire	
	(%)	(IC)	(%)	(IC)	(%)	(IC)	(%)	(IC)
Total	2,0	1,8 - 2,3	5,2	4,9 - 5,6	9,7	9,0 - 10,4	16,7	15,8 - 17,7
Garçons	1,7	1,4 - 2,0	6,2	5,7 - 6,9	8,9	8,1 - 9,8	17,4	16,3 - 18,6
Filles	2,4	2,1 - 2,8	4,2	3,8 - 4,7	10,4	9,4 - 11,5	16,0	14,8 - 17,4

Source : Institut de la statistique du Québec. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2016-2017. Compilation de la Direction de la recherche.

TABLEAU A28

NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE BESOIN DE SOUTIEN SOCIAL ET LA MOBILISATION DU RÉSEAU DE SOUTIEN, QUÉBEC, 2019-2020

	Nombre de personnes		Pourcentage	
	2019	2020	2019	2020
Activités instrumentales et de base de la vie quotidienne : Incapacité grave ou Incapacité totale	28 300 ^E	30 200 ^E	1,8 ^E	1,9 ^E
A reçu des services de soutien communautaires dans les 12 derniers mois	122 100	136 000	7,7	8,5
A souvent ressenti un manque de compagnie	82 000	94 400	5,5	6,3
A souvent eu l'impression d'être tenu à l'écart	24 800	32 500 ^E	1,7	2,2 ^E
A souvent éprouvé le sentiment d'être isolé des autres	33 200	48 100	2,2	3,2
A reçu de l'aide en raison d'un problème de santé ou de limitations (de la part de la famille, d'amis ou de voisins) dans les 12 derniers mois	262 600	231 500	16,5	14,4

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0789-01 Caractéristiques de santé des aînés de 65 ans et plus, Enquête canadienne sur la santé des aînés (ECSA). Compilation de la Direction de la recherche.



ANNEXE D

INDICATEURS DE LA SITUATION DE FAIBLE REVENU

Ces indicateurs se calculent à partir des indices de Foster-Greer-Thorbecke (FGT) selon la formule :

$$FGT_{\alpha} = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^n \left(\frac{z - y^i}{z} \right)^{\alpha}$$

Où N est la taille de la population totale, z le seuil de faible revenu pertinent, y^i le revenu de l'unité i pauvre, n le nombre d'unités en situation de pauvreté, et α l'indicateur d'aversion à la pauvreté.

Les indices les plus utilisés sont FGT_0 (incidence), FGT_1 (profondeur) et FGT_2 (sévérité).
Le CEPE calcule FGT_0 et

$$\text{Si } \alpha = 0 \quad FGT_0 = \frac{n}{N} = \text{Incidence} \quad (\text{ou taux de pauvreté})$$

$$\text{Si } \alpha = 1 \quad FGT_1 = \frac{n}{N} \left(\frac{z - \bar{y}}{z} \right) = \text{Profondeur} \quad (\text{ou intensité de la pauvreté})$$

Où $\bar{y}$ est le revenu moyen des unités en situation de pauvreté.

Le CEPE calcule la gravité avec une puissance 2 de l'écart relatif moyen, multipliée par le taux de pauvreté :

$$\left(\frac{z - \bar{y}}{z} \right)^2$$

• ÉCART

L'écart relatif de revenu décrit le revenu nécessaire à l'unité pour sortir de la pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de faible revenu. Il représente, par exemple, le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Une famille en situation de pauvreté ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$ et un écart relatif de 25 %.

$$\text{Écart relatif} = (20\,000 - 15\,000) / 20\,000 = 0,25 \text{ soit } 25 \, \%$$

L'ampleur de la pauvreté est la moyenne des écarts relatifs de revenus, que l'on appelle aussi écart relatif moyen. Au plus simple, c'est la différence entre le revenu moyen des familles en situation de pauvreté et le seuil de faible revenu pertinent, exprimée en pourcentage de ce seuil.

$$\text{Ampleur} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{z - y^i}{z} \right) = \frac{z - \bar{y}}{z}$$

• INTENSITÉ

L'intensité de la pauvreté mesure le montant, par habitant, du manque à gagner nécessaire pour éradiquer la pauvreté moyenne d'une société. En d'autres termes, c'est la valeur du manque à gagner moyen des unités en situation de pauvreté, divisée par le nombre total d'unités dans la population.

$$\text{Intensité} = FGT_1 = \frac{n}{N} \left(\frac{z - \bar{y}}{z} \right) = \frac{n}{N} a \quad a \text{ est l'ampleur}$$

L'intensité représente donc l'ampleur pondérée par le taux du faible revenu. Plus l'indice est grand, plus l'intensité est grande. Par exemple, si l'ampleur du faible revenu est de 30 % et le taux de faible revenu de 10 %, alors l'intensité de la pauvreté est de 3 %.

$$\text{Intensité} = 0,3 \times 0,1 = 0,03 = 3 \%$$

• GRAVITÉ

La gravité donne une idée de l'importance des revenus les plus faibles parmi les personnes en situation de pauvreté, c'est-à-dire de la pauvreté extrême. On dit que la gravité mesure les inégalités parmi les personnes en situation de pauvreté. La formule de calcul de la gravité élève l'ampleur au carré, car cela donne plus de poids aux unités éloignées du seuil; en effet, l'ampleur augmente s'il y a plus de revenus extrêmement faibles.

$$\text{Gravité} = \frac{n}{N} \left(\frac{z - \bar{y}}{z} \right)^2 = \frac{n}{N} a^2$$

La gravité de la pauvreté est égale au carré de l'ampleur pondéré par le taux ou l'intensité pondérée par l'ampleur. Plus la pauvreté extrême est présente, plus la gravité augmente.

Théoriquement, cela signifie que, quand l'indice est grand, la société tolère qu'une partie de sa population soit très pauvre. À l'opposé, plus l'indice est petit, moins la société tolère qu'il y ait des personnes très pauvres et elle tentera de réduire les inégalités chez les personnes en situation de pauvreté. C'est pourquoi Laffut et Roy (2007) évoquent aussi l'aversion à la pauvreté en parlant de la gravité. Par exemple, si l'ampleur est de 30 % et le taux de faible revenu de 10 %, alors la gravité de la pauvreté est de 0,9 %.

$$\text{Gravité} = 0,3^2 \times 0,1 = 0,009, \text{ soit } 0,9 \%$$



RÉFÉRENCES

ALKIRE, Sabina (2011). « Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : les limites », *Revue d'économie du développement*, vol. 19, p. 61-104.

ALKIRE, Sabina, et Maria Emma SANTOS (2010). *Acute Multidimensional Poverty: A New Index for Developing Countries*, Oxford Poverty & Human Development Initiative (OPHI), Document de travail n° 38, p. 133.

ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE. *Les déterminants sociaux de la santé* : <https://www.cpha.ca/fr/les-determinants-sociaux-de-la-sante> (consulté le 11 novembre 2024).

AVENIR D'ENFANTS (2014). *Démarche partenariale écosystémique : Guide à l'intention des regroupements locaux de partenaires* : https://agirtot.org/media/192307/guide_web-ecosystemie_AE_final.pdf.

Azevedo Da Silva et al. (2024). *Indice de défavorisation matérielle et sociale 2021* : <https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale/guides-methodologiques>.

BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. « Une augmentation de plus de 1 M de demandes d'aide alimentaire en 3 ans seulement », 28 octobre 2024 : <https://banquesalimentaires.org/une-augmentation-de-plus-de-1-m-de-demandes-daide-alimentaire-en-3-ans-seulement/>.

BARDONE, Laura, et Anne-Catherine GUIO (2005). *Pauvreté des travailleurs : nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen*, Statistiques en bref, Population et conditions sociales, Eurostat, France, p. 12.

BLASER, Christine, Philippe GAMACHE et Denis HAMEL. *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*, 2020.

BOCCANFUSO, Dorothée, Jean-Michel COUSINEAU et Raquel FONSECA (2017). *Le revenu minimum garanti : une utopie? Une inspiration pour le Québec*, Rapport final du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, vol. 1, 220 p.

BRAMLEY, Glen, et Suzanne FITZPATRICK (2018). « Homelessness in the UK: who is most at risk? », *Housing Studies*, vol. 33, n° 1, p. 96-116. DOI : 10.1080/02673037.2017.13449.

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL. *États financiers 2019-2020*, Montréal, 2020.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec* (avis au ministre).

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2015). *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre* : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_mesure_CEPE.pdf.

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE. *Vivre sans faim : s'informer. Ce qui peut mener à l'insécurité alimentaire dans un pays d'abondance*, 2003 : <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/inegalites-sociales-sante/vivre-sans-faim/informer/causes> (consulté le 24 juillet 2024).

CHEN, Yiyu, James FULLER et Renee RYBERG. *Knowing the Strengths and Limitations of Poverty Measures Can Help Us Better Understand Poverty*, juin 2023, États-Unis : <https://www.childtrends.org/publications/knowning-the-strengths-and-limitations-of-poverty-measures-can-help-us-better-understand-poverty>.

CRESPO, Stéphane (2013). *Les profils de revenu des personnes à faible revenu*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 8 p.

CRESPO, Stéphane (2015). « La privation matérielle des ménages », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 19, n° 3, juin, p. 10-18, Institut de la statistique du Québec.

D'AMOURS, M., F. LESEMAN, M.-A. DENIGER et É. SHRAGGE (2002). « Les chômeurs de longue durée de plus de 45 ans : entre exclusion et réflexivité », *Lien social et politiques* : <https://www.erudit.org/en/journals/lsp/1900-v1-n1-lsp353/005080ar/abstract/>.

DAOUD, Nihaya, Patricia O'CAMPO, Anita MINH et al. (2014). « Patterns of social inequalities across pregnancy and birth outcomes: a comparison of individual and neighborhood socioeconomic measures », *BMC Pregnancy and Childbirth*, vol. 14, p. 1-17.

DECREUSE, B., et V. DI PAOLA.(2002). « L'employabilité des chômeurs de longue durée : mise en perspective des littératures théorique et empirique », *Revue d'économie politique*, vol. 112, n° 2, p. 197-227 : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2002-2-page-197.htm>.

DEVIN, N. (2023). *Lancement du troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*, Statistique Canada.

DJIDEL, Samir, Burton GUSTAJTIS, Andrew HEISZ, Keith LAM, Isabelle MARCHAND et Sarah MCDERMOTT (2020). *Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*, N° 75F0002M au catalogue, ISSN 1707-2867, ISBN 978-0-660-33483-7.

DUBÉ, V., et C. DIONNE (2005). « Toujours à la recherche d'un emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001 au catalogue de Statistique Canada, vol. 6, n° 5 (mai), p. 10-15.

DUFOUR, Mathieu, Vivian LABRIE et Simon TREMBLAY-PÉPIN (2021). « Using the Market Basket Measure to Discuss Income Inequality from the Perspective of Basic Needs », *Social Indicators Research: An International and Interdisciplinary Journal for Quality-of-Life Measurement*, Springer, vol. 155, n° 2, p. 455-478.

DUPLAIN, Myriam et Nathalie GRAVEL (2019). *Atlas de défavorisation 2016 : 48 cartes géographiques : territoires locaux du CIUSSS de la Capitale-Nationale*, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale, Québec, Direction de santé publique, 54 p.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (2018). *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté — Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant*, Ottawa, 61 p.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (2022). *Supplément de revenu garanti* : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse/supplement-revenu-garanti/soutien-prestations-pandemie.html>.

EUROSTAT. *Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*, données consultées en 2021.

EUROSTAT. *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie*, données consultées en 2021.

FARRIS, Frank A. (2010). « The Gini Index and Measures of Inequality », *The American Mathematical Monthly*, vol. 117, n° 10, p. 851-864.

FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN (2006). *Lorsque travailler ne suffit pas afin d'échapper à la pauvreté : une analyse de la pauvreté chez les travailleurs au Canada*, Groupe de recherche sur les politiques, Politique stratégique, Ressources humaines et Développement social Canada, 205 p.

FOSTER, James, Joel GREER et Erik THORBECKE (2010). « The Foster–Greer–Thorbecke (FGT) poverty measures: 25 years later », *The Journal of Economic Inequality*, vol. 8, p. 491–524.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCÔT et Alexandre MORIN (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 75 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCÔT et Alexandre MORIN (2010a). *Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la Mesure du panier de consommation (MPC)*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, juillet, 15 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCÔT, Alexandre MORIN et Frédéric SAVARD (2010b). *Échelles d'équivalence : une validation empirique*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, août, 26 p.

FRÉCHET, Guy, Aline LECHAUME et Frédéric SAVARD (2019). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2018*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 97 p.

FRÉCHET, Guy, Malika HAMZAOUÏ et Quynh-Van TRAN (2020). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2019*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, p. 107.

GAGNON, E., Y. PELCHAT, M. CLÉMENT et F. SAILLANT (2009). *Exclusions et inégalités sociales : enjeux et défis de l'intervention publique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 206 p.

GAMACHE, P., D. HAMEL et C. BLASER (2020). *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref : guide méthodologique*, INSPQ, Bureau d'information et d'études en santé des populations, 16 p. : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2639_indice_defavorisation_materielle_sociale.pdf.

GAMACHE, Philippe, Denis HAMEL et Robert PAMPALON (2017). *Indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref : guide méthodologique*, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), 9 p.

GORDON, Stephen. « Récession de 2008-2009 au Canada », *L'Encyclopédie canadienne*, 24 octobre 2017, Historica Canada : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/recession-of-200809-in-canada> (consulté le 16 septembre 2024).

GOUVERNEMENT DU CANADA (2024). *Pension de la Sécurité de la vieillesse* : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse/montant-prestation.html>.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Thésaurus de l'activité gouvernementale* (consulté en 2021).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (2002). *Projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, *Gazette officielle du Québec*, 18 décembre 2002.

GOYER, R. (2020). « Le logement et les inégalités sociales : xénophobie et violence symbolique dans l'expérience du logement de locataires montréalais », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, n° 2, p. 145-162 : <https://doi.org/10.7202/1076649ar>.

GUSTAJTIS, Burton, et Andrew HEISZ (2022). *Document technique sur la Mesure du panier de consommation : la composante des autres nécessités* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75f0002m/75f0002m2022006-fra.pdf?st=RC2wU5h0>.

GOUDREAULT, Zacharie. « Le décrochage scolaire au secondaire a bondi pendant la pandémie », *Le Devoir*, juin 2024 : <https://www.ledevoir.com/societe/education/814592/decrochage-scolaire-secondaire-bondi-pendant-pandemie>.

GUSTAJTIS, Burton (2023). *Seuils de la Mesure du panier de consommation et tendances provisoires en matière de pauvreté pour 2021 et 2022*, Statistique Canada.

HATFIELD, Michael, Wendy PYPHER et Burton GUSTAJTIS (2010). *Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10F, 88 p.

HEISZ, A. (2019). *Le point sur l'examen approfondi de la Mesure du panier de consommation*, Statistique Canada.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2006). *Rapport statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle, Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/competences-en-litteratie-en-numeratie-et-en-resolution-problemes-dans-environnements-technologiques-clefs-pour-relever-defis-xxie-siecle.pdf>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. « Un aperçu de la composition des dépenses des ménages », *Coup d'œil sociodémographique*, juillet 2018, n° 67, p. 6 <https://statistique.quebec.ca/fr/document/un-aperçu-de-la-composition-des-dépenses-des-ménages>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2016-2017*, Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *L'économie sociale au Québec – Faits saillants du Portrait statistique 2016*, Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). *Revenu et faible revenu des particuliers en 2020 : répercussions de la première année de la pandémie de COVID-19* : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/revenu-faible-revenu-particuliers-2020-repercussions-pandemie-covid-19-analyse> (consulté le 27 juillet 2024).

INSTITUT DU QUÉBEC (2023). *Bilan 2022 de l'emploi au Québec – Pénuries de main-d'œuvre, où en sommes-nous?*, Québec, <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2023/02/20230209-IDQ-BILAN-DE-LEMPLOI-2022-AU-QUEBEC.pdf>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023). *Faits saillants du Bilan du marché du travail au Québec en 2022*, Québec : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/faits-saillants-bilan-marche-travail-quebec-2022>.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2020). *Indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref (2020)* : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2639_indice_defavorisation_materielle_sociale.pdf (consulté le 12 juillet 2024).

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2022). *Défavorisation* : <https://www.inspq.qc.ca/defavorisation> (consulté le 18 juillet 2024).

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2024). *Indice de défavorisation matérielle et sociale 2021* : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3476-indice-defavorisation-materielle-sociale-2021.pdf> (consulté le 12 juillet 2024).

- KRUGMAN, Paul, et Robin WELLS (2010). *World Economic Outlook, October 2009: Sustaining the Recovery*. New York, New York Review, 1755 Broadway, 5th Floor, NY 10019, USA.
- LAFFUT, Michel, et Marie-Renée ROY (2007). *Pauvreté et exclusion sociale. Partage d'expériences entre Wallonie et Québec*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, p. 307.
- LANE, M., et G. CONLON (2016). « The Impact of Literacy, Numeracy and Computer Skills on Earnings and Employment Outcomes », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 129, Paris, Éditions OCDE (<https://doi.org/10.1787/5jm2cv4t4gzs-en>).
- LANGLOIS, Pierre (2021). *Littératie au Québec : un bilan qui s'améliore, des enjeux qui persistent*. Analyse économique réalisée pour la Fondation pour l'alphabétisation et le Fonds de solidarité FTQ : [AlphaReussite-Etude-2021.pdf](https://www.fondationalphabetisation.org/fr/AlphaReussite-Etude-2021.pdf) ([fondationalphabetisation.org](https://www.fondationalphabetisation.org)).
- LECHAUME, Aline, avec la collaboration de Dominique BRIÈRE (2014). *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent, vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, p. 47.
- LECHAUME, Aline, et Frédéric SAVARD (2015). *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, p. 35.
- LIZOTTE, Mathieu, et Stéphane CRESPO (2015). « Exploration du lien entre le revenu et le patrimoine des ménages québécois », *Données sociodémographiques en bref*, février, vol. 19, n° 2, p. 11-17, Institut de la statistique du Québec, Québec.
- LOOPSTRA, R., et V. TARASUK (2015). « Food Bank Usage Is a Poor Indicator of Food Insecurity: Insights from Canada », 20 mai : <https://www.cambridge.org/core/journals/social-policy-and-society/article/abs/food-bank-usage-is-a-poor-indicator-of-food-insecurity-insights-from-canada/DF0BCAA2EBC765500AF6FFFEF689B019>.
- MAÎTRE, Bertrand, Brian NOLAN et Christopher T. WHELAN (2014). « L'indicateur EU2020 de suivi de la pauvreté et de l'exclusion : une analyse critique », *Économie et Statistique*, n° 469-470, p. 147-167 : https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2014_num_469_1_10420.
- MASLOW, Abraham H. (1943). « A Theory of Human Motivation », *Psychological Review*, vol. 50, p. 370-396.
- MAX-NEEF, Manfred, Antonio ELIZALDE, Martin HOPENHAYN, avec la collaboration de Felipe HERRERA, Hugo ZEMELMAN, Jorge JATABA et Luis WEINSTEIN (1989). « Human Scale Development: An Option for the Future », *Development Dialogue: A Journal of International Development Cooperation*, vol. 1, p. 7-80.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Indices de défavorisation*, [en ligne] : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indices-de-defavorisation> (consulté le 25 novembre 2021).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)* : <https://www.education.gouv.qc.ca/adultes/references/litteratie/programme-pour-levaluation-internationale-des-competences-des-adultes-peica> (consulté le 12 juillet 2024).
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2001). *Orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté : Ne laisser personne de côté*, Québec.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, Québec.

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC (2019). *Vos priorités, votre budget, Plan budgétaire 2019-2020*, p. 400, Québec.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2013). *La solidarité : une richesse pour le Québec. Agir auprès des personnes, soutenir ceux qui aident, préparer l'avenir*, Québec, 29 p.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2002). *Énoncé de politique : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*, Québec, décembre, 83 p.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2021). *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, novembre, Québec.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Plan d'action gouvernemental pour l'Inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS)*.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, SECTEUR DE L'EMPLOI (2023). *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : édition 2023* : [État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes – Diagnostics pour 516 professions \(Québec.ca\)](https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_plan-action-lutte-pauvrete.pdf).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009* : https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_plan-action-lutte-pauvrete.pdf (consulté le 24 juillet 2024).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec : rapport de l'exercice du 11 octobre 2022* : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Portrait de l'itinérance au Québec*, p. 24 : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/portrait-de-l-itinerance-au-quebec/>.

MORASSE, Julie Alice (2005). *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, Institut de la statistique du Québec, Québec, 94 p.

MORISSETTE, René et al. (2021). *Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020*, Statistique Canada : [Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-626-x/2021001/article/00001-eng.htm).

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010). *Révision de la Mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada*, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, n° 75F0002M, 34 p.

OFFICE BELGE DE STATISTIQUE (STATBEL). *Pauvreté et conditions de vie, données consultées en 2021* : <https://statbel.fgov.be/fr>.

OREOPOULOS, P., et K. G. SALVANES (2011). « Priceless: The Nonpecuniary Benefits of Schooling », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 25, n° 1, p. 159-184.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2020). *The impact of the COVID-19 pandemic on jobs and incomes in G20 economies*. Joint ILO-OECD Covid-19 report, prepared for the 3rd Employment Working Group (EWG) meeting under the Saudi G20 Presidency (virtual meeting, 19-20 August 2020) : <https://www.ilo.org/publications/impact-covid-19-pandemic-jobs-and-incomes-g20-economies-0>.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Droits humains* : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/human-rights-and-health#:~:text=La%20Constitution%20de%20l%27OMS,et%20d%27un%20co%C3%BBt%20abordable> (consulté le 10 septembre 2024).

PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND (2003). « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, société et solidarité*, vol. 1, p. 191-208.

PAMPALON, Robert, Guy RAYMOND, Denis HAMEL et Philippe GAMACHE (2009). « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé au Canada », *Maladies chroniques au Canada*, vol. 29, n° 4, p. 199-213.

PAMPALON, R., D. HAMEL, P. GAMACHE, M. D. PHILIBERT, G. RAYMOND et A. SIMPSON (2012). « Un indice régional de défavorisation matérielle et sociale pour la santé publique au Québec et au Canada », *Canadian Journal of Public Health / Revue canadienne de santé publique*, S17-S22 : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6973787>.

PAMPALON, R., D. HAMEL, C. ALIX et M. LANDRY (2013). *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec*, INSPQ, Québec : <https://www.inspq.qc.ca/publications/1698>.

PARTENARIAT DONNÉES QUÉBEC. *Découpages administratifs* : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/dcoupages-administratifs> (consulté le 24 juillet 2024).

PIGNAULT, A., et C. HOUSSEMAND (2018). « Une relation alternative au chômage : conceptualiser la normalisation du chômage », *Revue de psychologie générale*, vol. 22, n° 3, p. 355-366.

PINARD, Dominique (2018). *Changements méthodologiques : Mesure de faible revenu de la famille de recensement selon le Fichier des familles T1*, Statistique Canada, Ottawa, N° 75F0002M-001 au catalogue, 10 p.

PLANTE, Céline et al. (2021). *COVID-19 – Pandémie et insécurité alimentaire : évolution du 2 avril 2020 au 26 avril 2021*, Institut national de sante publique du Québec (INSPQ).

PLANTE, Céline et al. (2021). « Insécurité alimentaire en temps de pandémie de la COVID-19 et inégalités en alimentation au Québec », *Nutrition Science en évolution*, vol. 18, n° 3, hiver 2021, p. 9-15.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME. *À propos – Le RQ-ACA*, [en ligne] : <https://rq-aca.org/a-propos> (consulté le 15 novembre 2021).

SAVARD, Frédéric (2013). « Les travailleurs à faible revenu », dans *Le Québec économique 2012 : le point sur le revenu des Québécois* (chapitre 8), p. 229-252, Presses de l'Université Laval.

SEILLIER, Bernard (2008). *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une responsabilité à partager*. Rapport d'information n° 445 (2007-2008), Mission commune d'information Pauvreté et exclusion, gouvernement de France, Sénat.

SEN, Amartya (1987). *The Standard of Living*, Cambridge University Press. ISBN 978-0521338314.

SEN, Amartya (2000). *Social exclusion: Concept, application, and scrutiny*.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2022). *Norme nationale d'occupation, juillet* : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-abordables-/ententes-provinciales-et-territoriales/investissement-dans-le-logement-abordable-idla/norme-nationale-doccupationbr-classtlastbr> (consulté le 17 juillet 2024).

STATISTIQUE CANADA. *Carrefour des dimensions de la pauvreté*, pages consultées en 2021, [en ligne] : <https://www.statcan.gc.ca/fr/themes-debut/pauvrete>.

STATISTIQUE CANADA (2015). *Les lignes de faible revenu, 2013-2014*, Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, N° 75F0002M-001 au catalogue, 30 p.

STATISTIQUE CANADA (2016). *Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul*, Ottawa, N° 75F0002M-002 au catalogue, 11 p.

STATISTIQUE CANADA (2016). *Série de documents de recherche – Revenu. Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2016002-fra.htm> (consulté le 28 juillet 2024).

STATISTIQUE CANADA (2018). *Dictionnaire du recensement, 2016*, Ottawa, N° 98-301-X au catalogue, xiii, 496 p.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête canadienne sur le logement (ECL)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active (EPA)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)*, fichiers consultés en 2021.

STATISTIQUE CANADA (2022). *L'Indice des prix à la consommation (IPC) – Avril 2022*.

STATISTIQUE CANADA (19 avril 2022). *Les prestations reçues durant la pandémie amortissent les pertes des travailleurs à faible revenu et rétrécissent l'inégalité du revenu – le revenu après impôt grimpe dans tout le Canada sauf en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220713/dq220713d-fra.htm> (consulté le 20 juillet 2024).

STATISTIQUE CANADA (19 avril 2022). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : données combinées, 2019-2020 (Note aux lecteurs)* : [Le Quotidien – Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : données combinées, 2019-2020 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2021001/article/00001-fra.htm) (consulté le 27 août 2024).

ST-CERNY, Suzie, et Luc GODBOUT (2024). *Analyse du salaire minimum 2024 : où en sommes-nous et comment se compare-t-on à l'échelle canadienne : regard CFFP R2024/05*, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 35 p.

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE. *Un réseau fort de ses communautés*, [en ligne] : <https://www.tncdc.com> (consulté le 14 décembre 2021).

TOWNSEND, P. « Deprivation », *Journal of Social Policy*, 1987, vol. 16, n° 2, p. 125-146 : <https://www.cambridge.org/core/journals/journal-of-social-policy/article/abs/deprivation/071B5D2C0917B508551AC72D941D6054>.

TRAN, Quynh-Van, et Claudiane BOULANGER (2021). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2020*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 52 p.

U.S. CENSUS BUREAU. *Current Population Survey: Selected Measures of Household Income Dispersion, 1967 to 2020*, fichiers consultés en 2021.

VINET, Jocelyn, et Danielle FILION (2019). « Les inégalités sociales en éducation », *Pauvreté et problèmes sociaux*, Montréal, Fides éducation, p. 85-98.

